

L'État

dans

les Pays de la Loire



Bilan 2014
des actions stratégiques



édition
juillet 2015



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE



L'État territorial s'est résolument engagé en 2014 en faveur de l'emploi. Avec l'un des taux de chômage les plus faibles de France, les Pays de la Loire connaissent néanmoins une progression des demandeurs d'emploi qui nécessite la mobilisation de chacun des acteurs de la chaîne de l'emploi et de l'insertion. Le déploiement des dispositifs nationaux, qu'ils soient individuels (contrats aidés, gestion des mobilités vers les filières porteuses comme la filière navale, etc.) ou au bénéfice des entreprises comme le crédit d'impôt compétitivité emploi, a contribué au soutien de l'économie régionale.

Également, la jeunesse est une priorité d'action. Outre la part du budget consacré à l'éducation qui domine dans les dépenses de l'État en région (près de 20 % du total), la lutte contre le décrochage scolaire, pour l'insertion professionnelle, pour l'accès à l'emploi, le développement du service civique et de l'apprentissage ont constitué autant d'illustrations de l'importance accordée aux 16 - 25 / 30 ans dans une région, les Pays de la Loire, où les perspectives démographiques prévoient 100 000 jeunes supplémentaires d'ici à 2040.

En cette période où les enjeux environnementaux et climatiques sont de plus en plus déterminants, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel ainsi que l'accompagnement de la transition énergétique ont été une priorité de l'État en 2014. Par exemple, 16 territoires à énergie positive pour la croissance verte sur 212 au plan national ont été récompensés dans la région comme territoires de l'excellence environnementale. Plus de 5 000 logements ont été rénovés grâce aux dispositifs portés par l'agence nationale de l'habitat dont la majeure partie au titre du plan de rénovation énergétique de l'habitat. Les Pays de la Loire se placent en tête de la promotion de l'énergie marine renouvelable.

Enfin, l'État est un partenaire incontournable des collectivités au service des territoires. Les transferts financiers à leur bénéfice restent le deuxième poste de dépenses budgétaires après l'éducation nationale. L'engagement conjoint de l'État et de la Région, aux côtés des autres partenaires, dans le contrat de plan 2015-2020 signé le 23 février 2015 permet de soutenir les projets structurants du territoire dans les départements de la région.

Globalement, les moyens pour la mise en œuvre des politiques nationales ont représenté 15,9 Md€ en Pays de la Loire en 2014, autant de moyens qui permettent de soutenir l'économie et l'emploi en améliorant le cadre de vie et la cohésion sociale dans la région.

Henri-Michel Comet

Préfet de la région Pays de la Loire

Édito du Préfet de région	P.3
1 L'emploi et l'économie	P.7
1.1 L'emploi	P.7
1.2 L'anticipation des mutations économiques et technologiques	P.8
1.3 L'accompagnement des acteurs économiques	P.12
1.4 La recherche et l'innovation	P.12
1.5 Le programme d'investissements d'avenir	P.13
1.6 L'agriculture, la forêt et la pêche maritime	P.14
2 La cohésion sociale, la jeunesse et l'éducation	P.16
2.1 La jeunesse	P.17
2.2 La politique du logement	P.18
2.3 L'intégration des populations immigrées	P.22
2.4 La politique de la ville	P.22
2.5 Le sport	P.23
2.6 La culture	P.24
3 La transition écologique et énergétique	P.26
3.1 L'énergie et le climat	P.26
3.2 L'eau	P.28
3.3 La biodiversité et les paysages	P.29
3.4 Le milieu marin	P.30
3.5 Le soutien aux démarches d'éco-développement des entreprises	P.30
3.6 La prévention et la gestion des déchets	P.30
4 L'accessibilité et développement des territoires	P.31
4.1 Les projets de transport	P.31
4.2 Le développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)	P.32
4.3 L'aménagement numérique du territoire et l'information géographique	P.32
4.4 Des territoires en mutation	P.34
5 La sécurité des biens et des personnes	P.36
5.1 La prévention des risques naturels	P.36
5.2 L'environnement industriel et l'inspection des installations classées	P.36
5.3 Les plans santé environnement	P.37
5.4 La prévention et la sécurité sanitaire	P.37
5.5 La sécurité alimentaire et sanitaire	P.38
5.6 La protection et la sécurité du consommateur	P.38
5.7 La régulation concurrentielle des marchés	P.39
5.8 La sécurité maritime	P.39
6 Les politiques contractuelles et partenariales	P.40
6.1 Le CPER	P.40
6.2 Les fonds européens	P.41
6.3 La coopération territoriale : le programme INTERREG Espace Atlantique	P.43
6.4 La coopération décentralisée	P.43
7 Les moyens de l'État en région	P.44
7.1 Les effectifs de l'État	P.44
7.2 Les moyens budgétaires et financiers	P.44
Glossaire	P.51

Le pacte de responsabilité et de solidarité

Le pacte de responsabilité et de solidarité vise à dynamiser l'activité économique en France. En plus du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) décidé en 2012, ce nouveau pacte prévoit :

- > d'accélérer la création d'emplois des entreprises : l'État entend satisfaire à cet objectif par :
 - la diminution des cotisations patronales ;
 - la réduction de la fiscalité des entreprises ;
 - la simplification des normes et obligations visant les entreprises.
- > d'augmenter le pouvoir d'achat au travers de :
 - l'augmentation du salaire net due à la baisse parallèle des cotisations salariales ;
 - la réduction de l'impôt des ménages les plus modestes ;
 - la revalorisation des prestations sociales pour les plus fragiles.

L'ensemble des mesures en faveur des entreprises et des ménages représente un effort de plus de 40 Md€. Le pacte vise à gagner 0,5 % de croissance et à créer 200 000 emplois à horizon 2017.

Les entreprises implantées dans la région des Pays de la Loire ont bénéficié de 342,5 M€ en 2014 de CICE (à comparer au montant de l'impôt sur les sociétés collecté : 1 310 M€).

1.1. L'emploi

< Chiffres-clés (fin 2014, sauf mention contraire) >

892 289 salariés (-0,5% par rapport à fin 2013 ; - 0,5 % en France métropolitaine) : construction (- 3,3 %), industrie (- 1,1 %), commerce (+ 0,2 %) et tertiaire (+ 0,2 %)

40 632 intérimaires (- 0,9 % en un an ; + 0,1 % au niveau national)

Taux de chômage au 4^{ème} trimestre 2014 : **9 %** (10 % pour la France), soit le plus faible taux des régions françaises avec l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne et Auvergne (+ 0,4 point en un an)

Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à fin mai 2015 : **178 298** (+ 7,1 % sur un an ; + 5,4 % en France métropolitaine)

Les dispositifs au service de l'emploi et des entreprises

Le service public de l'emploi local (SPEL) a poursuivi son action en déclinant sur chaque bassin d'emploi les orientations nationales et en coordonnant les acteurs publics de l'emploi.

En matière de formation professionnelle, le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), élaboré pour la période 2011-2014, est mis en œuvre de façon concertée entre l'État, la Région et les partenaires sociaux.

Conformément à la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, l'État et la Région assurent le pilotage du service public régional d'orientation (SPRO). Le SPRO des Pays de la Loire a été lancé en décembre 2014 sur le fondement de la charte du service public d'orientation (SPO) en Pays de la Loire adoptée en janvier 2013. La mise en œuvre du SPRO est définie par le schéma d'animation du SPRO 2015-2017 et concerne actuellement 17 territoires labellisés SPO.

Dans le domaine de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), le dispositif « compétences 2020 » lancé fin 2012 a permis :

- > de faciliter les mobilités professionnelles entre les filières navale, aéronautique et énergies marines renouvelables, en lien avec la démarche économique « navale 2013 » développée sur Saint-Nazaire ;
- > l'accompagnement de la charte nationale automobile signée le 18 décembre 2012, pour le soutien et l'accompagnement des entreprises du secteur automobile et de leurs salariés sur la période 2012-2015.

Ce dispositif bénéficie d'un cofinancement de l'État, de la Région et du fonds social européen (FSE), avec une cellule opérationnelle, qui conduit des actions partenariales afin de répondre aux besoins en compétences des entreprises tout en facilitant l'insertion des publics demandeurs d'emploi.

En Pays de la Loire, 21 missions locales déploient des actions d'accompagnement vers l'emploi au profit des jeunes.

En 2014, 36 020 jeunes, dont 15 070 en premier accueil, ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé. La mobilisation financière de l'État sur ces dispositifs s'élève à 11,5 M€.

Au titre des maisons de l'emploi, le recentrage du financement de l'État s'est traduit par l'octroi de subventions d'un montant de plus de 2 M€ pour :

- > l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques ;
- > le soutien aux actions de développement local.

Un appui important à l'emploi des travailleurs handicapés est apporté par l'État qui a mobilisé près de 38 M€ pour les entreprises adaptées et 230 000 € dans le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés et du dispositif MOAIJ (module d'orientation approfondi sur indemnités journalières) afin de faciliter la reconversion professionnelle de salariés menacés d'inaptitude.

La réforme de l'insertion par l'activité économique

La réforme de l'insertion par l'activité économique (IAE), mise en place en 2014, homogénéise le financement de l'État en direction des structures d'insertion par l'activité économique à partir d'une stratégie partagée. Sa mise en œuvre se traduit par une aide aux postes d'insertion dont les montants varient selon le type de structure (entreprise d'insertion, association intermédiaire ou chantier d'insertion).

En 2014, 22,86 M€ ont été consacrés aux structures IAE (hors contrats aidés et exonérations de charges sociales) conventionnées par l'État au titre de l'aide aux postes au bénéfice :

- > des 103 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion avec un total de 470 postes conventionnés (emploi temps plein - ETP) en sus des 2 583 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) mobilisés en 2014 ;
- > des 64 associations intermédiaires pour un total de 940 postes conventionnés (en ETP) ;
- > des 63 entreprises d'insertion pour un total de 940 postes conventionnés en ETP et des 14 entreprises de travail temporaire d'insertion pour un total de 548 postes (ETP) en insertion.

Les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique

Le contrat unique d'insertion

Le contrat unique d'insertion (CUI), qui s'adresse aux publics les plus éloignés de l'emploi, prend 2 formes distinctes :

- > le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour le secteur non marchand : 11 178 contrats ont été prescrits en 2014 pour 31,9 M€ ;
- > le contrat initiative emploi (CIE) pour le secteur marchand : 1 755 contrats ont été prescrits en 2014 pour 2,4 M€.

Les emplois d'avenir

En 2014, 3 470 nouveaux contrats ont été prescrits pour 16 M€.

Le contrat de génération

Fin 2014, les Pays de la Loire enregistrent 2 800 contrats de génération, soit 7 % des contrats enregistrés au niveau national. Ils sont signés principalement dans les entreprises de moins de 50 salariés.

Formation 100 000

Le plan national de formations prioritaires pour l'emploi, mis en place en 2013, a été poursuivi en 2014. Le plan concernait 100 000 demandeurs d'emploi au plan national.

À fin 2014, les Pays de la Loire sont la 6ème région avec 5 683 attestations d'inscription dans le dispositif depuis le 1er janvier 2014, pour 4 963 entrées effectives en formation.

Les mesures d'accompagnement des entreprises de moins de 300 salariés: l'appui conseil

Avec une enveloppe régionale de 477 000 €, 7 projets ont été conventionnés pour la période novembre 2013/septembre 2014 (CGPME, union des CUMA, CFDT, FACE Loire Atlantique, UPA, chambre de métiers et de l'artisanat 44, Escalade Entreprises).

90 % de l'enveloppe régionale est mobilisée pour 113 entreprises de moins de 300 salariés.

1.2. L'anticipation des mutations économiques et technologiques

L'accompagnement des filières stratégiques

Une démarche originale a été instaurée avec le conseil régional pour structurer les filières stratégiques, en s'appuyant sur les comités stratégiques régionaux, avec pour objectif de fédérer les acteurs selon une logique de résultat.

Des retombées sont attendues sur 5 filières :

- > la filière mécanique-matériaux / matériels de transport avec l'institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne et le pôle EMC2 qui ont défini une stratégie commune consistant à réaliser un écosystème de référence dans les technologies avancées de production (TAP) ;
- > la filière technologies de l'information et de la communication (TIC), qui s'organise autour de We Network (anciennement LEA Valley) et Ouest-Numérique. Elle présente des opportunités de développement notamment liées aux initiatives French Tech lancées par l'État ;
- > les biotechnologies, structurées autour du pôle de compétitivité Atlanpole Biotherapies, dont l'ambition est de développer une filière nationale de référence, notamment dans le secteur de la radiothérapie, en s'appuyant sur des projets déjà labellisés par les investissements d'avenir, ainsi que sur l'installation de groupes mondiaux à l'image de MERIEUX, ou le groupe indien Biological E ;
- > la filière des éco-technologies et des énergies, avec la structuration des énergies maritimes renouvelables (EMR) autour du consortium Eolien Maritime France et d'Alstom et du nouveau lauréat du second appel d'offres éolien offshore pour le parc des deux îles ;
- > la filière agro-alimentaire pour laquelle un plan régional de développement est élaboré, axé sur plusieurs actions : compétitivité/modernisation ; international ; emploi/formation ; relations commerciales ; agro-alimentaire durable ; innovation et structuration de filière.

Les pôles de compétitivité

En 2014, l'État a poursuivi l'accompagnement des 4 pôles de compétitivité ligériens : Atlanpole Biotherapies, EMC2, Végépolys et ID4CAR. Le montant du financement dédié à l'animation de ces pôles s'élève à 1,27 M€. Les 4 pôles de compétitivité, considérés nationalement comme performants, ont signé un contrat de performance détaillant leurs feuilles de route technologiques et les plans d'actions pour les années 2013 à 2018.

L'État a également suivi les 3 pôles de compétitivité (Images & Réseaux, Valoréal - l'aliment de demain et S2E2 dans le domaine de l'énergie), situés hors de la région, mais agissant sur les Pays de la Loire.

Au titre des appels à projets du fonds unique interministériel (FUI) n° 17 et 18, 4 projets de recherche et développement (R&D) collaboratifs ont été sélectionnés et 23,8 M€ de financement public accordés (FUI : 2,3 M€ et collectivités locales : 1,5 M€).

En 2014, 5 grappes d'entreprises poursuivent leur développement avec le soutien de l'État : Néopolis, Nova Child, Institut Automobile du Mans, Atlantic 2.0 et LEA Valley.

Les énergies marines renouvelables

Dans le domaine des énergies marines renouvelables (EMR), l'État s'est positionné en acteur majeur de cette nouvelle filière industrielle avec plusieurs avancées en 2014 :

• Le parc éolien en mer de Saint-Nazaire porté par le consortium Éolien Maritime France (EMF) :

À l'automne 2014, le consortium EMF a remis à l'État ses demandes d'autorisations qui sont en cours d'instruction. L'année 2015 sera consacrée à l'enquête publique.

• Le parc éolien en mer des deux îles :

Le consortium « Les Éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier », porté par GDF Suez, EDP Renewables et Neoen marine, a été désigné lauréat. L'instance de concertation et de suivi a été installée fin novembre 2014 par le préfet de région et le préfet maritime, avec la mise en place de groupes de travail notamment pour traiter les impacts socio-économiques du projet.

• Les investissements industriels : Alstom, à Saint-Nazaire et à Bouguenais, et STX :

Les usines Alstom pour l'assemblage des génératrices et des nacelles d'éoliennes offshore (300 emplois directs prévus) à Montoir de Bretagne ont été inaugurées en décembre 2014 par le Premier ministre.

Le projet d'Alstom pour installer son centre d'ingénierie (hydrolien et éolien offshore d'environ 200 personnes) à proximité du futur Technocampus OCEAN à Bouguenais est en attente de confirmation suite au rachat de la partie « énergie » du groupe par General Electric.

La société STX a décidé d'investir dans des outils industriels pour la fabrication d'éléments mécano-soudés pour les énergies maritimes renouvelables, avec la pose de la première pierre de l'usine en octobre 2014.

L'État accompagne la structuration de la filière EMR régionale par le biais du comité stratégique de filière régional, présidé par le préfet de région et le premier vice-président de la Région, qui s'est tenu deux fois en 2014. Les principaux faits marquants suivis par le comité ont été :

- > l'élargissement de la composition du comité au consortium lauréat du parc de Vendée et à son fournisseur AREVA ;
- > le lancement de réflexions partagées sur le besoin d'un site d'essais en mer pour l'éolien offshore posé, avec en perspective une potentielle évolution du site ligérien SEM-REV ;
- > le renforcement des démarches de co-développement entre Alstom et la grappe d'entreprises NEOPOLIA avec la signature d'une charte de coopération et la poursuite des relations avec les autres donneurs d'ordre (EMF, STX, Éoliennes en mer et AREVA) ;
- > l'animation par l'École centrale de Nantes de la démarche « recherche - formation - innovation » (RFI) lancée par la Région dans le but de structurer les acteurs de la filière ;
- > le suivi du calendrier adopté par EMF pour lancer les appels d'offres visant à la sélection des fournisseurs de rang 1 pour les lots principaux du parc de Saint-Nazaire.

Le plan d'action régional pour l'agroalimentaire

Les Pays de la Loire sont la 2ème région agroalimentaire de France et ce secteur est le premier employeur industriel de la région (47 505 salariés au 31 décembre 2012, soit 23,5 % des salariés de l'industrie manufacturière).

Un plan régional pour l'agroalimentaire a été lancé en 2014 à l'occasion du premier comité stratégique pour l'alimentation en Pays de la Loire. Piloté par l'État, la Région et les partenaires de la filière, ce plan comporte une vingtaine d'actions réparties sur plusieurs leviers comme l'innovation, la performance ou le financement.

La Jules Verne Manufacturing Valley

L'institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne, le pôle EMC2 et le groupement Technocampus se sont associés pour développer le label « Jules Verne Manufacturing Valley ». Ce label à vocation à incarner la stratégie de ces entités pour répondre aux enjeux technologiques de l'usine du futur. Leur volonté est de satisfaire au double objectif de devenir un écosystème de référence mondial dans le domaine de l'« Advanced Manufacturing » et de conforter le développement du territoire et de ses acteurs par l'innovation collaborative autour des technologies de mise en œuvre des matériaux composites, métalliques et hybrides.

Pour renforcer le volet formation, le projet « Académie Jules Verne » du Manufacturing a été labellisé début 2014 au titre du programme d'investissements d'avenir. Il apporte deux nouvelles dimensions à la « Jules Verne Manufacturing Valley » :

- > la mise en place d'un centre mutualisé de formation par alternance ;
- > le volet hébergement permettant la création d'un « lieu de vie » où étudiants, enseignants, chercheurs et industriels se côtoieront régulièrement.

La nouvelle France industrielle

La seconde phase de la nouvelle France industrielle a été lancée le 18 mai 2015 à Nantes. Elle s'articule autour de 9 solutions industrielles (nouvelles ressources, ville durable, mobilité écologique, transports de demain, médecine du futur, économie des données, objets intelligents, confiance numérique, alimentation intelligente) et d'une mobilisation matrice pour l'industrie du futur. Elle poursuit trois objectifs :

- > s'adresser plus directement aux besoins des marchés prioritaires ;
- > acquérir une dimension internationale grâce notamment à l'agence Business France ;
- > piloter plus efficacement le dispositif via ce regroupement.

La dynamique engagée dans le cadre des 34 plans industriels se poursuivra ; des acteurs industriels régionaux ont rejoint les équipes-projets chargées d'élaborer les plans d'actions, parmi lesquels figurent : STX, comme chef de file du plan « navire écologique », Alstom Wind impliquée dans le plan « énergies renouvelables », l'IRT Jules VERNE et SEPRO ROBOTIQUE présents dans le plan « robotique », l'IRT Jules VERNE également membre des équipes-projets « usine du futur » et « réalité augmentée », IS2T présent dans le plan « logiciels et systèmes embarqués », EOLANE dans le plan « objets connectés » et Meubles Gautier dans le plan « industries du bois ».

Le plan « cité des objets connectés »

En 2014, dans le plan national « objets connectés », Angers a été choisie pour accueillir la cité des objets connectés. Cette cité se présente comme un lieu de conception et de pré-industrialisation des objets connectés, en regroupant des compétences industrielles.

L'enjeu est de rassembler en un lieu unique des bureaux de passage, des outils de prototypages, un espace d'innovation industrielle et l'ensemble des outils nécessaires à la production industrielle d'objets finis.

Ce projet, soutenu par l'État, est bâti sur un consortium industriel articulé autour de l'entreprise EOLANE. Il regroupe des compétences industrielles dans les domaines de la plasturgie, de l'électronique et de la mécanique. Il permettra de répondre aux attentes des start-up et de présenter les produits aux consommateurs.

Un budget de 7 M€ sur trois ans est prévu dont 2,4 M€ consacrés à l'investissement. Le porteur du projet a obtenu le financement de l'État, soit 1,5 M€ au travers d'une candidature en 2015 à l'appel à projets national « projet industriel d'avenir » (PIAVE).

Le plan « usine du futur »

Le plan national « usine du futur » trouve un écho important en Pays de la Loire.

Plusieurs projets ligériens, inscrits dans la feuille de route du plan « usine du futur », témoignent du dynamisme régional :

- > le projet DAHER de ligne flexible automatisée de production de petites pièces en composites dans l'aéronautique, retenu parmi les projets prioritaires ;
- > le projet de chantiers navals piloté par DCNS avec la participation de la société STX et de l'IRT Jules Verne notamment ;
- > le projet en cours d'élaboration par STX de création d'une unité de production polyvalente et flexible pour fabriquer des bateaux et des sous-ensembles des EMR ;
- > le projet de filière fibre de carbone économique porté par la plateforme de la filière automobile (PFA) au titre du plan « véhicule moins 2l/100 » et dont l'IRT Jules Verne pilotera la phase zéro correspondant à la compréhension de l'état de l'art.

Le label « French Tech »

Lancé fin 2013, le mouvement « French Tech » intègre un premier volet en faveur de la croissance des start-up pour susciter une dynamique collective via la reconnaissance par une labellisation nationale des écosystèmes remarquables de la région.

Le dossier de candidature « Nantes Tech », porté par Nantes Métropole et appuyé par l'État, a été retenu parmi les 9 métropoles labellisées « French Tech » au niveau national en novembre 2014.

Le deuxième volet, lancé par l'État à la fin de l'année 2014, vise à financer des accélérateurs privés de start-up afin de faire émerger des sociétés championnes du numérique. Pour soutenir ce financement, l'État a créé un fonds d'investissement doté de 200 M€ géré par Bpifrance.

Le troisième volet concerne la mise en œuvre d'actions d'attractivité à l'international avec une enveloppe nationale de 15 M€. La candidature de l'événement annuel local « Web2day », intégré à l'écosystème « Nantes Tech », est à l'étude.

Bpifrance Pays de la Loire

Bpifrance accompagne les entreprises pour leur offrir des solutions de financement adaptées, investit dans les entreprises en direct et via des fonds partenaires ou leur sert de garantie.

En 2014, 6 071 entreprises ligériennes ont bénéficié des interventions de Bpifrance à hauteur de 1,1 Md€ de risques pris (financements directs et indirects via notamment l'activité de garantie), soit un niveau de financements publics et privés de 2,13 Md€. Ces 1,1 Md€ se répartissent comme suit :

- > 36 M€ pour l'innovation au bénéfice de 242 projets ;
- > 219 M€ en garantie au bénéfice 4 455 projets ;
- > 305 M€ en financement au bénéfice de 1 137 projets ;
- > 407 M€ en court terme au bénéfice de 370 projets ;
- > 137 M€ au titre du CICE au bénéfice de 1 371 entreprises.

Dinamic Entreprises

Le dispositif Dinamic-Entreprises est un outil régional pour soutenir la compétitivité des PME et des PMI avec pour principes la formation / action, la logique de résultat, la combinaison du développement économique et de la gestion des compétences et la mise en réseau des entreprises.

Depuis 2007, près de 1 000 PME ont bénéficié du dispositif. En 2014, 116 boucles Dinamic ont été réalisées (45 % pour la performance interne, 49 % pour le développement commercial, 3 % pour l'innovation et 3 % pour la relance). Le financement des 116 boucles a été assuré par l'État et la Région, respectivement à hauteur de 548 750 € et 978 894 €, et par des fonds privés.

Le développement international

< Chiffres-clés >

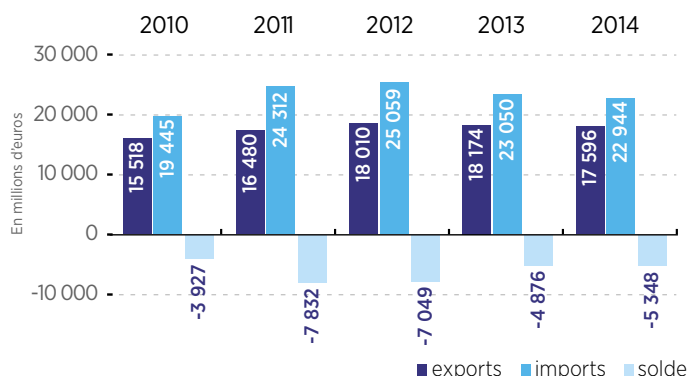
5^e rang national en termes de PIB

8^e rang des régions exportatrices françaises en valeur et 4,1 % des exportations françaises, grâce à un peu plus de 6 000 entreprises exportatrices

8^e rang des régions importatrices et 4,6 % des importations françaises

Le retour à l'équilibre de la balance extérieure de la France, hors énergie, est l'objectif de la politique gouvernementale.

Evolution des échanges – Pays de la Loire (en millions d'euros)



Source : DIRECCTE

Le plan régional d'internationalisation de l'économie (PRIE) 2013-2015, élaboré par la Région en association avec l'État, entend satisfaire à l'objectif national de retour à une balance commerciale équilibrée d'ici 2017.

< Bilan chiffré >

État

Coface : 74 nouveaux dossiers AP (assurance prospection) et 85 A3P (assurance prospection premiers pas), 8 dossiers assurance-crédit, 27 dossiers cautions change et préfinancements, soit près de 200 dossiers (4,7 % du total national des opérations conclues).

Volontaires internationaux en entreprises (VIE)

182 VIE validés au 31 décembre 2014 (168 validés en 2013).

L'intelligence économique au service de la compétitivité des entreprises

Un laboratoire de recherche, une grande école, 3 entreprises dont 2 PME ont adopté le nouveau dispositif de protection du potentiel scientifique et technique de la nation avec le soutien de l'État. Les arrêtés ministériels afférents ont été notifiés aux préfets compétents.

Une vingtaine d'entreprises prioritaires ont été visitées.

Le préfet de région a nommé le préfet de la Mayenne délégué régional à l'intelligence numérique. Dans ce cadre, une synthèse des actions du schéma régional 2012-2014 a été élaborée et un plan triennal 2015-2017 a été rédigé. La liste des entreprises prioritaires a été révisée à cette occasion.

L'agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) a réalisé une cartographie des stratégies d'influence dans la filière des industries agro-alimentaires.

Le développement économique des territoires, l'économie de proximité et le tourisme

FISAC, le développement économique et l'attractivité des territoires

Dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, l'État finance des opérations individuelles et collectives au service des collectivités locales, des chambres consulaires, des associations professionnelles et des entreprises. Le but est de favoriser la modernisation et le développement des très petites entreprises (TPE). En 2014, 4,6 M€ ont été engagés pour :

- > le subventionnement de 60 communes afin de moderniser des équipements commerciaux de proximité ;
- > 6 opérations de restructuration de l'artisanat, du commerce et des services (ORAC) pour aider les TPE qui ont un projet de développement, dans une démarche concertée locale ;
- > l'opération collective régionale pour les entreprises artisanales portées par la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ;
- > le versement de 44 indemnités de départ de commerçants et d'artisans ;
- > le subventionnement de 136 TPE pour leurs projets de modernisation et de développement.

Le tourisme, la labellisation et le contrat de destination

Les démarches de labellisation touristique que développe l'État, constituent des outils de développement territorial. La labellisation touristique garantit aux clients des prestations de qualité. Au cours de l'année 2014, 39 établissements ont été labellisés « tourisme et handicap » et 11 sites de visite ont obtenu la marque « qualité tourisme ».

L'année 2014 a été marquée par la reconnaissance de la destination Val de Loire, au sein de laquelle se situe les Pays de la Loire, comme l'une des grandes destinations touristiques à promouvoir à l'international. L'État accompagne ce projet par un financement de 70 000 € qui vient s'ajouter aux 100 000 € déjà attribués au développement de cette destination.

Les services à la personne et l'économie sociale et solidaire

L'État aide le secteur des services à la personne à mieux se structurer et se professionnaliser. L'année 2014 a été marquée par le lancement de la charte nationale qualité services à la personne.

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 14,1 % de l'emploi salarié en région (données 2011, 13,8 % en France métropolitaine). Le développement de l'ESS est porté par la chambre régionale de

l'économie sociale et solidaire (CRESS) : promotion des valeurs et principes de l'ESS, développement de réseaux d'acteurs locaux, animation d'un observatoire, mise en œuvre de dispositifs permettant la création et la pérennisation de l'emploi associatif, représentation régionale de l'ESS et information de ses membres.

La loi du 31 juillet 2014 souligne la particularité et l'importance de l'économie sociale et solidaire comme mode d'entreprendre innovant et durable, au service d'une croissance économique créatrice d'emplois non délocalisables. Elle reconnaît le rôle et les missions des CRESS.

L'innovation et le développement des entreprises avec le label « entreprises du patrimoine vivant »

L'État accompagne l'innovation et le développement des petites entreprises en attribuant le label « entreprises du patrimoine vivant » (EPV), remis aux entreprises pour leurs savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence.

En 2014, 25 entreprises, candidates au label EPV, ont été expertisées. Toute entreprise labellisée bénéficie d'un crédit d'impôt innovation et apprentissage, ainsi que d'outils de communication à l'international. 39 entreprises ligériennes disposent du label EPV.

La gestion des compétences et la sécurisation des parcours professionnels des salariés

La gestion territoriale des emplois et des compétences

La gestion territoriale des entreprises, de l'économie, de l'emploi et des compétences consiste à fédérer, autour de démarches communes, trois types de publics : les entreprises et branches professionnelles, les salariés et les acteurs du territoire.

En 2014, 700 000 €, sur des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) et 1,9 M€ (contractualisés dans le CPER), sur des actions d'observation-diffusion et sur des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), ont été consacrés aux entreprises.

La charte tripartite

La troisième charte d'engagement pour la continuité professionnelle 2009-2014 a été signée le 2 juillet 2014 par l'État, la Région et les partenaires sociaux. Elle a permis de former près de 10 000 salariés sur cette période.

Au titre du dispositif d'accompagnement des entreprises sur la « gestion des âges », (enveloppe régionale de 477 000 € mobilisés dès 2013), 7 projets ont été conventionnés pour la période de novembre 2013 à septembre 2014.

1.3. L'accompagnement des acteurs économiques

Les entreprises en difficulté

< Chiffres-clés >

153 entreprises sont suivies en 2014 par le commissaire au redressement productif (CRP) dont **84** dossiers ouverts dans l'année

33 dossiers clos, **2 241** emplois à l'ouverture et **1 527** emplois préservés, soit **68 %**

73 diagnostics industriels et sociaux traités

Le commissaire au redressement productif est l'interlocuteur privilégié des entreprises en difficulté. Il anime une cellule régionale de veille et d'alerte précoce pour leur proposer des solutions globales et pérennes.

En 2014, pour renforcer l'interaction entre les dispositifs mis en œuvre en termes d'emploi et d'économie pour les entreprises en difficulté, une cellule « restructurations » a été créée. Cette nouvelle organisation

< Un exemple >

> JALLAIS / DYONIX, sous-traitant aéronautique, 255 salariés à Malville et Sainte-Luce sur Loire (44) :
Le groupe JALLAIS, qui comprenait ces 2 entités, a été placé en redressement judiciaire en juillet 2013 suite à des pertes récurrentes et une situation de trésorerie dégradée. Grâce à l'action combinée de l'administrateur judiciaire, d'Airbus et du commissaire au redressement productif, ce groupe a été repris en 2 temps (en novembre 2013 pour DYONIX et en mars 2014 pour JALLAIS) par des groupes industriels de référence, respectivement DAHER et MECACHROME, ce qui a permis de maintenir l'activité industrielle et la quasi-totalité des emplois (150 sur 162 pour JALLAIS).

La médiation des relations inter-entreprises et des marchés publics

La médiation des marchés publics et inter-entreprises est un dispositif gouvernemental qui favorise le règlement amiable des litiges entre entreprises, et les relations saines entre clients et fournisseurs. La médiation des marchés publics a été installée fin 2012.

En 2014, 31 dossiers ont été clôturés, dont 20 ayant abouti à un accord, 4 sans suite et 1 échec. démultiplie les synergies d'action.

L'accompagnement des investissements

Le référent unique pour les investissements (RUI) est l'interlocuteur privilégié des entreprises porteuses de projets d'investissement significatifs. Il offre un soutien global au chef d'entreprise, qu'il s'agisse d'aides directes pour le financement des projets ou de facilitation des démarches administratives.

En 2014, 40 projets ont été accompagnés par le RUI, représentant 475 M€ d'investissements et 1 860 emplois créés.

1.4. La recherche et l'innovation

121 M€ sont inscrits au CPER 2015-2020 au titre de l'enseignement supérieur afin de réaliser des lieux de formation accueillants et fonctionnels, d'améliorer les conditions de vie collective des étudiants et de développer l'usage des outils numériques.
Dans le secteur de la recherche et de l'innovation, 103,5 M€ de projets concernent l'immobilier et les équipements scientifiques ainsi que le soutien aux structures labellisées de transfert de technologie et l'innovation dans les PME régionales.

Les aides à la recherche pour les entreprises

Le crédit impôt recherche (CIR)

Soutien fiscal à l'effort de recherche-développement des entreprises, le crédit impôt recherche (CIR) accroît leur compétitivité en diminuant le coût de leurs opérations de recherche & développement (R&D).

Le nombre de déclarants 2012 est de 20 441 (contre 19 686 en 2011). En 2012, la région Pays de la Loire est à la troisième place en nombre de déclarants (avec 1 219 déclarants, 5,6 % des bénéficiaires sur le plan national) et est quatrième bénéficiaire en part totale du CIR.

89,1 M€ ont été attribués aux entreprises de la région en 2012 pour un montant déclaré de 388 M€.

Le crédit impôt innovation (CII)

Le crédit impôt innovation (CII), lancé le 1er janvier 2013, complète le crédit impôt recherche (CIR) en prenant en compte les dépenses liées à la mise sur le marché de produits innovants. Il est entré en application en 2014.

Les jeunes entreprises innovantes (JEI)

Créé en 2004, ce statut octroie des exonérations sociales et des allègements fiscaux aux entreprises indépendantes de moins de 8 ans actives en R&D.

En 2014, sur les 17 dossiers reçus, 14 ont fait l'objet d'un avis favorable (10 pour la Loire-Atlantique, 2 pour la Vendée, 1 pour la Mayenne et 1 pour la Sarthe).

Les exonérations sociales concédées s'élèvent en 2014 à 3,341 M€.

Les conventions industrielles de formation à la recherche (CIFRE)

Depuis 1981, près de 450 entreprises ont bénéficié du dispositif CIFRE.

En 2014, sur les 1 350 CIFRE financées au niveau national, 36 l'ont été en Pays de la Loire (2,66 %), soit une baisse par rapport aux années précédentes (24 pour la Loire-Atlantique, 5 pour le Maine-et-Loire, 3 pour la Mayenne, 3 pour la Sarthe et 1 pour la Vendée).

Les principaux secteurs bénéficiaires des CIFRE sont l'informatique, la santé/biotechs, l'agroalimentaire, la mécanique/matériaux et l'économie/management.

Les dossiers de culture scientifique et technique

La région Pays de la Loire est lauréate au titre du programme d'investissements d'avenir (PIA) d'un projet « Parcours en sciences et en technique en Pays de la Loire pour la réussite des jeunes ligériens. », d'un montant total de 4,5 Md€, dont 2,5 Md€ issus du PIA. Ce projet est réalisé par un collectif d'acteurs du territoire (centre de culture scientifique, technique et industriel (CCSTI), Université du Maine, conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Labo des savoirs et Région ...). Ce projet vise à mettre en œuvre des parcours pour les

jeunes, associant CSTI et orientation professionnelle avec des actions de terrain, un média numérique et une radio. L'objectif principal est de donner accès à la culture scientifique, technique et industrielle à tous les jeunes ligériens, durant tout leur parcours de vie, sur tout le territoire et de leur donner des perspectives professionnelles.

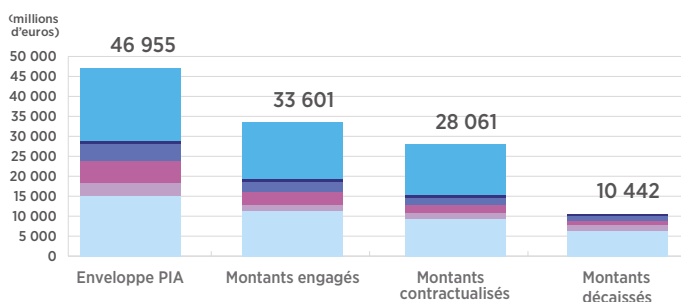
La fête de la science, manifestation nationale, singularisée par l'intervention des entreprises locales en tant que porteurs de projet, a vu en 2014 la réalisation de 10 villages répartis sur les 5 départements.

1.5. Le programme d'investissements d'avenir (PIA)

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) finance des projets innovants et structurants pour l'avenir de la France. Après le premier volet doté de 35 Md€, le gouvernement a décidé le 9 juillet 2014 le lancement d'un deuxième programme de 12 Md€. L'enveloppe de 47 Md€ ainsi dégagée est répartie pour 32 % en subventions, 39 % en dotations non consommables, 12 % en fonds propres, 9 % en avances remboursables, 7 % en prêts et 1 % en fonds de garantie.

Sur ce total, au 31 décembre 2014, les montants attribués par décision du Premier ministre représentent 33,6 Md€, les montants contractualisés entre les opérateurs et les lauréats s'élèvent à 28 Md€ et 10,4 Md€ ont été versés aux bénéficiaires.

AVANCEMENT DU PIA AU 31/12/2014



■ DOTATIONS NON CONSOMMABLES

Dotation non versée directement mais produisant des intérêts dont bénéficie le lauréat pour assurer la pérennité de son financement.

■ DOTATIONS FONDS DE GARANTIE

Garantie sur les prêts en cas de défaut de remboursement du bénéficiaire.

■ AVANCES REMBOURSABLES

Apport de financement traité comme un emprunt et s'inscrivant au bilan du lauréat. L'aide est associée à un engagement de remboursement, mais n'implique pas le paiement d'intérêts.

■ DOTATIONS EN FONDS PROPRES

Dotation apportée en don réel au capital du porteur du projet et s'inscrivant directement dans sa comptabilité.

■ PRÊTS

Remise de fonds au lauréat moyennant le paiement d'un intérêt, avec l'engagement de remboursement de la somme prêtée.

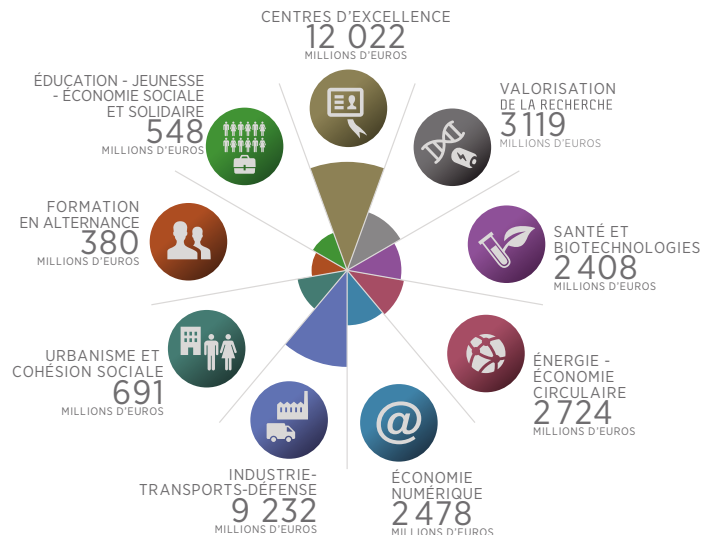
■ SUBVENTIONS

Aide financière apportée en don réel à un projet et versement des intérêts associés à une dotation non consommable.

Source : commissariat général aux investissements.

Ces montants se répartissent sur 9 programmes visant à développer le potentiel de croissance de la France en investissant dans la recherche, l'innovation, le financement de l'économie, les infrastructures, le numérique ou encore la formation.

ENVELOPPE ATTRIBUÉE PAR PROGRAMME



Source : commissariat général aux investissements.

En Pays de la Loire, les projets portés par le programme d'investissements d'avenir représentent à fin 2014 un total d'engagements de 883,4 M€ et de décaissements de 235,4 M€.

De nombreux projets nouveaux ont été retenus en 2014, parmi lesquels :

- > la formation en alternance : l'Académie Jules Verne du Manufacturing (12 M€), le projet de foyer Plessis-Cellier de la CCI Nantes-St-Nazaire (1,6 M€), le campus de Californie au Mans (1,3 M€) et la maison familiale rurale FAIRE de Vendée (3,5 M€). Le dossier d'université régionale des métiers, porté par la chambre de métiers et de l'artisanat, déposé fin 2014, a reçu début 2015 une décision favorable de 6,5 M€ ;
- > le projet de déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques sur le domaine public, coordonné par le syndicat départemental d'électricité et d'équipement de Vendée (SYDEV) pour 2 M€ ;
- > le projet Mammonext visant à améliorer les procédures médicales de dépistage, de diagnostic et de biopsie des cancers du sein, a reçu un soutien de 5,4 M€, dont 360 000 € pour l'institut de recherche cybernétique de Nantes (IRCCyN de Nantes) ;
- > l'aide à la réindustrialisation (8,6 M€) a bénéficié aux entreprises Europe Technologie, Eurial, Hexcel composites et Mecachrome.

Par ailleurs, Nantes a accueilli le 31 octobre 2014 le second forum national des 8 IRT labellisés par l'État. Au cœur d'une stratégie industrielle de conquête sur des marchés porteurs, les IRT se fondent sur des partenariats de long terme entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Leur ambition est de dynamiser le triptyque recherche-industrie-formation. L'IRT Jules Verne est dédié aux technologies avancées de production composites, métalliques et structures hybrides.

1.6. L'agriculture, la forêt et la pêche maritime

L'agriculture

< Chiffres-clés >

Valeur de la production agricole : 10 % du chiffre d'affaires national (2ème rang des régions agricoles françaises et 4ème rang des régions européennes après la Bavière l'Andalousie et la Bretagne). Au 1er janvier 2016, après réforme territoriale, elle se situera au 6ème rang

Emploi agricole : 4 % de la population active

Elevage majoritaire (56 % de la valeur des productions, avec comme activités dominantes le lait et la viande bovine, suivie des productions avicoles et porcines) mais la plupart des filières de production sont représentées (viticulture, arboriculture, maraîchage, horticulture ou production de semences)

Le projet agroécologie

L'État encourage l'agroécologie, une agriculture qui répond à la triple performance économique, environnementale et sociale, en :

- > intégrant plusieurs documents de planification comme le programme régional de l'agriculture durable (PRAD), de programmation des futurs plans de développement régional rural (PDRR) et d'orientation avec le plan régional de développement agricole et rural (PRDAR) ;
- > organisant des réflexions thématiques en région (assises de l'installation, assises de l'agriculture bio, séminaire de formation à l'agroécologie pour les agents de l'État) ;
- > promouvant le déploiement d'outils spécifiques tels que les groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE) créés par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

En 2014, 10 dossiers ont été sélectionnés, au terme d'un appel à projets national, pour préfigurer les GIEE en région. Ils concernent 225 agriculteurs sur des sujets variés comme l'agroforesterie, la méthanisation, la conservation des sols ou encore l'autonomie protéique.

Le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles

En 2014 :

- > 192 dossiers ont reçu un soutien financier au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage, représentant un montant de 2,6 Md€ émanant de l'État et du FEADER ;
- > 98 dossiers ont reçu un soutien financier au titre du plan de performance énergétique, représentant un montant de 700 000 € émanant de l'État et du FEADER ;
- > 98 dossiers ont obtenu un soutien financier au titre du plan végétal environnement, pour un montant de 850 000 €.

La Région, nouvelle autorité de gestion des crédits européens, l'État et les professionnels agricoles se sont concertés sur les conditions de mise en œuvre régionale du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

Compte tenu de la diversité des filières animales et végétales en Pays de la Loire, il a été décidé d'adopter un volet animal et un volet végétal. Le PCAE végétal régional s'articule avec les appels à projets de France Agrimer pour les investissements dans les serres horticoles et maraîchères (crédits FEADER).

Les projets seront sélectionnés en 2015 à l'issue d'appels à projets, sur la base de leurs engagements en faveur de la transition énergétique, de la compétitivité des exploitations, de l'amélioration des impacts environnementaux.

Le plan d'action régional pour l'agro-alimentaire

L'État, en lien avec la Région et les principaux acteurs du territoire, a élaboré le plan d'action régional agro-alimentaire, validé en comité de filière alimentaire le 16 avril 2014.

Il comporte 24 actions réparties en 7 leviers d'action : innovation ; performance industrielle des filières ; financement ; marchés et internationalisation ; emploi et compétences ; enseignement supérieur et recherche ; qualité, sécurité et respect de l'environnement.

L'État en région a pour ambition, en faveur de la filière alimentaire, de :

- > soutenir les démarches collectives en matière d'innovation, d'export, de compétences et renforcer le lien amont-aval ;
- > favoriser une alimentation sûre, de qualité, respectueuse de l'environnement ;
- > faire connaître les dispositifs publics, faciliter les démarches et effectuer un suivi conjoncturel de la filière à l'échelle régionale.

Le référent régional industries agroalimentaires est en charge de la coordination des actions de l'État, lesquelles sont conduites en lien avec les collectivités locales.

Suite au succès de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en janvier 2014 par le gouvernement à destination des entreprises du secteur agroalimentaire dans le cadre du plan industriel « produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable », l'État (DRAAF et DIRECCTE) accompagne les projets régionaux qui candidatent au programme d'investissements d'avenir.

Les investissements de 20 PME agro-alimentaires ont été soutenus en 2014 pour 20 M€ dont les crédits du FEADER. 56 visites d'industries agroalimentaires (IAA) ont été effectuées au titre du fonds d'intervention stratégique pour les industries agroalimentaires ou de l'instruction de dossiers d'aides gérés par France Agrimer.

L'installation des agriculteurs

L'État soutient l'installation. En 2014 :

- > 565 projets d'installation ont bénéficié de la dotation « jeune agriculteur » (DJA) pour un montant de 3,6 M€ (dont 1,9 M€ de crédits de FEADER) ;
- > 790 000 € (complétés par 1,3 M€ de crédits FEADER) ont été versés au titre des prêts à l'installation ;
- > 980 000 € ont été alloués aux candidats à l'installation (programme régional pour l'installation et le développement d'initiatives locales – PIDIL) afin de promouvoir les métiers de l'agriculture et la « prospection » de foncier ;
- > 472 600 € ont été investis dans des parcours à l'installation, élaborés en fonction des projets de chaque candidat (stages 21 h et plans de professionnalisation personnalisés).

L'année 2014 a été marquée par l'élaboration de la politique régionale de l'installation qui sera financée au titre du PDRR, avec la création d'une nouvelle instance de gouvernance : le comité régional de l'installation et de la transmission (CRIT). Celui-ci a été installé le 25 septembre 2014. Le suivi de la mise en œuvre des outils de la politique de l'installation (aide, parcours à l'installation) devient régional et non plus départemental. Son pilotage est désormais partagé avec la Région.

Les travaux réalisés en concertation étroite avec la profession et co-animés par l'État et la Région ont permis d'arrêter la déclinaison régionale du principal dispositif de cette politique, la DJA. Les structures d'accompagnement à l'installation ont été labellisées à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 3 ans (point accueil installation transmission (PAIT), centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé (CEPPP), centres habilités pour la mise en place du stage collectif obligatoire « 21H »).

Le plan régional de l'agriculture durable

Le plan régional de l'agriculture durable adopté en 2012 (PRAD, <http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Plan-regional-de-l-agriculture,177>) fixe les orientations régionales de la politique agricole et agroalimentaire de l'État. Il permet de disposer d'une réflexion sur l'agriculture durable, conciliant efficacité économique et performance écologique, partagée par l'ensemble des acteurs concernés, autour de 4 enjeux :

- > inscrire durablement l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires ;
- > renforcer la compétitivité du secteur dans le respect des milieux naturels ;
- > garantir et promouvoir une alimentation sûre et de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs ligériens ;
- > faciliter l'adaptation de l'agriculture ligérienne aux changements (climatiques, économiques...) et accompagner ses évolutions.

Ces enjeux se déclinent en 16 objectifs et 58 actions qui orientent les interventions de l'État dans la région pour 7 ans. Le bilan 2013-2014 des actions mises en œuvre a été présenté en commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAM) du 4 novembre 2014. Quelques thèmes feront l'objet d'un travail spécifique dans le cadre de l'évolution du PRAD : la méthanisation, Ecophyto, l'agroécologie, le développement de l'utilisation des produits issus de l'agriculture régionale dans la restauration hors foyer.

La réduction des incidences environnementales des activités agricoles

En exécution du programme national pour l'alimentation (PNA), plus de 15 actions régionales ont été menées (250 000 € sur trois ans). Des mesures ont été engagées pour lutter contre le gaspillage alimentaire notamment par la communication directe auprès du consommateur et par la sensibilisation de la restauration collective.

L'observatoire régional des produits phytosanitaires a révélé une baisse de 22 % des quantités de substances achetées entre 2008 et 2012, en moyenne triennale.

Les premiers enseignements du réseau Dephy, constitué de 230 fermes, montrent la possibilité de réduire le recours à ces produits tout en maintenant les performances économiques. De nombreux documents ont été publiés pour décrire ces systèmes de cultures, les leviers mobilisables, assortis de témoignages d'agriculteurs.

Des plaquettes et des vidéos sur la protection des utilisateurs ont été diffusées ; 92 jardineries ont adopté une charte pour réduire la vente de produits phytosanitaires, et une cinquantaine d'actions de communication ont promu les changements de pratiques à plus de 1 500 participants.

La politique forestière

Le soutien à la filière forêt-bois a porté en 2014 sur les équipements de desserte forestière, pour 63 353 €, ainsi que sur un volet « études et animation » pour 33 800 €.

Suite à la validation du plan pluriannuel régional de développement forestier, une charte « Mobilisons la forêt » a été élaborée et signée le 23 janvier 2015 par l'ensemble des acteurs professionnels de la filière forêt-bois régionale. Centrée sur les enjeux de mobilisation et de reconstitution des peuplements, elle constitue un cadre du dialogue entre l'amont de la filière (propriétaires forestiers, centre régional de la propriété forestière, office national des forêts) et les acteurs économiques de l'aval (exploitants, scieries,...).

La pêche et aquaculture marines

< Chiffres-clés (2014) >

1 213 marins-pêcheurs en Pays de la Loire, dont 56 % sont âgés de plus de 40 ans, 358 navires

1 590 emplois dans l'aquaculture marine, dont 44 % d'emplois saisonniers

1 237 marins au commerce et 143 navires immatriculés dans la région

La pêche et l'aquaculture marines bénéficient d'aides de l'État :

- > des aides non contractualisées, d'un montant total de 661 757 € en 2014, pour 12 dossiers ;
- > des aides financées dans le cadre du contrat de projets État-Région (CPER), d'un montant de 900 242 € en 2014, soit un montant total pour la période 2007-2013 de 2,234 M€ ;
- > des aides financées par le fonds européen pour la pêche (FEP), d'un montant de 1,742 M€ en 2014, avec 74 dossiers engagés. Une partie de ces aides provient des enveloppes FEP régionalisées, qui représentent 7,4 M€, soit 518 dossiers pour un montant total sur la période 2007-2013 de 7,095 M€.

Le plan régional de contrôle des pêches maritimes (en mer, au débarquement et à terre) poursuit 2 objectifs :

- > le respect de la politique commune des pêches (PCP) ;
- > la mise en œuvre des mesures d'encadrement des pêcheries d'intérêt régional ou national.

1 460 contrôles en mer et 1 105 contrôles au débarquement ont été réalisés en 2014 sur la façade Atlantique/Manche Ouest (Pays de la Loire et Bretagne).

Les actions en faveur des personnes en situation de handicap : suites du comité interministériel du handicap

Un bilan des politiques menées par les services de l'État a été réalisé en 2014.

L'offre de places en établissements ou services spécialisés, pour enfants et adultes, s'est largement développée depuis 2005. L'agence régionale de santé (ARS) travaille plus particulièrement sur le développement des réponses de proximité, privilégiant le milieu ordinaire et veillant à réduire les inégalités territoriales d'accès à l'offre.

17 300 jeunes en situation de handicap sont scolarisés, soit 11 500 dans des classes ordinaires et 5 800 dans des dispositifs spécifiques. Le Rectorat propose des formations adaptées pour les enseignants, emploie plus de 2 800 auxiliaires de vie scolaire et favorise un échange accru entre professionnels des milieux scolaire et médico-social.

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés pose les bases d'un travail partenarial entre l'État, les collectivités territoriales et les organismes d'assurance maladie. Un site internet met l'accent sur les actions en cours et les ressources existantes. Fin 2014, un état des lieux sur l'emploi de personnes en situation de handicap dans les 3 fonctions publiques a été engagé.

L'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) de l'État a fait l'objet d'une expertise dans la perspective d'une réorganisation des locaux et de travaux. Pour l'ensemble des ERP, des correspondants dans chaque département ont été identifiés pour le suivi des agendas d'accessibilité programmée.

L'accès au sport, aux séjours de vacances et aux activités culturelles est également soutenu par de nombreuses actions spécifiques de pédagogie, d'information, de partenariat et de mise à disposition d'outils adaptés.

Le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, déclinaison en région

Dans la continuité des 2 rencontres territoriales organisées en 2013, un bilan des rencontres et le programme d'actions 2014 ont été présentés le 29 janvier 2014.

Au niveau régional, 5 champs d'action sont retenus : le renforcement de l'observation sociale, la prise en compte des publics sous main de justice, l'insertion par l'emploi, l'accès au logement et le suivi des ruptures de parcours.

En 2014, 2 chantiers nationaux ont abouti :

- > les assises interrégionales du travail social qui ont confié 2 thématiques à l'inter-région Ouest : la formation initiale et continue et la protection de l'enfance, la jeunesse et les services aux familles ;
- > la généralisation à tous les départements des diagnostics territoriaux à 360 degrés.

Une journée régionale de concertation et d'échanges de pratiques des acteurs du plan pauvreté s'est déroulée le 20 novembre 2014 autour de trois tables rondes :

- > lever les freins à l'insertion sociale des jeunes ;
- > co-construire les politiques de solidarité ;
- > développer l'approche globale des personnes dans les pratiques professionnelles.

Le plan de relance pour le logement

Un plan de relance pour le logement a été décidé le 29 août par le Premier ministre et la ministre du logement. Il s'articule autour de 5 priorités :

- > favoriser l'accession à la propriété ;
- > simplifier les normes de construction ;
- > augmenter l'offre de logements neufs sociaux et intermédiaires ;
- > renforcer la mobilisation du foncier ;
- > rénover les logements.

2.1 La jeunesse

La politique « priorité jeunesse »

La politique « priorité jeunesse » (<http://www.jeunes.gouv.fr/>) s'articule autour de 13 actions, déclinées en 61 mesures (dont 15 adoptées en 2014). Elle réforme l'action publique destinée aux jeunes en s'appuyant sur 4 axes fondamentaux :

- > privilégier le droit commun pour tout ce qui concerne l'accès des jeunes aux droits sociaux ;
- > favoriser l'autonomie des jeunes et la sécurisation de leurs parcours dans leur globalité (formation, logement, santé, mobilité...) ;
- > lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- > encourager la participation des jeunes dans le débat public et rendre effective la co-construction des politiques publiques.

En Pays de la Loire, le déploiement de la politique « priorité jeunesse » est suivi grâce à un tableau de bord pluriannuel des mesures, à un comité régional associant l'État et la Région et à une évaluation régulière.

La conférence régionale des acteurs de jeunesse, réunie le 25 juin 2014, a identifié des points de convergence entre le schéma régional des jeunes adopté par le conseil régional et le la déclinaison régionale du plan « priorité jeunesse » autour de la mobilité des jeunes à l'international, de l'accès au logement, du maillage territorial, d'orientation et d'information des jeunes, et d'éducation aux pratiques numériques. Le plan régional est décliné selon 3 axes : lutter contre le décrochage scolaire, renforcer l'accès aux pratiques culturelles, numériques, sportives des jeunes les plus éloignés, améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.

La lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire vise à réduire le nombre de jeunes qui sortent sans qualification du système de formation initiale et à les accompagner pour leur entrée dans le monde du travail.

Les travaux des 16 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) se sont accentués en 2014 avec près de 4 000 situations étudiées.

Le 12 novembre 2014, s'est tenu le premier comité de pilotage régional des PSAD, en présence du préfet de région, du président du conseil régional et du recteur. Son objectif était d'anticiper la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Le réseau formation qualification emploi (FOQUALE) a pris en charge 629 jeunes avec un retour direct en formation initiale et plus de 1 000 jeunes accompagnés par la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

En 2014, des partenariats novateurs se sont traduits par la prise en charge de jeunes au travers de parcours combinant la MLDS et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ou la MLDS et les centres de formation d'apprentis (CFA).

Le service public de l'orientation (SPO)

Le service public de l'orientation (SPO) permet l'accès gratuit à une information complète sur les formations, les certifications, les métiers, les emplois et les niveaux de rémunération. Il est assuré par des organismes labellisés qui proposent à toute personne, et dans un lieu unique, un ensemble de services et de conseils personnalisés.

Le SPO est piloté par le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP) qui associe l'État, la Région et les partenaires sociaux. En Pays de la Loire, le CCREFP a confié à une commission spécialisée le mandat d'organiser la concertation régionale et de formuler les avis préalables à la délivrance du label « orientation pour tous – pôle d'information et d'orientation sur les formations et les métiers ».

Une préfiguration du service public régional de l'orientation (SPRO), défini par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, avait été engagée par la Région. Il a été convenu de consolider les coopérations existantes, tant au niveau local que régional, dans le respect des missions de chacun des réseaux, et d'œuvrer pour que le SPRO se situe dans le droit fil du SPO.

Pour confirmer la continuité du processus engagé depuis 2011, une convention-cadre entre l'État et la Région a été signée le 16 décembre 2014.

Le développement de l'apprentissage

Le contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour le développement de l'apprentissage, co-signé fin 2011 par l'État et la Région pour 5 ans, vise à accroître le nombre de places en apprentissage, soit 29 481 apprentis et pré-apprentis fin 2010 à 33 000 fin 2015, pour un financement annuel de 21 M€.

36 nouvelles formations vont être ouvertes à la rentrée 2015, à l'issue d'un processus de concertation entre la Région, les autorités académiques et les professions concernées.

Malgré ces efforts, le nombre de jeunes dans les centres de formation d'apprentis (CFA) n'a pas augmenté : il s'établit au 31 décembre 2014 à 27 045 (26 685 apprentis et 360 pré-apprentis), soit une baisse de 5,3 % par rapport au 31 décembre 2013, (après -4 % en 2013), alors que l'objectif inscrit dans le COM était de 31 210. La situation économique et, sans doute de façon structurelle, la réforme de la voie professionnelle (disparition des BEP et préparation du bac professionnel en 3 ans) expliquent cette baisse.

L'évolution diffère selon les niveaux de formation et seuls les niveaux 2 et 1 s'en sortent bien, mais sur des effectifs faibles (7,2 % du total des apprentis) : - 8,6 % en niveau V, - 5,4 % en niveau IV, - 4,0 % en niveau III, + 19,1 % en niveau II et + 5,7 % en niveau I.

Les secteurs les plus touchés sont ceux du BTP (-12,8 %), de la coiffure-esthétique (-15,6 %) et de la mécanique automobile (-8,8 %).

Le budget total de décentralisation versé à la Région pour l'apprentissage est de 117,5 M€ dont 19,5 M€ sur le contrat d'objectifs et de moyens (COM apprentissage). Ce dernier permet d'accompagner financièrement les CFA afin de généraliser l'individualisation des parcours, de renforcer la qualité de la formation pour une réduction du nombre de ruptures de contrat et une meilleure réussite aux examens.

Pour réduire le taux de rupture de contrat, plus faible en Pays de la Loire qu'au niveau national, mais néanmoins important dans certaines filières, l'État a financé une expérimentation en 2014-2015 sur trois CFA. Ses résultats, très satisfaisants, permettent de proposer une diffusion de la démarche mise en place.

Le service civique

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager sur une mission d'intérêt général pour une durée de 6 à 12 mois. Avec 972 volontaires accueillis en Pays de la Loire, l'année 2014 est en progression par rapport à 2013 (+ 1,04 %). En 2015, une forte mobilisation est attendue afin de permettre l'accueil de 70 000 jeunes.

< Chiffres-clés >

972 volontaires ligériens fin 2014 (pour un coût pour l'État de **5,7 M€**)

58 % de femmes

56 % ont une qualification de niveau IV et infra en 2014

43 % sont demandeurs d'emploi et **36 %** sont étudiants

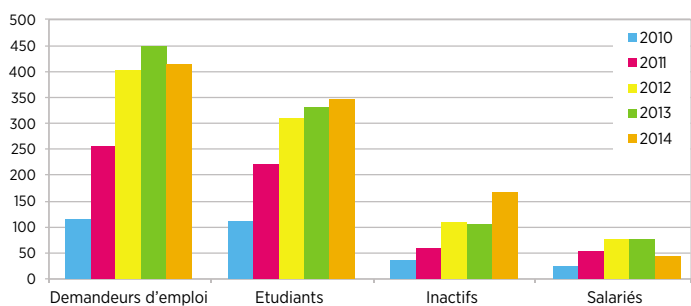
En 2014, les missions d'intérêt général s'effectuent principalement dans les domaines de la culture, des loisirs, de l'éducation, de l'environnement, de la solidarité et du sport.

Un fort dynamisme du dispositif en Pays de la Loire avec une montée en charge progressive : **285** en 2010, **591** en 2011, **899** en 2012, **962** en 2013 et **972** en 2014

Sur les 3 700 volontaires recrutés depuis 2010, 17,5 % (612) jeunes ont mis un terme à leur mission.

Depuis le début du dispositif, 10 % des volontaires sont issus des quartiers de la politique de la ville

Profil des volontaires du service civique de 2010 à 2014



Source : DRJSCS

2.2 La politique du logement

La connaissance des marchés du logement

La connaissance des marchés du logement est un enjeu essentiel pour la définition des politiques du logement qui sont de plus en plus territorialisées. Une vingtaine d'études ont été réalisées en 2014 sur les différents secteurs de marchés du logement en Pays de la Loire (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/marches-du-logement-r198.html>).

En 2014, une étude a mis à jour les besoins de construction de nouveaux logements dans la région. Ces besoins sont estimés entre 20 000 à 27 000 nouveaux logements par an.

Le système d'information géographique (SIG) sur le parc locatif social permet de disposer d'une connaissance fine des logements locatifs sociaux de la région.

Une étude publiée en octobre 2014 a permis de dresser un bilan de la construction de logements en Pays de la Loire. Le rythme de renouvellement du parc de logements demeure parmi les plus élevés de France, essentiellement grâce à celui des logements collectifs : il demeure supérieur de près d'un tiers à la moyenne nationale.

Après un bon 3ème trimestre 2014, les mises en chantier de logements reculent de 3 % en année glissante. L'année 2014 est ainsi la plus mauvaise année depuis 1997 et se situe 32 % sous la moyenne des 10 dernières années. Concernant la commercialisation des logements neufs, les ventes sont assez stables sur un an dans le collectif, mais demeurent 13 % en deçà de la moyenne décennale. Dans l'individuel, les ventes sont en repli. Les mises en ventes de nouveaux programmes sont en recul de 5 % dans le collectif en 2014. L'encours de logements est stable dans le collectif, mais progresse de 15 % dans l'individuel.

Cette situation se traduit sur l'activité économique puisque fin septembre 2014, en année glissante, le repli des emplois salariés est de 3,0 % dans la construction et de 3,9 % dans l'activité immobilière. Le recours à l'intérim est également en baisse dans la construction (- 5 %) et ce secteur concentre 20 % des heures de chômage partiel accordées dans la région.

Le bilan du comité régional de l'habitat et la création du comité régional de l'habitat et de l'hébergement

Le comité régional de l'habitat (CRH) articule les interventions publiques pour offrir un parcours de l'hébergement vers le logement. En 2014, 108 M€ de crédits de l'État ont été mobilisés sur 3 priorités :

- > le développement de l'offre de logements sociaux (7 Français sur 10 sont éligibles au logement social) ;
- > l'amélioration de l'habitat privé ;
- > l'accompagnement des personnes les plus fragiles vers le logement.

En application de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, l'arrêté du préfet de région du 19 janvier 2015 a acté l'évolution du CRH en comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CR2H).

Le CR2H procède aux concertations permettant de mieux répondre aux besoins en matière d'habitat et d'hébergement et de favoriser la cohérence des politiques locales.

Pour ce faire, des organismes et associations ont été ajoutés au CR2H :

- > l'union régionale inter-fédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) regroupement d'associations de solidarité et organismes qui vont vers et accueillent les plus démunis, qui co-animent le comité consultatif régional des personnes accueillies ;
- > le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ;
- > le gestionnaire de centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Le parc public de logements

Le développement de l'offre de logements

< Chiffres-clés >

6 555 logements sociaux nouveaux, dont **4 981** logements locatifs sociaux et très sociaux (PLAI-PLUS)

36 % de logements très sociaux (PLAI) aidés dont **472** logements en résidences sociales pour des jeunes et autres publics spécifiques

1 574 logements locatifs sociaux intermédiaires (PLS) dont **538** logements étudiants, 655 places en logements-foyers de personnes âgées (EHPAD) et **50** logements pour personnes handicapées.

48 % des opérations ont été aidées dans les zones où le marché du logement est le plus tendu (PDL1) et **35 %** dans les zones moyennement tendues (PDL2).

Les Pays de la Loire ont bénéficié de 2007 à 2012 d'une croissance démographique de 0,85 % par an, ce qui correspond à 30 000 personnes de plus chaque année. Au 1er janvier 2015, 84 015 ménages sont en demande d'un logement social.

Depuis 2000, plus de 75 000 logements sociaux ont été financés, soit 4 721 logements en moyenne par an mobilisant l'équivalent de 5 665 d'emplois dans la filière du bâtiment.

En 2014, 6 555 logements sociaux nouveaux ont été financés (106 414 logements au plan national). Ces logements représentent 31 % des 21 000 logements mis en chantier en 2014 sur la région.

Le financement de ces logements sociaux a mobilisé 14,3 M€ d'aides directes de l'État et mobilisera plus de 160 M€ d'aides indirectes dans les années à venir (exonération de taxes foncières, TVA réduite, etc.), sans compter l'aide personnalisée au logement (APL) versée aux ménages. Les collectivités locales, délégataires des aides à la pierre ou non, ont également subventionné la construction des logements sociaux à hauteur de 45,6 M€ en 2014.

Ces nouveaux logements sociaux sont construits en priorité là où s'expriment les besoins les plus forts :

- > à 48 % dans l'aire urbaine de Nantes/Saint-Nazaire et certaines communes littorales ;
- > à 35 % dans les autres agglomérations et centralités des départements, ainsi que sur la zone littorale.

De nouveaux logements sociaux sont aussi construits dans les autres secteurs moins tendus du territoire régional pour répondre au marché local.

En 2014, 750 logements ont été financés via le dispositif PSLA (prêt social location-accession) qui facilite l'accès à la propriété d'un ménage modeste sans apport initial. Le ménage loue d'abord le logement neuf agréé par l'État et verse une redevance. Le ménage peut ensuite devenir propriétaire du logement à un tarif préférentiel et bénéficier d'aides.

La mobilisation du foncier public

La loi du 18 janvier 2013, relative à la modernisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

offre la capacité à l'État et aux établissements publics nationaux de céder des biens de leur domaine privé à un prix inférieur à leur valeur, par application d'une décote pouvant aller jusqu'à la gratuité, pour favoriser la construction de logements sociaux. L'intérêt principal de ce dispositif réside dans la localisation de sites, parfois d'envergure, en milieu urbain permettant une reconquête de la ville.

Le préfet de région établit une liste de sites potentiellement décotables à partir des propositions des préfets de département. Elle a été actualisée par arrêté le 18 juillet 2014. La liste des terrains de l'État mobilisables en faveur du logement comprend 13 sites représentant 25,4 ha, dont 4 sites ferroviaires. Parmi ces sites, 5 sont jugés prioritaires.

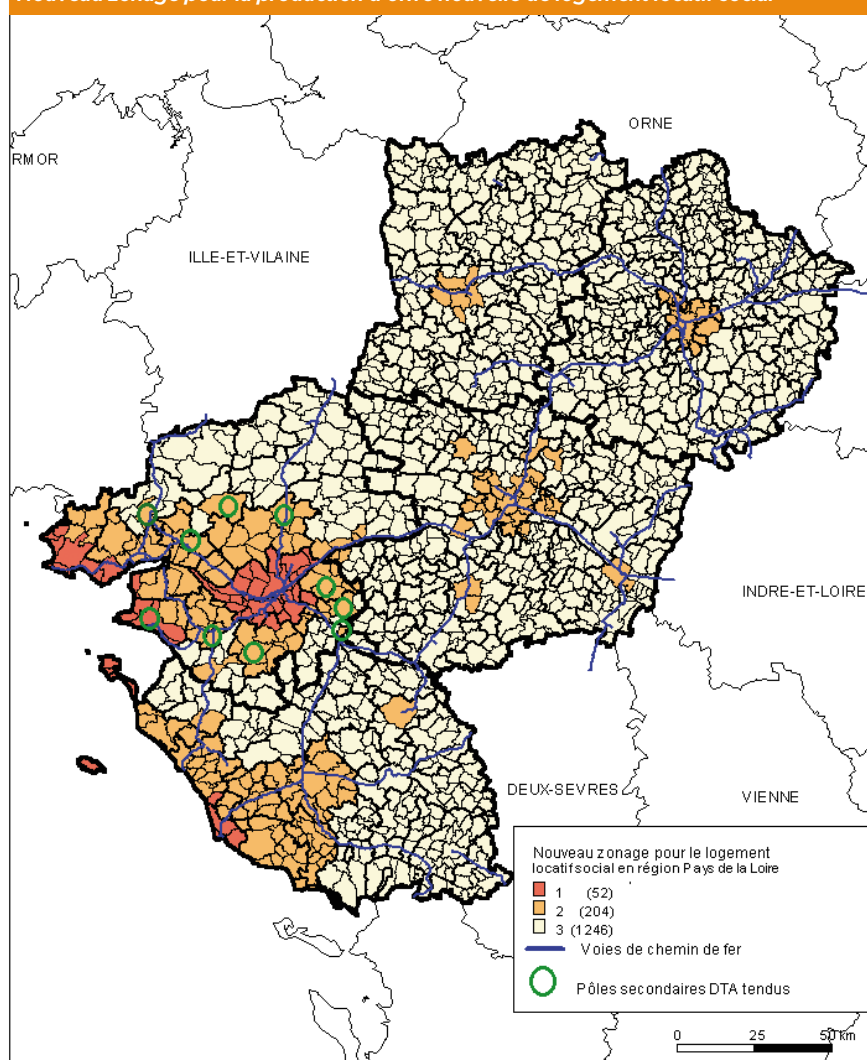
En 2014, 2 terrains ont été cédés :

- > la caserne Mellinet à Nantes dont la cession a été signée le 19 décembre 2014 afin de réaliser 1 700 logements sur les 13,46 ha, dont un tiers de logements sociaux. Les premiers logements seront livrés en 2019 ;
- > l'ancienne gare de La Baule a également été cédée afin de construire 32 logements dont 8 sociaux.

La réhabilitation du parc public

En 2014, le programme 2014-2020 étant encore en cours d'élaboration, les crédits FEDER n'ont pas été mobilisés. Le nombre de logements

Nouveau zonage pour la production d'offre nouvelle de logement locatif social



Source : DREAL

réhabilités est donc moins important que sur la période 2010-2013. 917 logements ont été rénovés, financés par les aides du conseil régional à hauteur de 1 777 480 € et de l'Ecoprêt de la caisse des dépôts et des consignations pour 4 080 500 €.

Sur la période 2010-2014, plus de 10 600 logements sociaux publics ont été financés pour une rénovation énergétique du logement.

Le logement étudiant

Les ministres du logement et de l'enseignement supérieur et de la recherche ont lancé en 2013 le « plan 40 000 » nouveaux logements étudiants en France d'ici 2017.

Les principaux moyens dédiés à ce plan sont : la relance des opérations Campus, la mobilisation du foncier public, un budget supplémentaire de 20 M€ du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ou encore l'inscription du logement étudiant comme priorité du CPER 2015-2020.

Le groupe de travail réunissant l'État, le CROUS, la Région et Nantes Métropole a pour objectif de :

- > dresser un diagnostic partagé du logement étudiant sur le territoire de Nantes Métropole : 10 537 logements étudiants dédiés (hors parc locatif privé) ont été recensés en 2010 ;
- > définir les actions à engager ;
- > suivre les opérations de logement en cours de réalisation.

Neuf projets ont été identifiés, dont 3 sont ou seront confiés à la gestion du CROUS (653 places – 61 % du programme pluriannuel régional). Par ailleurs, les bailleurs sociaux se positionnent directement comme gestionnaires ou recourent à un tiers.

Le parc privé

L'amélioration du parc privé

< Chiffres-clés >

5 448 logements rénovés en 2014 grâce à **48,5 M€** d'aides de l'État, soit 95,15 M€ de travaux générés

Précarité énergétique : **3 538** logements rénovés grâce à **39,94 M€** de crédits du programme national « habiter mieux » permettant un gain énergétique **40 %**

Lutte contre l'habitat indigne et très dégradé : **230** logements réhabilités pour **5,5 M€** d'aides

Perte d'autonomie : **1 670** logements rénovés pour **5 M€** d'aides

Copropriétés en difficultés : **159** logements financés pour **326 000 €** d'aides

109 logements locatifs rénovés en contrepartie de loyers réduits pour **3,7 M€** de crédits de l'ANAH

En exécution de la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants, l'agence nationale de l'habitat (ANAH) encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires, avec une priorité aux publics les plus modestes.

Les 48,5 M€ d'aides de l'ANAH et du fonds d'aide à la rénovation thermique (FART) ont permis de rénover 5 448 logements.

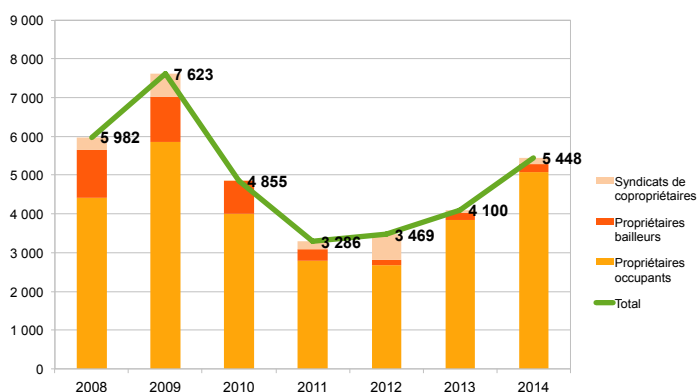
L'année 2014 a connu un afflux exceptionnel de dépôts de demandes pour la rénovation énergétique chez les propriétaires occupants. Ce phénomène s'explique par la multiplication des programmes d'intervention, les campagnes de communication nationales du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et la forte sollicitation

des guichets uniques d'information installés fin 2013.

Pour faire face à cette montée en charge au niveau national, l'ANAH a préconisé en milieu d'année de donner la priorité aux propriétaires occupants très modestes.

En 2014, 109 logements ont été conventionnés dans le parc privé en contrepartie de financements ANAH. Ce sont essentiellement des logements à loyer social et très social. 290 logements ont été conventionnés sans travaux en 2014, essentiellement des logements à loyer intermédiaire.

Nombre de logements subventionnés/an par l'ANAH entre 2008 et 2014



Source : DREAL

Le dispositif d'investissement locatif privé « Pinel »

Le dispositif d'investissement locatif privé dit Pinel (antérieurement Duflot) vise les investissements réalisés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016. Ce dispositif a été modifié par la loi de finances pour 2015. Plusieurs durées sont offertes (6, 9 et 12 ans) avec des réductions d'impôts respectivement de 12 %, 18 % et 21 %. Peuvent y prétendre les contribuables domiciliés en France acquérant un logement neuf ou en état futur d'achèvement, en contrepartie d'un engagement de location à un prix inférieur à celui du marché.

En Pays de la Loire, l'investissement locatif se stabilise depuis 2012 autour de 2 400 logements par an. En 2014, il représente 60 % des ventes de logements, contre 55 % en 2012, année pleine du dispositif Scellier. Le dispositif Pinel reste donc attractif pour les investisseurs.

Le nouveau zonage A/B/C

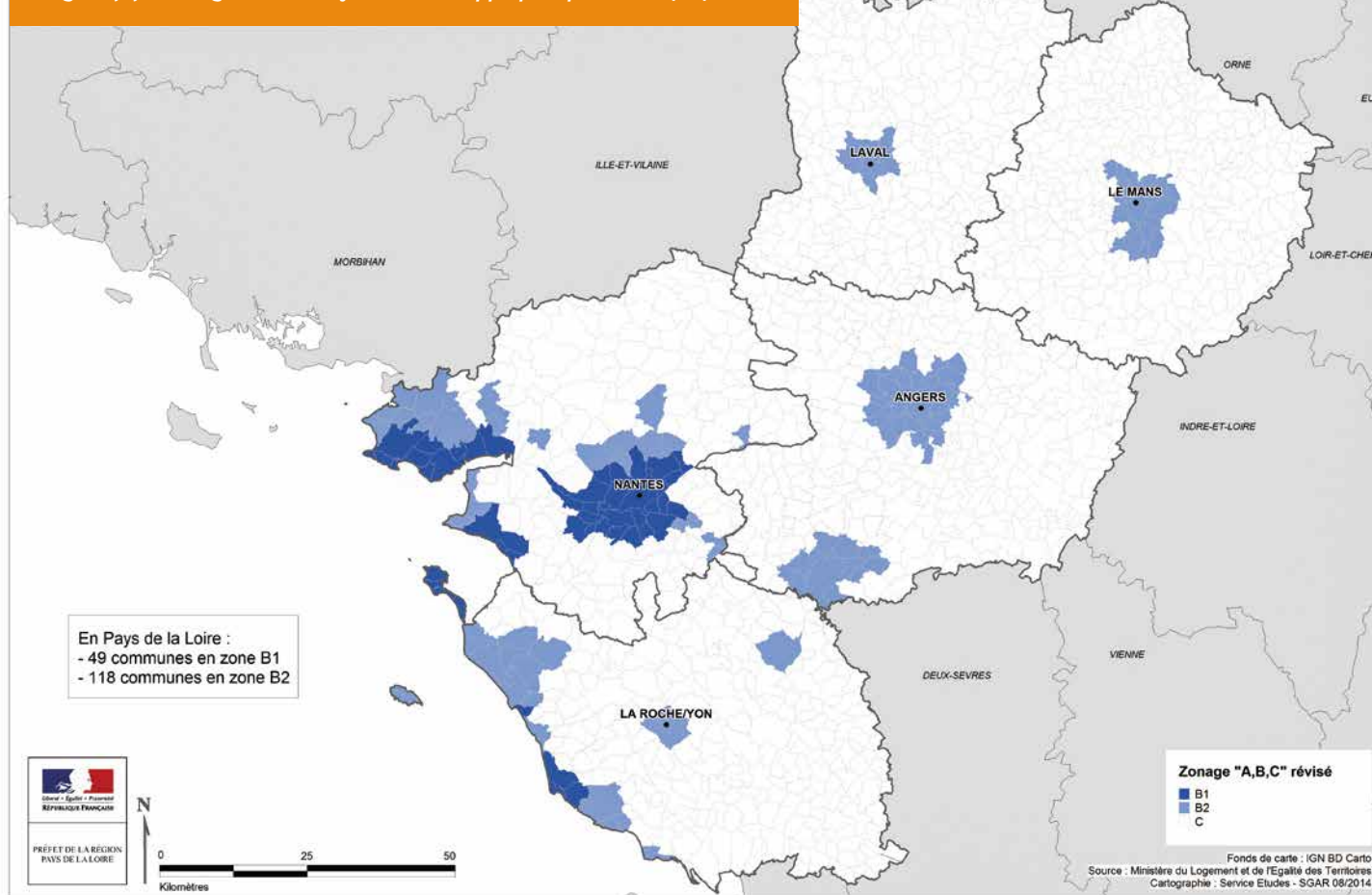
Afin que les dispositifs en faveur du logement soient adaptés aux conditions locales, l'ensemble du territoire est classé en fonction d'un zonage A/B/C.

Pour favoriser l'investissement locatif privé, l'accession à la propriété et la construction de logements, le zonage A/B/C a été révisé par arrêté du 1er août 2014. Cette révision fait suite à la concertation régionale qui s'est déroulée au 4ème trimestre 2013.

En Pays de la Loire, la révision a conduit au reclassement de 43 communes en zone B2 ou B1 précédemment classées C ou B2. Il y a désormais 49 communes B1, 118 communes B2 et 1 329 communes C.

Le nouveau zonage, appliqué dès le 1er octobre 2015, concerne plusieurs dispositifs du logement dont l'investissement locatif privé, le logement intermédiaire, le prêt à taux zéro (PTZ), le prêt social accession location (PSLA) et le prêt d'accession sociale (PAS) à la propriété. Il permettra à ces dispositifs d'être mieux adaptés aux réalités du marché.

Zonage "A,B,C" du logement en Pays de la Loire appliqué à partir du 01/10/2014



Le prêt à taux zéro (PTZ)

Pour relancer la construction, il est nécessaire de favoriser l'accès à la propriété. Le gouvernement a donc engagé une réforme du prêt à taux zéro (PTZ) se déclinant comme suit :

- > augmenter le plafond de ressources afin d'élargir l'accès au dispositif. Ainsi, dans une zone moyennement tendue (B2), le plafond de ressources pour une famille de 4 personnes passe de 40 000 à 48 000 euros ;
- > relever les barèmes : les tranches des ressources qui déterminent les conditions de remboursement de prêt sont relevées en zones peu et moyennement tendues ;
- > allonger la durée du prêt et la période de remboursement différé ;
- > relever les montants du PTZ accordé aux ménages dans les zones moins tendues, pour mieux tenir compte de la réalité des coûts de l'accèsion.

À titre d'exemple, les plafonds applicables pour une famille de 4 personnes passent de 158 000 € à 200 000 € en zone C, de 172 000 € à 220 000 € en zone B2, de 234 000 € à 270 000 € en zone B1.

Entre octobre 2013 et septembre 2014, 3 506 PTZ+ ont été délivrés dans la région, principalement en Loire-Atlantique et en Vendée.

À compter du 1er janvier 2015, le PTZ permet l'achat de logements anciens à réhabiliter en milieu rural de façon à revitaliser les centres bourgs. Les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25 % du coût total de l'opération. En Pays de la Loire, 301 communes bénéficient de ce dispositif.

Le plan de relance du bâtiment

L'évolution de la filière du bâtiment est soutenue par :

- > un plan de transition numérique du bâtiment : la DREAL a développé un partenariat avec le cluster NOVABUILD engagé dans le développement du numérique dans le bâtiment. Il promeut l'inscription de cette thématique dans les formations soutenues par la Région auprès des professionnels de la construction ;
- > un plan recherche et développement sur l'amiante dans le bâtiment : ce plan, défini sur les 3 ans à venir pour un montant de 20 M€, développe des technologies permettant de réduire les coûts et les délais de détection, mesure et traitement de l'amiante, ainsi que la pénibilité pour les ouvriers. S'ajoute à ces actions, un nouveau prêt bonifié pour financer les travaux liés à l'amiante. En 2015, une réflexion s'engage entre l'État (DREAL et DIRECCTE) et l'union sociale pour l'habitat (USH) sur les chantiers de désamiantage ;
- > un plan d'action pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) : ce plan facilite la montée en compétence des entreprises en matière de rénovation énergétique.

L'État consacre au plan national 70 M€ à la mise en œuvre de ces 3 plans, dont 30 M€ au PACTE.

La relance du bâtiment passe aussi par une simplification des normes de construction : 60 mesures ont été présentées aux professionnels lors du comité régional des professionnels du bâtiment du 14 octobre 2014. Un point régulier sur l'état d'avancement de ces mesures est détaillé dans la « Lettre de la construction durable » (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/lettre-d-information-no8-sur-la-construction-a3310.html>).

Les politiques sociales du logement

Le droit au logement opposable (DALO)

Entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre 2014, 12 897 recours ont été déposés en Pays de la Loire. Ils représentent 2,4 % des recours dit « DALO » (droit au logement opposable) enregistrés en France (542 724 recours).

En 2014, le regain d'activité dans la région se confirme avec une progression de 11,4 % du nombre de nouveaux dossiers (1 803). Cette hausse, moins forte qu'entre 2012 et 2013 (+ 20,2 %), est supérieure de 5 points à l'évolution nationale.

L'accroissement régional du nombre de recours se concentre en Loire-Atlantique, Vendée et Sarthe.

Le public spécifique

Un appel à projets « PLAI-adaptés », qui vise à développer une offre de logements très sociaux à faible quittance, a permis de soutenir la réalisation de projets d'habitat adapté à destination des gens du voyage en voie de sédentarisation. Cela concerne 7 logements à Nantes et 10 logements à Cholet.

La prévention des impayés et les expulsions locatives

En 2014, 1 805 dossiers ont été examinés par les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) : 30 en Loire-Atlantique ; 318 en Maine-et-Loire ; 550 en Mayenne ; 606 Sarthe ; 301 Vendée.

2.3 L'intégration des populations immigrées

La politique d'intégration des populations immigrées vise à favoriser l'intégration sociale et professionnelle durable de ce public, qu'il soit d'immigration récente ou plus ancienne.

Les actions menées en 2014 pour un budget de 969 070 € se répartissent en 3 domaines distincts :

- > 64 % en direction de l'intégration des réfugiés ;
- > 32 % au profit de l'intégration en lien avec le programme régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) dans les domaines de la formation linguistique, de la connaissance des valeurs de la République, de l'accès à l'emploi et l'accompagnement des personnes immigrées âgées ;
- > 4 % en faveur du programme « ouvrir l'école aux parents ».

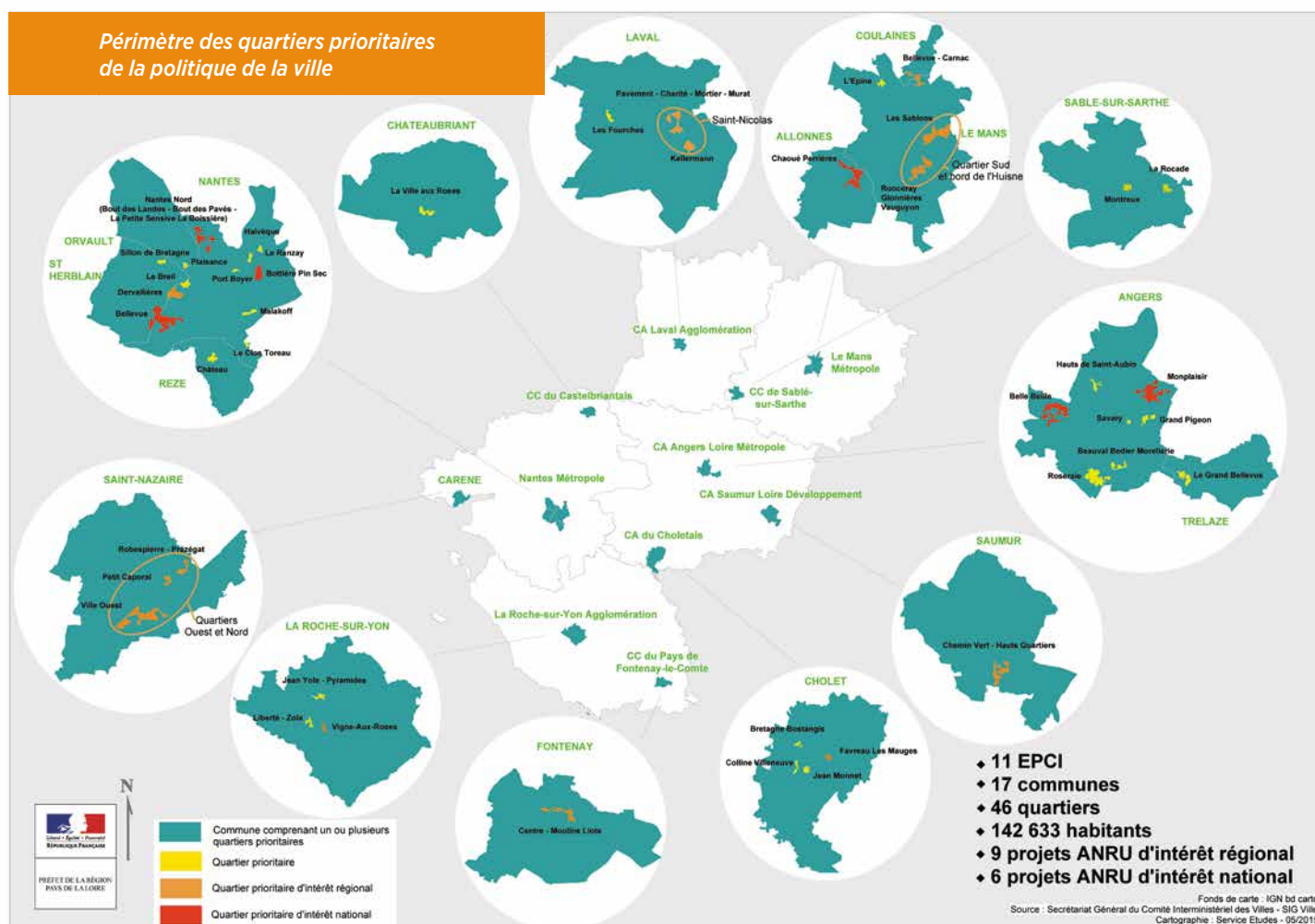
2.4 La politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sur le territoire urbain. Les actions menées dans ce cadre partenarial visent à mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques sur des territoires prioritaires.

La nouvelle géographie prioritaire

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 redéfinit les quartiers prioritaires sur le fondement d'un critère unique de concentration urbaine de pauvreté (50 %

Périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville



de la population ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence). Ces quartiers prioritaires de la politique de la ville correspondent ainsi aux territoires urbains qui accusent un écart de développement économique par rapport au territoire national et à l'unité urbaine dans laquelle ils se situent.

En Pays de la Loire, ce sont ainsi 140 743 habitants qui bénéficieront de la politique de la ville au sein de 45 quartiers prioritaires répartis dans 17 communes. Les quartiers prioritaires représentent 8,8 % des habitants des agglomérations dans lesquelles ils se situent.

L'élaboration des contrats de ville

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville fondés sur : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain ainsi que le développement économique et l'emploi. Les 11 contrats de ville conclus pour 6 ans (2015-2020) entre l'État et les intercommunalités seront également signés par la Région, les Départements, les communes concernées, ainsi que les établissements publics de l'État et d'autres organismes (la caisse d'allocations familiales, les chambres de commerce et d'industrie).

Le contrat de ville inclut 2 catégories de territoires supplémentaires :

- > les territoires vécus : ils correspondent aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent, soit les écoles, les équipements sportifs ou encore les zones d'activité. Ces territoires pourront bénéficier des crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- > les quartiers de veille : ils correspondent aux quartiers sortis de la nouvelle géographie prioritaire nécessitant une attention particulière. Ils ne bénéficieront pas des crédits spécifiques de la politique de la ville, mais pourront faire l'objet d'un contrat de ville pour favoriser la mobilisation des crédits de droit commun.

Des contrats de ville cadre ont été signés en Vendée le 13 février 2015 pour les agglomérations de la Roche-sur-Yon et de Fontenay-le-Comte et le 20 février en Loire-Atlantique pour les agglomérations de Saint-Nazaire et de Nantes.

L'application locale des conventions interministérielles de mobilisation du droit commun des ministères à destination des quartiers prioritaires se traduit de façon opérationnelle dans chaque contrat de ville.

Le nouveau programme de rénovation urbaine

Six quartiers des Pays de la Loire figurent parmi les 200 quartiers sélectionnés au niveau national par l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 15 décembre 2014. Leur seront consacrés des financements exceptionnels du fait des difficultés sociales et urbaines qui y sont plus grandes. Il s'agit des quartiers de Bellevue à Nantes et Saint-Herblain, Bottière-Pin Sec et Nantes Nord (Bout des Pavés, Chêne des Anglais, Boissière, Petite Sensive) à Nantes, les quartiers de Belle Beille et Monplaisir à Angers et le quartier de Chaoué-Perrières à Allonnes.

La mobilisation financière de l'ANRU s'élève à 30 M€ pour les quartiers d'intérêt régional. Sur proposition du préfet de région, 9 quartiers ont été retenus :

- > Quartiers Ouest et Nord, qui regroupent les quartiers Trébale/Plaisance, Petit Caporal, Robespierre/Prézégat (Saint-Nazaire) ;
- > Les Dervallières (Nantes) ;
- > Favreau Les Mauges (Cholet) ;
- > Chemin Vert-Hauts Quartiers (Saumur) ;
- > Saint-Nicolas recoupant les quartiers Kellerman, Pavement-Charité-Mortier-Murat (Laval) ;

- > Bellevue - Carnac (Le Mans - Coulaines) ;
- > Quartiers Sud et Bords de l'Huisne comprenant les quartiers des Sablons et des Glonnières (Le Mans) ;
- > Vigne-aux-Roses (La Roche-sur-Yon) ;
- > Moulin Liots (Fontenay-le-Comte).

Le premier programme de rénovation urbaine s'achève et les dernières opérations seront engagées en 2015.

< Chiffres-clés en 2014

sur le premier programme de rénovation urbaine >

153 logements réhabilités (soit **37 927** logements réhabilités depuis le début du programme)

Aucun logement démolé (soit **5 639** depuis le début du programme)

62 logements reconstitués (**5 283** depuis le début du programme)

Pour un montant de **2,2 M€** en 2014 (**386 M€** depuis le début du programme)

Fin 2014, les engagements financiers sont réalisés à hauteur de **99 %**

La cohésion sociale et l'égalité des chances

L'État finance des actions menées en faveur de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, dans le cadre de la politique de la ville, ainsi que des actions de prévention de la délinquance et des discriminations.

En 2014, 6,6 M€ ont été consacrés à des actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires (dont le programme de réussite éducative (PRE) pour 1,8 M€).

2.5 Le sport

La politique nationale du sport consiste notamment à valoriser la fonction sociale et éducative du sport afin de permettre l'accès de tous à la pratique sportive. L'encadrement et la formation à la pratique sportive de publics très divers ainsi que l'exigence d'une professionnalisation accrue s'intègrent aussi dans les objectifs de cette politique.

< Chiffres-clés >

Avec **plus d'un million de licences sportives** (1 025 887) et **9 993 associations**, les Pays de la Loire sont la région la plus sportive de France (licences par rapport à la population).

22 972 équipements sportifs recensés, dont **4 550 sites** sports de nature en grande majorité propriétés des collectivités locales.

616 sportifs d'excellence accueillis : **281** sportifs de haut niveau et **335** espoirs et partenaires d'entraînement, regroupés autour de **40 structures d'entraînement** : **6** pôles France, **3** pôles France jeune, **19** pôles espoir, **8** centres de formation de clubs professionnels et **4** structures associées.

260 contrôles antidopage réalisés par l'agence française de lutte contre le dopage.

1,8 M€ ont été attribués dans le cadre de l'enveloppe nationale des équipements sportifs.

L'enveloppe du centre national de développement du sport (CNDS) dédiée au Pays de la Loire, de 6,521 M€, a été attribuée pour aider au fonctionnement des structures sportives régionales, départementales et locales (1 418 associations bénéficiaires), dont 79 000 € au titre de l'appel à projets commun « sport santé » avec l'ARS pour le plan régional « sport santé bien-être ».

L'emploi est la priorité du CNDS pour l'année 2014 ; 74 projets de création d'emplois qualifiés ont été aidés.

Le plan sport santé bien-être

L'État a élaboré un plan régional « sport santé bien être » pour développer la pratique de l'activité physique : les femmes, les jeunes scolarisés, les jeunes adultes, les seniors à domicile et les salariés mais aussi pour les populations spécifiques : personnes en situation de précarité sociale et financière, personnes âgées dépendantes, personnes sous main de justice, personnes en situation de déficience intellectuelle, handicap psychique, moteur et sensoriel, personnes placées dans les établissements et services médico-sociaux et personnes souffrant de maladies chroniques.

En 2014, la Région, le comité régional olympique et sportif (CROS) et le centre de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS) ont signé le plan régional « sport santé bien être ».

Il prévoit notamment la formation des professionnels et la labellisation des clubs sportifs. L'objectif est de favoriser, d'une part la prescription des activités physiques par les médecins, et, d'autre part, améliorer au sein des associations sportives l'accueil des publics prioritaires. Des temps de formation vont entraîner la labellisation des clubs déclarés aptes à accueillir ces publics.

Le plan prévoit également la signature de chartes « entreprises actives du plan national nutrition santé » avec des établissements s'engageant à mettre en place trois actions par an autour de l'alimentation et l'activité physique.

2.6 La culture

La démocratisation culturelle

L'éducation artistique et culturelle

En 2014, le développement de l'éducation artistique et culturelle s'est réalisé autour 2 axes :

- > améliorer la lisibilité des politiques de l'éducation artistique et culturelle. Une enquête sur l'offre existante dans l'ensemble des établissements scolaires et l'accès à l'art et à la culture a été menée ;
- > développer l'accompagnement des territoires sur les politiques de l'éducation culturelle et artistique en définissant les territoires prioritaires. Une liste de ces territoires a été adoptée le 27 avril 2015.

Cette politique d'accompagnement des territoires, tant urbains que ruraux, s'est déployée dans 13 collectivités locales.

L'État (DRAC) a mis en œuvre « la belle saison » 2014-2015 consacrée à la valorisation de la création contemporaine en direction de l'enfance et de la jeunesse. Une soixantaine de projets a été valorisée et certains soutenus financièrement.

Le soutien à l'enseignement spécialisé

Les Pays de la Loire disposent d'un réseau particulièrement dense d'établissements d'enseignement spécialisé (2 conservatoires à rayonnement régional, 5 conservatoires à rayonnement départemental, 10 conservatoires à rayonnement communal).

L'élargissement de l'accès des publics à la culture

Des initiatives ont été menées dans le cadre de la politique de la ville (30 projets, principalement sur les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, Angers et Le Mans), du partenariat culture / justice (20 projets) et du partenariat culture / santé intéressant 26 établissements hospitaliers en région (pour 51 projets soutenus). Par ailleurs, l'État est intervenu auprès des personnes en situation de handicap afin de leur permettre d'accéder à l'art et à la culture à travers notamment le soutien à l'audiodescription de spectacle et d'actions culturelles auprès des scènes nationales de Nantes, de Saint-Nazaire et de La Roche-sur-Yon.

L'État accompagne des territoires dans le domaine du développement culturel par 2 formes d'intervention :

- > le conventionnement avec un territoire et des objectifs permettant le développement d'une politique culturelle, notamment à destination d'un public éloigné de l'offre culturelle ;
- > la résidence territoriale d'action culturelle permettant de soutenir une présence artistique sur un territoire peu alimenté en la matière.

Le soutien à la création et à l'économie du livre

L'État a consacré 13,2 M€ au spectacle vivant en 2014. Il a permis de soutenir les institutions et lieux de création et de diffusion en Pays de la Loire à hauteur de 10,24 M€ ainsi que les équipes artistiques avec une enveloppe financière s'élevant à 2 M€.

Au titre de la politique de soutien aux équipes artistiques, 50 compagnies et ensembles ont bénéficié d'une aide financière.

Dans le domaine des arts plastiques, l'État a soutenu la création et la diffusion à hauteur de 820 000 €. Il contribue également à la diffusion des productions artistiques par des dispositifs de soutien comme l'aide individuelle à la création ou l'allocation à l'installation d'atelier, d'achat de matériel. Ces aides ont concerné 14 artistes pour un montant de 59 000 €.

Pour renforcer le maillage territorial en matière de scènes de musiques actuelles, le 6PAR4 à Laval a été labellisé en 2014.

Concernant l'économie du livre, les principaux soutiens ont concerné :

- > 50 dossiers d'investissement des communes en faveur des bibliothèques publiques (3,5 M€) ; 6 bibliothèques ont ouvert leurs portes en 2014 ;
- > 16 structures culturelles mettant en place des résidences d'écrivains ou des projets à l'année (155 500 €) ;
- > 26 librairies labellisées « librairie indépendante de référence » (LIR), label ouvrant droit à des aides du centre national du livre et à une exonération de cotisation économique territoriale par les collectivités ;
- > 4 librairies labellisées « librairie de référence » (LR), soit des librairies plus petites que le label LIR ;
- > 11 projets de librairies et 4 projets de maisons d'édition.

L'État a facilité la création d'une structure régionale de coopération des acteurs du livre et de la lecture dénommée « Mobilis » et cofinancée par l'État (50 000 €) et la Région (90 000 €).

Le fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) a soutenu les acquisitions patrimoniales de 5 communes (Nantes et Saint-Herblain en Loire-Atlantique, Angers et Mazé en Maine-et-Loire et Sablé-sur-Sarthe en Sarthe).



Médiathèque de Couéron, source : DRAC

Le patrimoine

4 objectifs sont poursuivis : la recherche, la conservation, la valorisation et la sensibilisation.

Le bilan de l'activité archéologique préventive pour 2014 s'inscrit dans une tendance à la baisse, notamment par le peu de dossiers instruits. Les surfaces annuelles prescrites sont de 780 ha et les surfaces annuelles diagnostiquées représentent 550 ha.

Les études programmées ont apporté leur lot de découvertes et de connaissances. De nombreux partenaires institutionnels engagés dans la recherche programmée, mais également des associations contribuant à l'inventaire des richesses archéologiques de leur territoire, la valorisation et la sécurité du patrimoine archéologique ont été financés.

Des événements scientifiques visant à regrouper les chercheurs et à restituer au public des synthèses thématiques ont été organisés. L'année 2014 a été consacrée à la préparation d'une exposition sur les sanctuaires antiques des Aulerques qui se tiendra en juin 2015 au musée Carré Plantagenêt du Mans. À Cette occasion un colloque national abordera la question des ensembles d'objets métalliques au sein de ces lieux symboliques au cours de l'Antiquité.

Dans le domaine du patrimoine bâti, de nouvelles protections patrimoniales ont été réalisées :

- > concernant les espaces protégés, 2 dossiers ont été examinés (La Bernerie en Retz en Loire-Atlantique et Montfaucon-Montigné-Saint-Germain en Maine-et-Loire) et 8 aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) ont été créées ;

- > la révision de 2 secteurs sauvegardés de Nantes et de Guérande et l'accompagnement du projet d'Angers, une attention particulière étant portée sur les cathédrales ;
- > près de 18 000 dossiers en demande d'autorisation en espaces protégés, ont été instruits par les STAP (architectes des bâtiments de France) ;
- > 7 avis favorables à la protection ont été rendus, dont une proposition de classement au titre des monuments historiques ;
- > la labellisation « patrimoine XXème » de 9 nouveaux édifices.

Par ailleurs, l'État a engagé près de 8 M€ pour les chantiers de restauration (cathédrale de Luçon et abbaye de Fontevraud par exemple). Cette intervention de l'État a généré 23 M€ de travaux. L'effet levier des crédits de l'État sur l'économie des entreprises ou métiers de restauration de monuments historiques est particulièrement significatif.

En 2014, le soutien de l'État aux activités des musées a porté sur :

- > le récolement des collections avec un soutien financier de 78 000 € pour la création de postes en faveur de 8 musées ;
- > les expositions, les publications dont 12 ont bénéficié une aide d'un montant de 57 000 €. En outre, deux expositions ont reçu le label « exposition d'intérêt national » ;
- > l'action en faveur du public concrétisée par une aide de 62 000 € pour l'année 2014, soit 9 musées ou associations ayant reçu une aide pour leurs activités éducatives ;
- > les acquisitions et les restaurations des collections sont soutenues financièrement par l'État et la Région dans le cadre du fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR). Ainsi, 12 musées ont été aidés pour la restauration de 43 œuvres ou ensembles d'œuvres.

3.1 L'énergie et le climat

Le contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 qualifie de prioritaire la transition écologique et énergétique.

Le volet « énergie et climat » est porteur de deux objectifs :

- > l'augmentation de l'efficacité énergétique dans tous les domaines et secteurs ;*
- > la valorisation du potentiel des énergies renouvelables des territoires.*

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE)

Créé par la loi dite « Grenelle II », le SRCAE (<http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-climat-a2641.html>) a été approuvé par le conseil régional le 24 février 2014 puis arrêté par le préfet de région le 18 avril 2014. Élaboré conjointement par l'État et la Région, il fixe :

- > les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter avec des objectifs régionaux de l'énergie ;
- > les orientations permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ;
- > les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération.

Le SRCAE retient 29 orientations pour atteindre les objectifs suivants à l'horizon 2020 :

- > une baisse de 23 % de la consommation régionale d'énergie par rapport à la consommation tendancielle ;
- > une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990, ce qui, compte tenu de la progression démographique, représente une baisse de 23 % des émissions par habitant par rapport à 1990 ;
- > un développement de la production d'énergies renouvelables afin de porter à 21 % la part de ces dernières dans la consommation énergétique régionale.

Le travail conjoint de l'État, notamment via l'ADEME, et de la Région, se poursuit au sein du dispositif régional d'observation partagée énergie climat (DROPEC), officialisé par la signature d'un accord tripartite (État, Région et ADEME) en janvier 2015.

L'année 2015 sera consacrée à la mutualisation des données et à la création du portail internet des données énergie-climat régionales.

L'éolien en mer

L'installation de parcs éoliens en mer contribue à la production d'énergies renouvelables. L'objectif national est de 6 000 MW installés en 2020 pour un montant d'investissement d'environ 20 Md €. L'achat de l'électricité est garanti pendant 20 ans avec un apport au service public de l'électricité qui atteindra un peu moins de 4 % en 2020.

L'émergence d'une filière industrielle française des énergies marines renouvelables engendrera des retombées économiques et sociales pour lesquelles les Pays de la Loire se positionnent de façon stratégique (cartes consultables à l'adresse : <http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-des-energies-marines-a321.html>).

Attribué au consortium Eolien Maritime France (EDF Energies Nouvelles, Gdng Energy) associé à Alstom (turbinière), le parc éolien en mer au large du banc de Guérande est prévu à l'horizon 2018-2020 pour une estimation de production d'électricité à 1,735 TWh/an, ce qui correspond à environ 21 % de la consommation électrique de la Loire-Atlantique (~ 8,3 TWh/an).

L'instance de concertation et de suivi pluripartite, coprésidée par le préfet de département de la Loire-Atlantique et le préfet maritime de l'Atlantique, accompagne le maître d'ouvrage tout au long du projet. En 2014, ses travaux se sont approfondis au sein des 3 groupes de travail (environnement, usages maritimes et formation-emploi-économie).

Le comité de procédures entre l'État et les maîtres d'ouvrage (EMF, RTE) a transmis ses avis sur les versions provisoires des dossiers. Les maîtres d'ouvrage ont déposé leur dossier auprès du préfet le 23 octobre 2014, pour une instruction de la procédure « loi sur l'eau » et d'occupation du domaine public maritime prévue en 2015.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a annoncé le 7 mai 2014 que la réalisation du parc éolien en mer des zones des îles d'Yeu et de Noirmoutier était attribuée à la société « Les éoliennes en mer de Vendée » (GDF SUEZ, EDP Renewables et Neon Marine).

La construction et la mise en service progressive du parc éolien sont prévues à l'horizon 2021-2023 pour une estimation de production d'électricité de 1,8 TWh/an, ce qui correspond à environ 38 % de la consommation électrique de la Vendée (~ 4,7 TWh/an).

Le développement des énergies renouvelables

Le soutien à l'animation régionale des filières bois, énergie, et biogaz (méthanisation) s'est poursuivi au cours de l'année 2014, en s'appuyant :

- > sur ATLANBOIS (filiale bois en Pays de la Loire) et les relais bois départementaux ;
- > sur l'association AILE (association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement) qui anime le plan biogaz sur les régions Bretagne et Pays de la Loire.

L'ADEME a soutenu :

- > 4 opérations concernant des chaufferies bois et des réseaux de chaleur en 2014, pour un montant d'aides de 2,4 M€ ;
- > 3 chaufferies bois de faible puissance.

Les aides aux investissements dans les unités de méthanisation se sont élevées à 5,7 M€ pour 14 opérations en 2014.

Concernant la filière solaire thermique, la structuration du réseau régional ATLANSUN (filiale solaire en Pays de la Loire) a abouti en janvier 2015 au recrutement de son délégué général, avec le soutien de l'ADEME et du conseil régional.

L'ADEME poursuit ses sessions de formation des professionnels, pour obtenir la qualification « reconnu garant de l'environnement ». Sont également organisées des journées de sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des professionnels.

L'opération collective lancée en 2013 avec Vendée Expansion à destination des structures d'hébergement touristiques de Vendée a rencontré un succès, qui se prolonge par une nouvelle phase de travaux sur 2015 et 2016.

Concernant la filière éolienne terrestre, 3 parcs ont été raccordés au réseau en 2014, portant la puissance raccordée régionale à 577,4 MW au 31 décembre 2014. Les informations relatives à la filière éolienne

terrestre sont renseignées dans une base de données régionales consultable sur <http://www.sigloire.fr/>.

Concernant le solaire photovoltaïque, 59,4 MWh ont été raccordés au réseau en 2014, portant la puissance raccordée régionale à 349,9 MWh au 31 décembre 2014.

Les centrales solaires de Vieilleville (44 ; 1,5 MWh sur bâtiment), de Fillé-sur-Sarthe (72 ; 4,495 MWh au sol) et de Foussé-Payré (85 ; 1,6 MWh au sol) ont été raccordées au réseau en 2014. Ces projets faisaient partie des 5 lauréats de l'appel d'offres national de 2011.

En réponse à l'appel d'offres national de 2013, 20 projets, totalisant près de 80 MWh, ont été présentés en Pays de la Loire : 9 en Vendée, 4 en Sarthe, 4 en Loire-Atlantique, 2 dans le Maine-et-Loire, 1 en Mayenne. Les lauréats ont été désignés en avril 2014, 3 se situent dans la région et totalisent 7,81 MWh (2 lauréats en Vendée ; 1 dans le Maine-et-Loire).

Un nouvel appel d'offres portant sur le solaire photovoltaïque a été lancé en novembre 2014. Les dossiers de candidature ont été envoyés à la commission de régulation de l'énergie avant le 1er juin 2015. L'avis du préfet de région sur l'impact environnemental des projets de centrale au sol interviendra dans la notation globale des projets.

L'efficacité énergétique dans le bâtiment

Le réseau des espaces info énergie qui intègre depuis 2013 les points de rénovation info service (PRIS), répond à ce titre aux demandes d'information des particuliers sur la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables. En 2014, 11 627 personnes ont été conseillées.

Plusieurs plateformes de la rénovation énergétique sont en cours de constitution afin de conseiller les particuliers dans la rénovation énergétique du bâtiment, tant au niveau technique que financier.

Des conseillers en énergie partagés (9 ETP sur la région) travaillent avec les communes de faible population pour réduire leur consommation d'énergie au sein du réseau animé par l'ADEME.

Nantes Métropole s'est engagée dans la démarche CIT'ERGIE et la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe et la Ville de Sablé-sur-Sarthe ont obtenu la labellisation CAP CIT'ERGIE.

Un appel à projets, lancé par la Région et l'ADEME auprès des organismes de formation, a permis de sélectionner 8 plateformes de formation des professionnels du bâtiment dans le cadre du dispositif PRAXIBAT. Les plateformes seront équipées de plateaux techniques relatifs à un ou plusieurs des thèmes suivants : parois opaques, ventilation et éclairage.

L'ADEME contribue financièrement à l'élaboration d'un schéma directeur énergies et fluides, lancé par l'université de Nantes, sur l'ensemble de son patrimoine. Les études seront réalisées en 2015 et début 2016.

Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) a été lancé en 2014, par la réunion de la commission « rénovation de l'habitat » en présence de représentants de collectivités, de la caisse des dépôts, de l'ADEME, des fédérations et organisations professionnelles du bâtiment et des institutions partenaires.

Plusieurs groupes de travail ont été constitués afin de :

- > mobiliser les professionnels ;
- > informer sur les aides financières mobilisables ;
- > faciliter la prise de décision des propriétaires pour engager des travaux de rénovation en améliorant l'information au sein du réseau régional des PRIS et en mettant à disposition l'annuaire des entreprises bénéficiant du label RGE.

L'efficacité énergétique dans les transports

En 2014, 14 nouvelles entreprises de transport routier de marchandises et de voyageurs ont signé une charte de réductions de leurs émissions de CO₂, dit « objectif CO₂ – les transports s'engagent ». Elles ont bénéficié d'un diagnostic afin de définir un plan d'action validé par le comité régional piloté par l'État. En outre, 12 entreprises se sont de nouveau engagées dans le dispositif pour 3 ans, ce qui porte à 112 le nombre d'entreprises de transport engagées dans ce dispositif depuis 2010.

La 2ème édition de l'inventaire énergétique et des émissions polluantes issues des transports en Pays de la Loire a été mise en ligne <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/inventaire-energetique-et-des-a2181.html>.

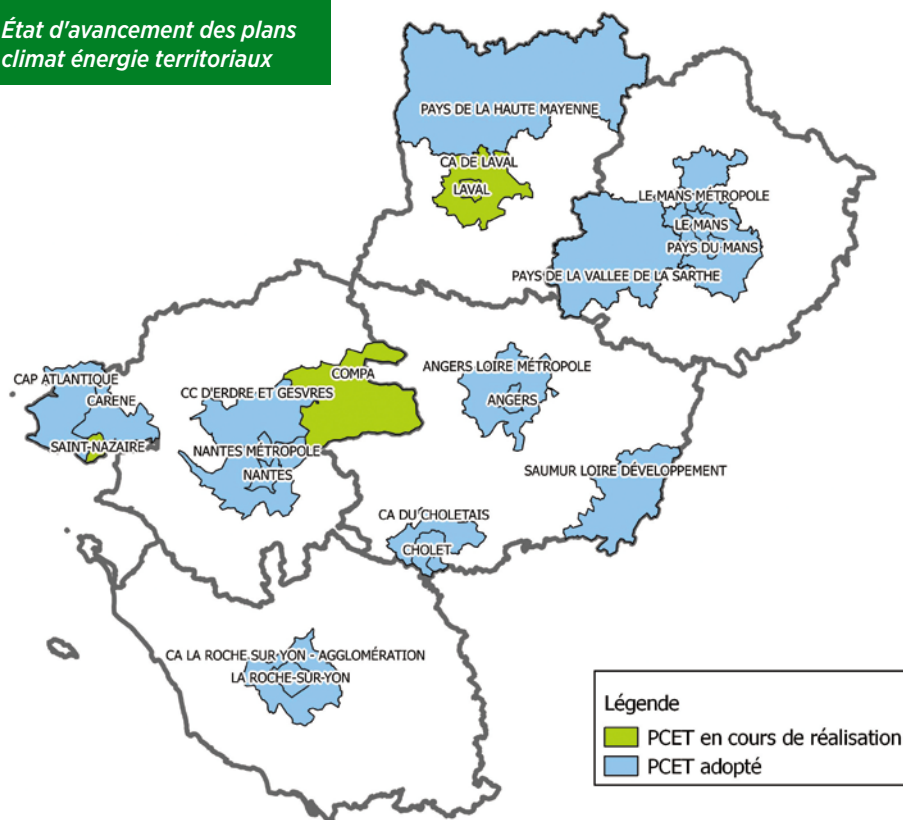
Les projets territoriaux de développement intégré

En Pays de la Loire, 24 collectivités ont l'obligation de réaliser un plan climat énergie territorial (PCET). Trois collectivités ont élaboré un PCET en demandant l'avis de l'État et de la Région. En 2014, 5 avis ont été rendus par le préfet de région. Au total, 20 des 27 collectivités dites « obligées » ont élaboré leur PCET.

Le réseau territoires énergie climat Pays de la Loire, animé par l'ADEME, compte une vingtaine de territoires couvrant la moitié des communes et les 2/3 de la population régionale. Il s'est réuni 2 fois en 2014.

Un appel à projets « accompagnement par les collectivités territoriales des projets ENR citoyens » a été lancé en juin 2014. Un dossier a été retenu, suite à la première échéance de septembre 2014.

État d'avancement des plans climat énergie territoriaux



La fin de l'année 2014 a été marquée par le lancement de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». L'objectif est d'engager au niveau national 200 nouveaux territoires volontaires pour construire un modèle énergétique et écologique français. Il s'agit de proposer des actions concrètes pour réduire les besoins énergétiques du territoire et développer les énergies renouvelables.

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Les résultats de l'appel à projets ont été annoncés le 9 février 2015, soit pour les Pays de la Loire :

- > 16 territoires lauréats (correspondant à 20 collectivités, certaines ayant été regroupées), auxquels il convient d'ajouter la candidature interrégionale du parc naturel régional Loire Anjou Touraine ;
- > 4 territoires retenus comme « territoire à énergie positive en devenir » ;
- > 3 territoires qui ont candidaté sur la base d'une action très spécifique et qui se verront proposer un « contrat local de la transition énergétique » (CLTE).

Ces lauréats ont bénéficié d'aides financières pour concrétiser rapidement leur plan d'actions et d'un accompagnement technique par l'État.

Sur la base des 126 approches environnementales de l'urbanisme, l'ADEME a débuté un travail de retour d'expériences sur les apports réels des opérations dans les documents contractuels réglementaires. Les résultats seront connus en 2015.

Sur la thématique de la réhabilitation des friches, le projet de la SAMOA de réutilisation des terres excavées en lien avec les enjeux de densification sur l'île de Nantes, a été lancé. Cette opération est prévue sur 3 ans. Des travaux de réhabilitation à Rezé, soutenus par l'ADEME, sont en cours. Deux études se poursuivent sur les territoires de Saint-Nazaire et de la CARENE.

Une démarche de structuration de la filière chanvre a été lancée en 2014. L'étude de faisabilité sera poursuivie en 2015 avec un partenariat élargi permettant aux acteurs de s'approprier pleinement de la démarche dans le cadre du CPER.

3.2 L'eau

L'État, par le biais de l'agence de l'eau, et la Région ont défini des programmes d'action destinés à la « préservation des ressources en eau » inscrite comme objectif du CPER 2015-2020.

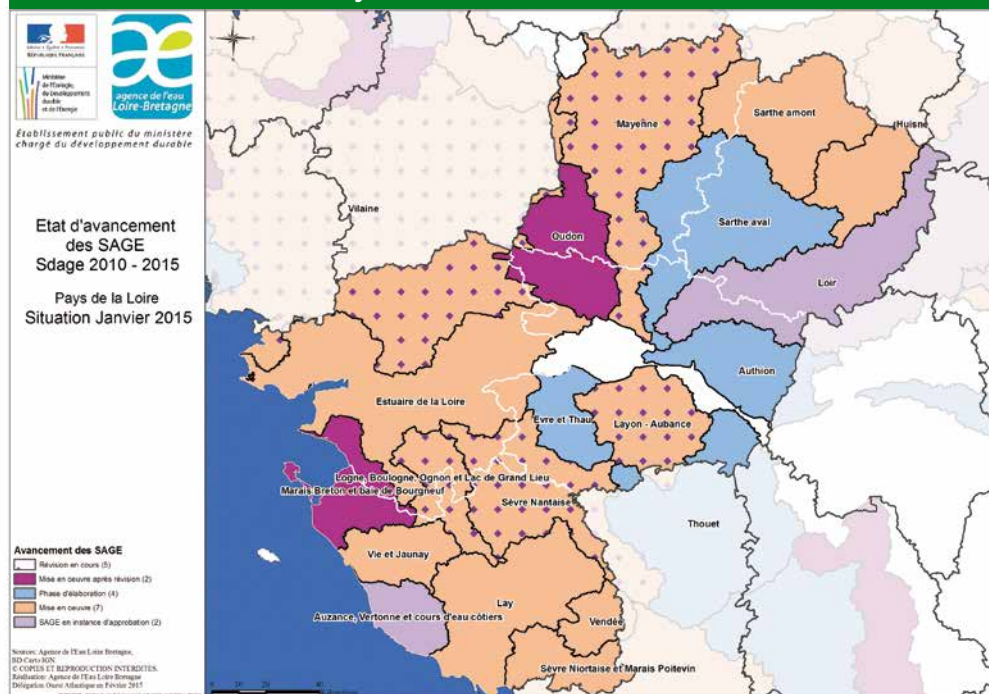
L'État participe à la mise en œuvre des priorités du SDAGE Loire Bretagne, au travers des SAGE et contrats territoriaux, par un financement 32,5 M€.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)

L'année 2014 a conduit à une forte mobilisation (agence de l'eau et services déconcentrés de l'État) pour réviser le SDAGE. Ce travail a été mené au sein de groupes de travail thématiques, du secrétariat technique de bassin, ainsi que par différentes commissions (commission littoral, commission Loire inondation, commission planification). La consultation relative au projet de SDAGE 2016-2021 validé par le comité de bassin, a été lancée le 19 décembre 2014 pour une durée de 6 mois.

Une révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la région a été poursuivie par les commissions locales de l'eau pour les rendre compatibles avec le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015. Ces documents établissent un « projet commun pour l'eau », assorti d'objectifs et de règles de bonne conduite. Ils constituent la déclinaison locale des objectifs du SDAGE. La région est désormais couverte à 95 % par des SAGE (approuvés ou en cours).

Avancement des SAGE en Pays de la Loire - Janvier 2015



Au vu de l'état des masses d'eau, des démarches contractuelles territoriales multi-acteurs sont en place sur différentes thématiques :

- > l'entretien et la réhabilitation des milieux aquatiques ;
- > l'amélioration de la gestion de la ressource en eau ;
- > la maîtrise de la pollution des eaux par les nitrates, les pesticides et le phosphore.

L'animation des sites Natura 2000, essentielle à leur dynamique de préservation et à la mobilisation de leurs acteurs, s'est poursuivie.

< Chiffres-clés >

60 sites Natura 2000 en Pays de la Loire (**1 753** sites en France), soit **3 %** des sites nationaux

52 documents d'objectifs approuvés et **3** en cours d'élaboration

Suite aux recommandations de la commission européenne, l'État a présenté aux acteurs de la façade Nord-atlantique Manche-Ouest en avril 2014 les grands secteurs en mer venant compléter le réseau Natura 2000 au large. Ces secteurs ont été identifiés afin de satisfaire à la protection des oiseaux et mammifères et aux habitats récifs profonds. L'année 2015 est consacrée à la désignation des sites.

Les sites et les paysages

La législation portant sur la protection des sites assure la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Il existe 2 types de protection :

- > le classement pour les sites les plus remarquables ;
- > l'inscription pour les sites moins sensibles ou plus anthropiques.

230 sites sont inscrits ou classés en région. L'instruction du projet de classement du site de la confluence Vienne-Loire (Maine-et-Loire et Indre-et-Loire) dans le Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que celle du passage du Gois en Vendée se sont poursuivies en 2014.

L'élaboration de l'atlas régional des paysages s'est poursuivie en 2014.

3.4 Le milieu marin

La gouvernance de la politique intégrée mer et littoral

Les différentes rencontres de la commission permanente du conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest (CMF NAMO), présidée par une élue du conseil régional de Bretagne, ont été consacrées à la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, aux travaux sur les énergies marines renouvelables et aux granulats marins. Le CMF a siégé 3 fois en séance plénière (dont 2 fois à Lorient et une fois à Nantes). Composé de cinq collègues (« État et établissements publics », « collectivités territoriales et leurs groupements », « activités professionnelles et entreprises », « salariés des entreprises » et « usagers de la mer et du littoral des associations de protection de l'environnement littoral ou marin »), il est présidé par le préfet coordonnateur de la façade et par le préfet maritime.

La commission administrative de façade nord atlantique manche ouest (CAF NAMO), coprésidée par les préfets coordonnateurs de façade maritime, regroupe les préfets concernés, les établissements publics et l'État exerçant des missions maritimes et littorales. Elle est chargée de l'élaboration et du suivi du document stratégique de façade (DSF). Les préfets coordonnateurs veillent à associer le CMF (conseil maritime de façade) à chaque étape de l'élaboration du DSF. La CAF constitue également un lieu de coordination du dire de l'État sur un certain nombre de sujets maritimes.

La CAF NAMO a examiné, lors de sa réunion à Nantes en juin 2014, les expériences passées et en cours de planification mais également préparé les débats sur l'extension du réseau Natura 2000 au large. Ces travaux, poursuivis en novembre 2014, sur les problématiques juridiques liées aux questions de planification spatiale des activités maritimes et notamment des activités émergentes comme l'implantation de champs éoliens en mer, seront utiles pour disposer

d'une vision stratégique et intégrée à l'échelle de la façade, conçue en lien avec la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML).

La directive cadre stratégie pour le milieu marin

La directive cadre stratégie pour le milieu marin de 2008 prévoit des actions en faveur du bon état des eaux marines. Sa transposition en droit interne revêt la forme du plan d'action pour les milieux marins (PAMM).

Les PAMM, qui constituent une partie du volet environnemental de la planification stratégique maritime de façade, ont été soumis à l'association du public et des instances en 2014. Une consultation publique a permis de recueillir les avis des acteurs de la mer sur les programmes de surveillance. Les programmes de surveillance ont été adoptés par arrêté inter-préfectoral en juin 2015.

La consultation du public sur les 3 programmes de mesures concernant la façade Nord Atlantique-Manche Ouest dont le préfet de région des Pays de la Loire est préfet coordonnateur, a été lancée en décembre 2014 pour une durée de 6 mois après une relecture par l'autorité environnementale.

Cette consultation est commune avec celle du SDAGE, lequel comporte des mesures répondant aux objectifs de la directive cadre stratégie pour le milieu marin et le plan de gestion des risques inondations.

3.5 Le soutien aux démarches d'éco-développement des entreprises

En 2014, l'ADEME a soutenu des opérations collectives d'éco-conception avec les CCI de la Sarthe et de la Mayenne (programme EcoproDDuire).

L'appel à projets « plan climat énergie territorial et entreprises », lancé en 2013, a permis de sélectionner 8 projets collectifs d'efficacité énergétique et d'écologie industrielle et territoriale. Six d'entre eux ont démarré en 2014 (CARENE, Nantes Métropole, Pays Grandlieu, Machecoul, Logne, communauté d'agglomération du Choletais, groupement d'action local Sud Mayenne, syndicat mixte du Pays du Mans).

Sur le territoire de la CARENE, notamment, une action collective sur l'énergie (6 entreprises) aboutissant à une opération d'optimisation des flux sur 2015 et un diagnostic d'écologie industrielle et territoriale sur le port ont été soutenus.

3.6 La prévention et la gestion des déchets

Les 37 programmes locaux et les 5 plans départementaux de prévention des déchets sont restés d'actualité en 2014, soit :

- > l'achèvement en 2014 de 2 plans et 4 programmes locaux, puis le solde et le bilan prévus en 2015 ;
- > les autres plans et programmes ont été reconduits en 2014 avec un achèvement prévu entre 2016 et 2017.

L'animation de ces plans et programmes porte sur un budget annuel de 4,3 M€ (contre 3,4 M€ pour 2013).

Au titre de la prévention de la production de déchets et de leur valorisation, l'ADEME a financé le développement du réemploi et du compostage à hauteur de 900 000 €.

Les aides aux investissements (hors méthanisation et prévention) pour 2014 se sont élevées 4,2 M€ (centres de tris, déchetteries, compostage).

4.1 Les projets de transport

Le volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 préparé en 2014 recense les opérations qui résultent de son dynamisme démographique et économique et qui seront financées. Tous les modes de transport bénéficient d'un soutien.

- > mode ferroviaire : 395,3 M€ de projets pour la modernisation du réseau, l'aménagement de gares et la poursuite des études des liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire ;
- > mode portuaire : 53,7 M€ de projets portant sur l'activité industrielle, la logistique et les services afin de poursuivre le développement du Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire ;
- > mode routier : 164,7 M€ de projets au profit du désenclavement de la Mayenne et de l'amélioration du périphérique de Nantes.

Le transport ferroviaire

Les études et travaux suivants, prévus par le contrat de projets État-Région 2007-2013, sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, se sont poursuivis :

- > études de l'axe ferroviaire est-ouest pour fiabiliser le service existant ou alléger les contraintes sur l'organisation des dessertes ;
- > travaux de séparation des flux en gare de Nantes ;
- > études opérationnelles et procédures administratives relatives à la deuxième phase de modernisation de la ligne Nantes-Saint Gilles Croix de Vie pour un démarrage des travaux en septembre 2014 ;
- > études de transfert des installations ferroviaires de la gare de Nantes État vers le dépôt du Grand Blottereau ;
- > étude préliminaire de modernisation de l'axe Nantes-Bordeaux qui fait apparaître un besoin de rénovation de la section La Roche sur Yon-La Rochelle ;
- > travaux du terminus technique de Clisson afin de renforcer l'offre de transport en tram-train Nantes-Clisson.

3,07 M€ ont été payés, notamment pour solder la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant, mise en service le 28 février 2014, et une partie des travaux de séparation des flux en gare de Nantes.

La ligne à grande vitesse (LGV) Bretagne-Pays de la Loire

La LGV Bretagne-Pays de la Loire a pour objectif de développer la desserte de la Bretagne et des Pays de la Loire et de renforcer son accessibilité vers la métropole parisienne et les autres régions françaises. Le projet est entré fin 2014 dans la phase de réalisation des équipements ferroviaires, les terrassements étant quasiment terminés. Le début de l'année 2015 a été marqué par la pause d'aiguillages sur la jonction de Connerré LGV et Fret.

La LGV Bretagne-Pays de la Loire sera mise en service en mai 2017 apportant des gains de temps aux Paris-Brest et Paris-Quimper. Pour

les Pays de la Loire, le gain de temps sera de 22 minutes pour Laval et 8 minutes pour Angers-Nantes et les territoires au-delà.

Le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL)

Le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL), qui prévoit la réalisation de sections nouvelles entre Nantes et Rennes et sur les axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper, s'inscrit dans le prolongement de la LGV Bretagne – Pays de la Loire.

Dans son rapport de 2013, la commission « mobilité 21 » a reconnu l'intérêt du projet LNOBPL. Le projet a vocation à être engagé entre 2030 et 2050.

Le débat public, organisé par la commission nationale et la commission particulière du débat public, a été lancé en septembre 2014 avec 16 réunions publiques. Trois scénarios du projet LNOBPL ont été soumis au débat public. Le compte-rendu et le bilan du débat sont parus depuis le 26 février 2015. SNCF Réseau, maître d'ouvrage, sollicite des expertises complémentaires.

La « virgule de Sablé » permettra une réduction des temps de parcours entre Angers et Nantes ainsi que Laval et Rennes.

Liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire



Source : SNCF Réseau

Le contournement de la raffinerie de Donges

La nécessité de réduire l'exposition de la raffinerie de Donges (classée SEVESO) aux risques industriels et de lui permettre d'évoluer a conduit l'État à élaborer un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) et à étudier un tracé ferroviaire alternatif passant au nord de la raffinerie.

Les aménagements routiers

Le périphérique de Nantes	Les études de définition du parti d'aménagement du périphérique de Nantes se sont poursuivies en 2014. L'objectif est de répondre aux besoins de déplacements à l'horizon 2035. Les études du parti d'aménagement sont conduites en 3 phases : > scénario n°1 : requalification environnementale ; > scénario n°2 : requalification environnementale et optimisation de l'infrastructure à l'aide de moyens de gestion dynamique ; > scénario n°3 : requalification environnementale, optimisation de l'infrastructure existante, et réduction des points durs restants à l'aide d'aménagements de l'infrastructure. Les scénarios n°1 et 2 ont été validés par les partenaires cofinanceurs (conseil régional, conseil départemental, Nantes Métropole). L'étude du scénario 3 a été engagée. Les études préalables à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du périphérique nord ont également été poursuivies. Une concertation sur les scénarios d'aménagement a été organisée. Cette dernière a défini la solution qui sera présentée à l'enquête d'utilité publique en 2015.
La RN249 Cholet - Bressuire	Le dernier tronçon de la liaison Cholet-Bressuire a été inauguré le 4 décembre 2014. L'opération d'un montant de 22 M€ avait notamment pour objectifs de soutenir le dynamisme économique et d'assurer la sécurité des usagers, ainsi que la tranquillité des riverains en améliorant les conditions de circulation.
	
La RN162 Déviation de Moulay - Mayenne	Les travaux de la section sud de la déviation ont permis la mise en service à l'automne d'une première section à 2x2 voies de 2 kilomètres. La mise en service globale de la section sud est envisagée pour le début de l'année 2016.
La RN12 Parti d'aménagement entre Alençon et Fougères	Le bilan de la concertation publique menée fin 2013 a été validé en comité de pilotage au printemps. Ce dernier a également permis de valider le parti d'aménagement de la RN12 comprenant des mesures de requalification environnementale et des aménagements localisés. Le bilan de la concertation et la proposition de parti d'aménagement ont été transmis au ministère de l'écologie pour décision.
La RN171 Déviation de Bouvron	Les études opérationnelles se réalisent pour permettre la constitution des dossiers réglementaires au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées permettant la conduite des enquêtes et procédures afférentes en 2015. Les travaux devraient débuter au printemps 2016.

4.2 Le développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)

< Chiffres-clés ¹ >

1^{er} port de la façade atlantique française et 4^e Grand Port Maritime

18 sites spécialisés ; surface de 1 350 ha de zones portuaires, logistiques et industrielles

Trafic extérieur annuel : 26,4 M de tonnes (en 2014)

Emplois sur le complexe industrialo-portuaire : 24 400

Valeur ajoutée : 2,6 Md€

Le GPMNSN est l'une des infrastructures majeures de la région. De vastes projets d'aménagement ont été lancés en vue d'adapter le site, notamment en développant ses capacités d'accueil ainsi que son activité en matière d'énergies renouvelables.

Le développement du GPMNSN constitue un des objectifs du CPER 2015-2020 au travers un programme d'actions de développement industriel, d'amélioration de l'offre logistique, de développement des services de confortement de l'outil industriel portuaire.

L'usine ALSTOM dédiée aux éoliennes a été inaugurée le 1er décembre 2014. L'État a appuyé financièrement le GPMNSN pour réaliser les aménagements nécessaires à la reconfiguration du premier secteur du pôle industriel des énergies marines renouvelables.

Les études et procédures permettant de déplacer le terminal roulier n°3 pour allonger le quai du terminal marchandises diverses et conteneurs sont terminées. Les travaux ont commencé pour une livraison attendue à l'automne 2015.

Les marchés de travaux de l'extension du terminal à conteneurs ont été notifiés, et la livraison est prévue en 2017.

4.3 L'aménagement numérique du territoire et l'information géographique

Le numérique est un des enjeux du contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020. Lors de l'élaboration du CPER, en janvier 2014, a été engagée la révision de la stratégie de cohérence régionale de l'aménagement numérique (SCORAN). Elle a été présentée aux membres de la commission consultative régionale pour l'aménagement numérique le 6 mai 2015.

Cinq priorités sont financées dans le CPER : développer la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics ; renforcer la gouvernance de l'évolution de l'écosystème numérique (projets d'open data, d'e-administration et transformation des lieux de médiation numérique) ; développer l'usage des outils numériques dans l'enseignement supérieur ; contribuer à l'égalité numérique des territoires ; améliorer la couverture de téléphonie mobile.

1 - Données issues du GPMNSN et de l'étude relative au complexe industrialo-portuaire réalisée par l'Insee en partenariat avec l'État et la Région.

Le déploiement des infrastructures du très haut débit

La SCORAN identifie 4 enjeux sur le volet « infrastructures très haut débit » qui répondent à l'objectif national du plan « France très haut débit » :

- > offrir un raccordement fibre optique jusqu'à l'abonné pour 65 % des ligériens à horizon 2020. Cet enjeu se décline entre l'action des opérateurs sur la zone très dense (Nantes), 6 % des lignes, et sur les zones conventionnées, 40 % des lignes ; et l'action publique qui représente 19 % des lignes, mais avec des coûts à la ligne plus élevés ;
- > offrir un haut débit de qualité à l'ensemble des ligériens à horizon 2017 dans les zones qui ne bénéficieront pas à court terme de la fibre optique ;
- > offrir un raccordement très haut débit prioritaire aux communautés d'innovation, soit les principales entreprises et les acteurs publics de la région (5 770 sites en dehors des zones d'initiative privée) ;
- > instaurer une gouvernance régionale.

Les schémas territoriaux d'aménagement numérique et/ou les dossiers déposés par les conseils départementaux auprès du fonds national pour la société numérique (FSN) ont permis de déterminer les contours des zones d'intervention publique en faveur du déploiement de la fibre optique de bout en bout (FttH). Près de 330 000 lignes FttH pourront être déployées pour un coût estimé à 482,1 M€. En complément, les conseils départementaux prévoient d'engager des déploiements de montée en débit (montée en débit au sous-répartiteur ou montée en débit radio) comme solution d'attente pour un montant de 50,8 M€.

Pour assurer une équité des territoires, le FSN subventionne des projets départementaux dans les zones où les opérateurs privés sont absents. Les départements de la Vendée et de la Mayenne ont obtenu un accord préalable de principe du FSN pour des montants respectifs de 18,91 M€ et 6,38 M€. Les autres projets départementaux et un dossier révisé pour la Mayenne sollicitent un soutien de l'État via le FSN. Le soutien potentiel à l'ensemble de ces projets est estimé à 138 M€.

Le développement des usages numériques

Un recensement non exhaustif des usages et services numériques portés par les principales collectivités et acteurs du numérique a été réalisé en 2014 auprès d'une cinquantaine d'acteurs, et a identifié 140 initiatives couvrant l'ensemble des domaines.

L'objectif de renforcement des usages numériques de la SCORAN a défini 4 axes d'intervention :

- > la digitalisation de l'économie, par la structuration collective de l'écosystème numérique et l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique ;
- > le numérique au service de l'inclusion pour la santé, la culture et à travers des activités de médiation ;
- > l'amélioration de l'offre de services publics par une mise en œuvre mutualisée de projets ;
- > le soutien des initiatives participant au rayonnement des Pays de la Loire, dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et du tourisme.

Labellisée « métropole French Tech » en 2014, Nantes Métropole est identifiée comme un écosystème de start-up contribuant au développement des usages numériques. L'écosystème nantais peut s'appuyer sur le pôle de Laval Agglomération dont le projet

est structuré autour des technologies et usages du virtuel. Il peut également tirer parti des écosystèmes du Mans (la Ruche numérique), d'Angers (Cité des objets connectés), de la Roche-sur-Yon (pôle multi-sites comprenant La Loco numérique) et de Saint-Nazaire (centre industriel de la réalité virtuelle).

L'information géographique

Le développement d'outils d'information géographique est essentiel pour l'aide à la décision des responsables publics.

L'État a développé avec la Région dans le CPER 2007-2013, le portail partenarial d'information géographique GEOPAL (<http://www.geopal.org/accueil>), financé à parité pour près de 6 M€. Au total avec les financements des partenaires, du FEDER et de l'IGN, 10,3 M€ ont été engagés dans le programme sur la période 2007-2014.

En 2014, l'État a financé 3 opérations :

- > la constitution d'une base régionale d'occupation des sols à grande échelle à partir de l'orthophotographie de 2013 ;
- > l'étude de rapprochement entre GEOPAL et la plateforme d'information géographique des services de l'État, SIGLOIRE ;
- > l'hébergement et la maintenance du site internet GEOPAL.

Conformément aux préconisations de l'évaluation du programme réalisée en 2013, le site internet a été reconfiguré en 2014 afin d'améliorer l'ergonomie et l'accès aux données et cartes.

Les groupes de travail (lieux publics, plan d'eau, occupation du sol, urbanisme, référentiel à très grande échelle) font vivre la communauté de pratiques. La journée dédiée au littoral du 9 octobre organisée avec le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), le GIP Loire-Estuaire et l'observatoire des sciences de l'univers Nantes Atlantique (OSUNA) a rassemblé une soixantaine de personnes autour des outils de connaissance de l'espace maritime et littoral, pour des usages en matière de prévention des risques ou de gestion d'espaces (domaine portuaire, éolien off-shore, aires marines protégées, etc).

Pour la période 2015-2020, le programme GEOPAL dispose de 850 000 € à parité entre l'État et la Région. Les collectivités territoriales et les partenaires ont affirmé l'intérêt du programme en particulier comme espace d'échanges d'expériences et de mise en commun de données.

En 2014, le nombre de données thématiques diffusées sur la plateforme d'information géographique des services de l'État, SIGLOIRE, a été porté à près de 900 lots de données, soit + 27 %. Les thèmes sont les risques, l'énergie-climat, l'environnement et les installations classées. Leur niveau d'interopérabilité est passé de 50% à 80% de données ouvertes et conformes à la directive européenne INSPIRE, soit l'un des meilleurs taux des régions françaises.

4.4 Des territoires en mutation

La ville durable

Dans le contexte de la transition énergétique et écologique, le plan « ville durable », issu du Grenelle de l'environnement, favorise l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, construire et gérer la ville. Le label Ecoquartier, la démarche EcoCité Nantes-Saint-Nazaire et l'appel à projets transports collectifs, mobilisant les financements du PIA, sont les 3 principales initiatives nationales.

Concernant les écoquartiers, les 2 quartiers labellisés en 2014 à Angers en Maine-et-Loire (Caserne et Desjardins) et à Changé en Mayenne (La Barberie) portent à 3 le nombre de quartiers labellisés. Plusieurs autres opérations engagées dans la labellisation en 2013 et en 2014 à Rezé, à Changé, à La Ferté-Bernard et à La Roche-sur-Yon, pourront être labellisées à leur achèvement.

L'animation des ateliers écoquartiers s'est poursuivie en 2014 avec 2 séminaires régionaux à destination des collectivités, des porteurs de projet et des professionnels sur les thèmes de l'habitat participatif et de la prise en compte des paysages dans la ville.

Le développement des réseaux de transports collectifs urbains et périurbains constitue une priorité pour l'État afin de répondre aux objectifs de transfert modal, de désenclavement des quartiers de la politique de la ville et de soutien à l'économie des transports.

Les projets lauréats du deuxième appel à projets « transports urbains en site propre », lancé en 2010, se sont achevés en 2014, à l'exception de l'interconnexion des lignes 1 et 2 du tramway de Nantes et de la ligne de bus à haut niveau de service Le Mans – Alloues dont les travaux sont en cours.

Les lauréats du troisième appel à projets « transports collectifs et mobilité durable » ont été annoncés en décembre 2014. En Pays de la Loire, 7 projets ont été retenus. À ce titre, le montant de la subvention État s'élève à 38,3 M€.

Plusieurs pôles d'échanges multimodaux (PEM) étaient en cours d'études ou de travaux en 2014 :

- > études pour Nantes, Saint-Nazaire, Savenay, Laval, Montaigu, Ancenis, Pornic ;
- > travaux pour Clisson et Châteaubriant (achèvement des travaux au printemps 2014).

Dans le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes, le protocole d'accord concernant les études opérationnelles est en cours de signature. L'appel à concepteur sur le périmètre de « gares et connexion » a été lancé en 2014 pour un choix définitif en juillet 2015.

L'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » et l'appel à manifestation d'intérêt « centres bourg » lancés en 2014 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité qui ont mobilisé de nombreuses collectivités en Pays de la Loire complètent ces initiatives. 16 territoires à énergie positive pour la croissance verte ont été retenus (5 en Loire-Atlantique, 2 en Maine et Loire, 3 en Mayenne, 2 en Sarthe et 4 en Vendée).

Les communes de Doué-la-Fontaine et Pouancé sont lauréates du programme de revitalisation des centres-bourgs. Les 9 communes candidates non retenues et localisées dans un territoire soutenu dans le volet territorial du CPER pourront présenter des actions de revitalisation.

Le volet territorial du CPER 2015-2020

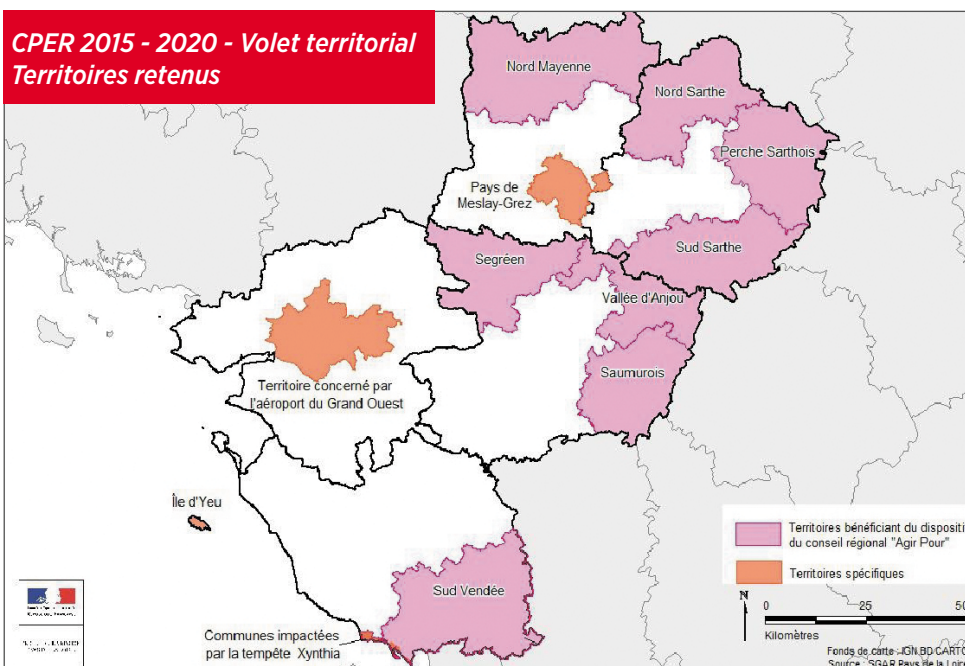
Le soutien aux quartiers de la politique de la ville

Les 11 contrats de ville constituent les modalités de mise en œuvre de la nouvelle politique de la ville et sont annexés au CPER 2015-2020, au fur et à mesure de leur signature qui doit intervenir avant le 30 juin 2015. Une enveloppe de 30 M€ de l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) est contractualisée dans le CPER 2015-2020 pour soutenir 9 projets d'intérêt régional (pour plus de développements, voir la partie consacrée à la cohésion sociale, la jeunesse et l'éducation).

Le soutien aux territoires ruraux et périurbains

Le volet territorial soutient 8 territoires bénéficiaires de la démarche « agir pour », initiée par le conseil régional, qui présentent des signes particuliers de vulnérabilité, ainsi que 4 territoires spécifiques : l'Île d'Yeu, les communes impactées par la tempête Xynthia, la communauté de communes de Meslay-Grez et le territoire concerné par la construction de l'aéroport du Grand Ouest.

Au sein de l'abbaye de Fontevraud, 2 natures d'opérations seront soutenues : l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et l'amélioration des aménagements d'accueil du public.



Le renforcement des fonctions métropolitaines

Les territoires métropolitains sont les pivots d'une armature urbaine en mutation, c'est-à-dire des lieux essentiels au développement, à l'innovation et à la croissance qui concentrent les échanges internationaux.

Conformément à la loi du 28 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, le CPER 2015-2020 comprend un volet métropolitain pour permettre aux métropoles de renforcer leurs dynamiques.

La métropole de Nantes bénéficie de 46,6 M€ de crédits de l'État identifiés dans les volets mobilité et enseignement supérieur.

Sont réservés 11,29 M€ pour différentes opérations : École supérieure des beaux arts de Nantes Métropole (ESBANM), projet « arts vivants », rénovation de la salle culturelle Onyx de Saint-Herblain, construction du centre de ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS) et transfert des infrastructures ferroviaires de l'île de Nantes au Grand Blottereau.

L'accessibilité des services au public

Les schémas d'accessibilité et maisons de services au public

La politique nationale d'égalité des territoires se décline notamment au travers de l'accessibilité des services au public. La loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), sous réserve de son adoption, comporte un chapitre consacré à « l'amélioration de l'accessibilité des services à la population » qui prévoit des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public et le déploiement de maisons de services au public.

Les schémas départementaux seront élaborés à partir d'un diagnostic. L'étude en cours identifie les territoires où les temps d'accès sont élevés ; elle comporte également des analyses spécifiques sur les services d'enseignement, de santé et d'accueil et de soins des personnes âgées, ainsi que sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif national est d'atteindre 1 000 maisons de services au public d'ici fin 2016, la mobilisation rapide des acteurs publics est nécessaire. Treize maisons de services au public (relais de service public) sont déployées sur 4 des 5 départements (à l'exception de la Vendée). L'identification des opportunités d'accueil de nouveaux espaces mutualisés de services est à mener avec les collectivités territoriales et les opérateurs, notamment avec La Poste.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP)

Créées par la loi hôpital, patients, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009, les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) visent à pallier la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et les problèmes de démographie médicale, notamment en zones rurales. Elles regroupent plusieurs professionnels de santé selon un cahier des charges précis, décliné à l'échelle régionale.

< Chiffres-clés >

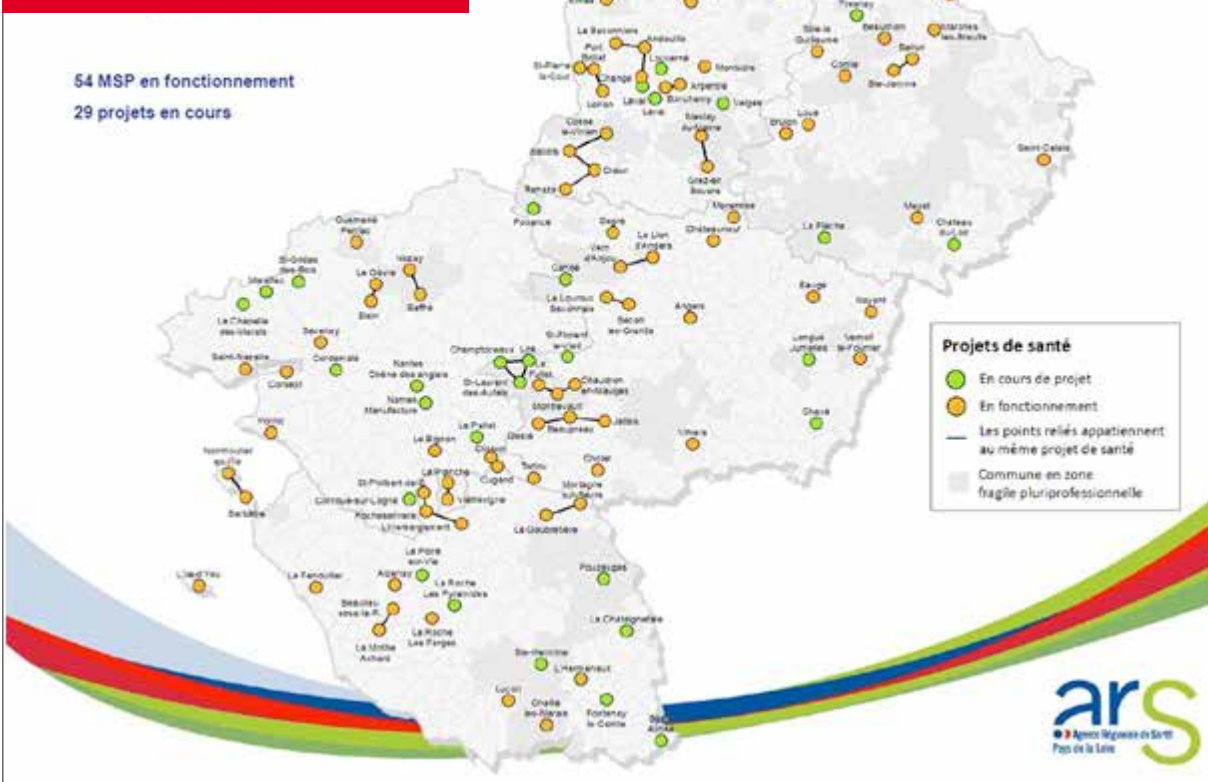
54 maisons de santé pluriprofessionnelles ouvertes et 29 projets en cours

Un comité associant l'agence régionale de santé (ARS) et les préfets, en concertation avec le conseil régional, les conseils départementaux et les représentants des professionnels, sélectionne les projets qui bénéficieront d'un financement de l'État pour l'investissement.

Trois fonds consacrés au développement des territoires, notamment ruraux, financent les MSP :

- > le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT – section générale) : 20 projets de MSP pour un montant total cumulé de 1,739 M€ (Loire-Atlantique, 1 MSP ; Maine-et-Loire, 8 MSP ; Mayenne, 4 MSP ; Sarthe, 4 MSP ; Vendée, 3 MSP) ;
- > la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 17 projets ont bénéficié d'un financement cumulé de 4,174 M€ (1 projet en 2014 pour 281 869 €) ;
- > le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) : 11 projets depuis 2010 pour un montant moyen de 50 000 € par projet soit 525 000 €.

Maisons de santé en Pays de la Loire 30 janvier 2015



5.1 La prévention des risques naturels

La prévention des risques naturels se concentre en grande partie autour des risques « inondation » et « submersion ». Suite à la tempête Xynthia, ont été entreprises l'élaboration du plan national des submersions rapides et la refonte des dispositifs locaux de prévention qui se décline notamment en :

- > plans de prévention des risques (PPR) pour maîtriser l'urbanisation dans les zones dites à risque, notamment littorales ;

Le PPR de l'agglomération de Nantes a été approuvé en mars 2014. Fin 2014, le taux de PPR approuvés par rapport à ceux prévus dans la région s'élève à 87 %. A terme, l'ensemble du littoral régional sera couvert par des plans de prévention des risques littoraux.

- > programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) pour fédérer les acteurs sur un territoire cohérent afin d'améliorer la connaissance du risque, la sensibilisation, la maîtrise de l'urbanisation, la vigilance et les systèmes d'alerte ainsi que les systèmes de protections (digues) mis en place.

En juillet 2014, les PAPI « Lay aval » et « Vendée Sèvre Autises » ont été labellisés.

Dans le cadre de la convention relative à la gestion du durable du littoral, conclue entre l'État, la Région et les conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Vendée, des études et des travaux de prévention des submersions marines et de gestion du trait de côte ont été financés pour la période 2012-2014 à hauteur de 7 M€ dont 3,7 M€ par l'État.

Cinq projets de plan de submersion rapide (PSR) ont été labellisés en 2014 représentant 3,4 M€ de subventions, dont 1,9 M€ du fonds de prévention des risques naturels majeurs auxquels s'ajoutent les financements des collectivités locales (1,5 M€).

Avec la mise en œuvre de la directive européenne « inondations », 5 des 6 territoires à risque important d'inondation (TRI) tant littoraux que fluviaux, identifiés dans la région (Nantes, Angers - Val d'Authion, Le Mans, la presqu'île Guérandaise - Saint-Nazaire et la Baie de l'Aiguillon) ont fait l'objet de cartographies du risque inondation, approuvées par le préfet coordonnateur de bassin. Les cartographies du TRI de Noirmoutier-Saint-Jean-de-Monts seront validées en 2015.

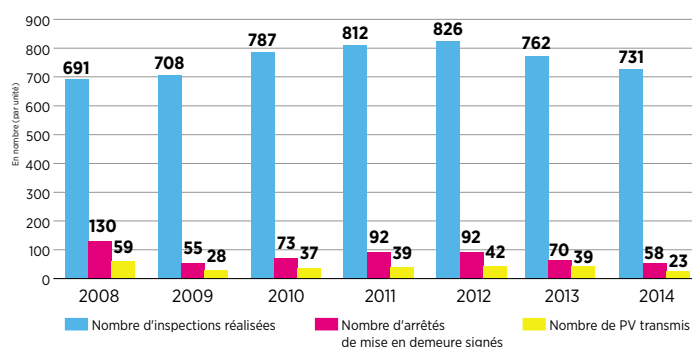
5.2 L'environnement industriel et l'inspection des installations classées

L'inspection des installations a pour objet de prévenir et contrôler les dangers et les nuisances liés aux installations industrielles et agricoles afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique.

En 2014, 53 % des dossiers de nouveaux projets industriels (hors carrières) relevant du régime d'autorisation ont été traités en moins d'un an et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation. Sur la procédure d'enregistrement, 93 % des dossiers industriels ont été traités dans les délais réglementaires (5 ou 7 mois).

L'expérimentation d'une nouvelle procédure régionale d'instruction des dossiers de demande d'autorisation « installations classées pour la protection de l'environnement » a été lancée en 2014. Son but est d'améliorer les délais de traitement pour les dossiers déposés depuis le 1er janvier 2014 (47 nouveaux projets concernés hors carrières). A ce jour, 3 projets entrant dans le cadre de l'expérimentation ont abouti à un arrêté d'autorisation, tous avec un délai inférieur à 1 an.

Contrôle des installations classées industrielles de 2008 à 2014



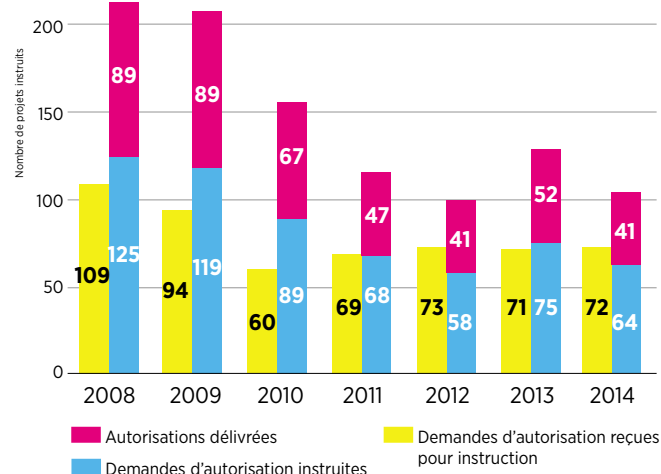
Source : DREAL

Afin de réduire les risques technologiques dans les établissements SEVESO (établissements industriels présentant les risques les plus importants), des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sites « SEVESO seuil haut » ont été élaborés. En 2014, 4 études de dangers pour des sites SEVESO « seuil haut » ont été clôturées et 4 autres sur des sites « seuil bas » ont été finalisées.

La mise en œuvre de ces PPRT demeurent un objectif prioritaire.

Les PPRT permettent d'accompagner les riverains devant réaliser des travaux. Quatorze des quinze PPRT de la région sont approuvés. La procédure du PPRT de Montoir de Bretagne (Loire-Atlantique) devrait aboutir en 2015.

Instruction des demandes d'autorisation d'exploiter de 2008 à 2014



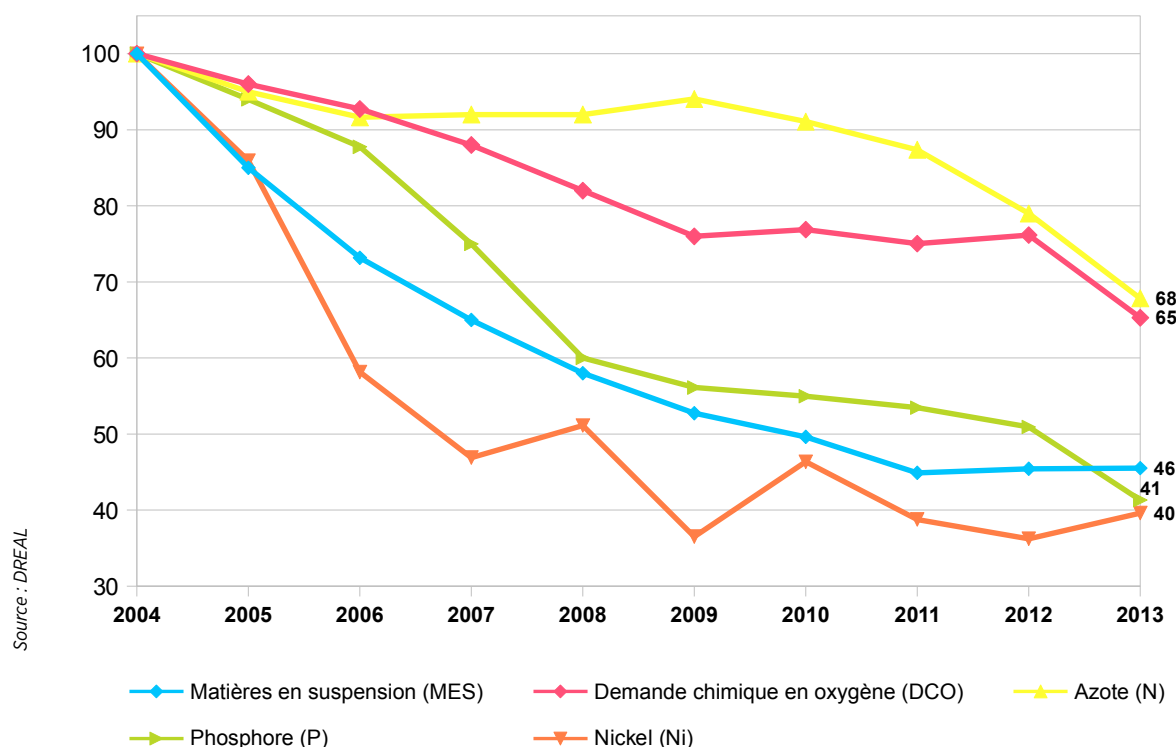
Source : DREAL

D'autres actions de prévention des risques technologiques ont été menées :

- > 3 études de dangers de canalisations de gaz nouvelles ont été examinées et près de 80 inspections de sites réalisées ;
- > 731 visites d'inspection de sites industriels hors élevages ont été réalisées en 2014 et 97 % des d'établissements prioritaires à enjeux ont été inspectés dans les délais. Pour les établissements de moindres enjeux (une visite tous les 7 ans), 96 % ont été inspectés (en dehors des sites soumis à la nouvelle réglementation sur les installations classées) ;
- > des actions prévues sur les sites sensibles ont été menées, comme les suivis d'APROCHIM, de la fonderie BOUHYER et des anciens sites MBM.

Concernant la réduction des pollutions industrielles de l'air et de l'eau, une baisse de 57 % entre 2007 et 2013 des flux annuels d'oxydes d'azote a été constatée, ainsi qu'une baisse de 64 % des rejets en nickel.

Évolution des rejets industriels entre 2004 et 2013 (indice 100 en 2004)



5.3 Les plans santé environnement

Le bilan du plan régional santé environnement 2010-2013

Le bilan des actions du plan régional santé environnement 2010-2013 (PRSE2) porté par l'État et la Région a été réalisé en 2014. La majorité des actions atteint les objectifs fixés. Le bilan détaillé est consultable : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/bilan-final-du-prse2-a3044.html> et <http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr/Bilan-du-PRSE2-et-perspectives.178469.0.html>

En parallèle du bilan sur chacune des actions, ont été évalués :

- > la gouvernance du plan et la mobilisation des partenaires ;
- > la cohérence et la pertinence du PRSE2 ;
- > les facteurs de réussite et les freins rencontrés ;
- > l'articulation avec les autres plans : Ecophyto, plan régional santé travail et schéma régional climat air énergie.

Les recommandations issues de cette évaluation ont servi à la construction du nouveau plan régional santé environnement.

En 2014, un appel à projets a été lancé par l'État (ARS et DREAL) sur le thème santé-environnement pour promouvoir les initiatives locales en déclinaison du PRSE. 26 dossiers d'associations, de collectivités locales ou d'autres porteurs de projets ont été accompagnés pour un montant de plus de 230 000 €. Cet appel à projets sera reconduit en 2015.

Le lancement du plan régional santé environnement 2015-2019

Le troisième plan national santé environnement 2015-2019 (PNSE3) a été publié suite à sa présentation au conseil des ministres le 12 novembre 2014.

En février 2015, l'élaboration du plan régional santé environnement 2015-2019 (PRSE3) a été lancée avec la définition de 5 axes

stratégiques, qui seront déclinés par des fiches descriptives par action :

- > alimentation et eau destinées à la consommation humaine ;
- > bâtiments, habitat et santé ;
- > aménagement, urbanisme et santé ;
- > santé au travail : amiante, pesticides ;
- > mise en réseau des acteurs, culture commune santé environnement.

5.4 La prévention et la sécurité sanitaire

L'État met en place des plans de sécurité sanitaire et de défense par un protocole avec l'ARS. Les 5 plans blancs élargis (PBE) départementaux connaîtront une évolution en 2015 selon le dispositif ORSAN (organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles).

Durant l'épisode de grève des médecins libéraux de décembre 2014, les préfetures et l'ARS se sont coordonnées afin de maintenir un accès aux soins primaires de la population et d'éviter la saturation des services d'urgences des hôpitaux, ainsi que la désorganisation des soins dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Plusieurs mesures ont été prises comme la réquisition de médecins libéraux ou la mise en place d'une cellule d'appui régional. Les bonnes relations avec les partenaires tels que les associations départementales de la permanence des soins ambulatoires (ADOPS), les conseils de l'ordre des médecins, les SAMU, SOS médecins ou encore les directeurs d'hôpitaux ont facilité la gestion de cet épisode de crise.

Des actions ont été menées afin d'assurer la sécurité sanitaire, comme des opérations de démoustication pour prévenir la prolifération des moustiques susceptibles de représenter un risque pour la santé publique.

5.5 La sécurité alimentaire et sanitaire

De la production à la remise au consommateur, en passant par l'élaboration des denrées alimentaires, la sécurité sanitaire des aliments repose sur des actions de prévention, de coordination et de contrôle des denrées agricoles.

Le contrôle des produits phytosanitaires

En 2014, 457 inspections ont été menées sur l'utilisation et la distribution des produits phytosanitaires et 114 prélèvements opérés à la récolte pour vérifier la conformité des végétaux commercialisés.

La surveillance du territoire

La surveillance du territoire poursuit 2 objectifs :

- > la recherche de dangers sanitaires réglementés ou émergents, pour mettre en place les mesures de lutte adaptées ;
- > la surveillance des organismes nuisibles pour connaître la situation phytosanitaire de la région et raisonner les itinéraires techniques.

Elle se concrétise par 27 actions de surveillance sur des dangers spécifiques (dont un plan renforcé sur le nématode du pin), l'inspection des établissements producteurs de végétaux et de semences et le suivi de plus de 1 200 parcelles.

La gestion des organismes nuisibles

En 2014, 63 foyers d'organismes réglementés ont été suivis, dont 54 éradiqués. Ont été traités un foyer de sharka sur prunus et un cas de xylella fastidiosa sur caféier, nouvelle bactérie arrivée d'Italie potentiellement responsable de la redoutable maladie de Pierce sur la vigne.

Suite au travail mené avec les autorités officielles américaines, 12 conteneurs de pommes et poires ont été exportés aux États-Unis, rouvrant ainsi un marché fermé depuis 30 ans.

La lutte contre les maladies animales contagieuses ou ayant un impact sur la santé publique

En 2014, le plan d'intervention sanitaire d'urgence contre l'influenza aviaire hautement pathogène a été testé, notamment sur :

- > les mesures à prendre dans les élevages et établissements sensibles situés dans les périmètres de protection (3km) et de surveillance (10km) ;
- > les mesures particulières concernant un abattoir de volailles situé en zone de protection. Cet exercice a mobilisé 26 agents situés dans 2 départements. Un tel exercice permet d'améliorer le dispositif existant, de s'assurer de la réactivité des acteurs et de maintenir les compétences.

La surveillance de la qualité des denrées

Les plans de surveillance et de contrôle contribuent à la vérification de la conformité des denrées animales et végétales, des produits d'origine animale ou destinés à l'alimentation animale. Ils permettent d'évaluer l'exposition du consommateur aux dangers d'origine alimentaire. Ces plans apportent des garanties sanitaires à l'importation et à l'exportation.

8 351 prélèvements ont été réalisés, répartis selon des critères définis. Sept prélèvements ont donné lieu à des résultats défavorables avec mise en œuvre de mesures correctives.

En 2015, de nouveaux plans sont programmés, comme un plan expérimental de recherche du bisphénol A.

Les services régionaux et départementaux accompagnent les professionnels de l'agroalimentaire dans les démarches à l'exportation.

5.6 La protection et la sécurité du consommateur

Les actions de l'État s'articulent autour de 2 objectifs principaux :

- > la protection économique du consommateur :
 - » informer et protéger au quotidien les consommateurs par le contrôle, la recherche et la découverte de fraudes et falsifications ;
 - » garantir la loyauté des relations professionnels / consommateurs par une surveillance renforcée et une veille des prix ;
- > la protection de la sécurité du consommateur : assurer la sécurité physique et la santé des consommateurs en opérant une prévention et une évaluation des risques, notamment par les contrôles sur place.

Des plans annuels de contrôles sont menés sur des produits sensibles tels que les jouets, la puériculture, les cosmétiques, les textiles ou encore les produits chimiques.

Des actions ont été menées sur les secteurs sensibles d'activité tels que les équipements sportifs en accès libre, la sécurité des appareils à visée esthétique et la sécurité des équipements de protection individuelle. 33 équipements ont été visités sur la région avec plus de 57 % de taux d'anomalie.

En 2014, 8 249 contrôles ont été réalisés en Pays de la Loire dans les entreprises de la distribution (grandes surfaces, commerces, restaurants) chez les fabricants et importateurs de produits de grande consommation (alimentaire, jouets, textiles, etc.), ou dans les entreprises de services (télécoms, garages automobiles, agences immobilières, etc.). Ils ont donné lieu à 1 853 avertissements, 451 mesures de police administrative et 207 procédures contentieuses.

2 764 demandes d'information et réclamations de consommateurs et de professionnels ont été traitées concernant notamment le commerce électronique, mais aussi les télécoms et internet, les travaux et réparations à domicile et le secteur de l'automobile.

5 081 instruments de mesure soumis à la réglementation ont été contrôlés sur 1 805 sites : balances poids/prix des commerçants, pompes à essence, chronotachygraphes, ponts bascules, radars routiers, pesage industriel, etc. 353 instruments ont fait l'objet d'un refus administratif du fait d'un délai de contrôle périodique dépassé, d'un usage non conforme à la réglementation ou de problèmes de justesse.

Les produits animaux et l'alimentation animale

Une enquête relative au respect de la réglementation de l'étiquetage et de la traçabilité des viandes bovines a été menée auprès de 105 opérateurs de la région à tous les stades de la filière. Elle a mis en évidence un taux d'anomalie de 67 % en matière d'affichage des mentions obligatoires et d'information du consommateur sur l'origine de la viande.

Un plan de contrôle, mis en œuvre auprès des professionnels de la remise directe, a permis de vérifier la qualité microbiologique des aliments d'origine animale et de veiller au respect des bonnes pratiques d'hygiène dans les établissements. 188 prélèvements de denrées alimentaires ont été réalisés auprès de 132 établissements. Environ 8,5% de non conformités ont ainsi pu être mises à jour par le laboratoire.

En 2014, 129 contrôles et 244 prélèvements ont été réalisés auprès des opérateurs de l'alimentation animale dans le cadre de quatre plans de surveillance.

L'opération interministérielle vacances

1 680 visites d'établissements ont été effectuées avec un taux d'anomalie de près de 40 %. Une vigilance renforcée a été mise en œuvre dans tous les secteurs d'hébergement touristique pendant la période estivale. S'agissant des chambres d'hôtes, le taux d'anomalie est d'environ 75 %, notamment en ce qui concerne les règles d'information des consommateurs.

5.7 La régulation concurrentielle des marchés

L'État (DIRECCTE) est notamment chargé de vérifier le respect par les professionnels des dispositions du Code de commerce relatives à la facturation, au formalisme contractuel, aux délais de paiement, à l'absence de pratiques abusives.

En 2014, 255 établissements ont été contrôlés, soit une hausse de 20 % par rapport à 2013. Le service a mené des enquêtes programmées dans le secteur des relations industries – commerce. Deux dossiers contentieux pour non respect des plafonds légaux en matière de délais de paiement ont été initiés sur la base des contrôles effectués, aboutissant à une proposition de transaction pénale dont l'une a été acceptée début 2015 par le professionnel concerné.

La brigade interrégionale d'enquête de concurrence (BIEC) a pour mission d'enquêter sur les pratiques anticoncurrentielles d'abus de position dominante et d'ententes. Elle a transmis 6 rapports d'enquête concluant à l'existence de pratiques anticoncurrentielles dans divers secteurs d'activité. Elle a mis en œuvre ses pouvoirs d'injonction et de transaction prévu à l'article L.464-9 du Code du commerce dans 2 dossiers concernant :

- > des pratiques concertées entre un réseau de distribution d'articles de pêche de loisir, acteur incontournable du secteur en Vendée, et trois de ses fournisseurs ;
- > une pratique d'entente illicite ayant pour objectif de fixer de manière concertée les prix des prestations de stationnement pratiqués par 2 parkings situés à proximité du port de Fromentine d'où embarquent les passagers en partance pour l'île d'Yeu en Vendée.

5.8 La sécurité maritime

L'État (DIRM NAMO) a assuré le contrôle de 841 navires professionnels (pêche, aquaculture, commerce et plaisance professionnelle).

La surveillance de cette flotte de navires concerne :

- > 49 % de navires armés en pêche professionnelle ;
- > 28 % de navires armés au commerce ;
- > 14 % en aquaculture marine.

Les Pays de la Loire comptent 622 établissements de signalisation maritime constituant des dispositifs d'aide à la navigation gérés par la DIRM NAMO dont le taux de disponibilité s'est élevé en 2014 à 99 %.

360 opérations d'assistance et de sauvetage coordonnées par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage d'Etel (Morbihan) ont concerné les Pays de la Loire, soit 989 personnes impliquées.

6.1 Le CPER

Le contrat de projets État-Région 2007-2013

Le contrat de projets État-Région 2007-2013 signé le 17 mars 2007 s'articule autour de 4 priorités :

- > économie de la connaissance, compétitivité, innovation et emploi ;
- > environnement et développement durable ;
- > accessibilité et transports ;
- > développement territorial et cohésion sociale.

Il prévoit et organise les investissements publics sur le territoire pour la période concernée.

Le CPER a été prorogé d'une année.

Bilan global 2007-2014

Crédits programmés : 435,062 M€ soit 88,7% des crédits inscrits ;

Crédits engagés : 415,079 M€ soit 84,6 % du montant total ;

Crédits mandatés : 343,957 M€ soit 82,9% des engagements budgétaires.

Total pour l'État, la Région et les collectivités cofinanceurs¹ :

- > 1 131 M€ engagés ;
- > 933 M€ mandatés.

Les crédits engagés, en 2014, par l'État et la Région ont conforté les bons résultats obtenus sur la période 2007-2013. Au 31 décembre 2014, 92 % des crédits État et Région sont programmés, 89,4 % sont engagés et 84,1 % des crédits engagés sont mandatés, preuve de la bonne réalisation du CPER.

Par comparaison avec la moyenne nationale, la région est l'une des régions aux meilleurs taux d'exécution :

- > 3ème position en programmation (taux moyen national 2007-2014 : 74,4%) ;
- > 1ère position en engagement (taux moyen national 2007-2014 : 66,9%) ;
- > 1ère position en paiement (taux moyen national 2007-2014 : 63,1% des crédits engagés).

Ce bilan d'exécution favorable s'explique par 2 modalités :

- > une identification pertinente des projets prêts à être exécutés dans le calendrier du contrat ;
- > des adaptations tout au long du contrat (4 avenants de révision) pour une mise en œuvre optimale au regard de l'avancement des projets, de l'évolution de leur coût, de leur degré de priorité et de l'évolution du contexte de mise en œuvre.

Taux de programmation du CPER État en % par axe et projet

Situation au 31/12/2014

Axes CPER	Projets/Mesures	%
Axe 1 Economie de la connaissance, compétitivité, innovation, emploi	> Enseignement supérieur	85,3
	> Développement de la recherche et valorisation des savoirs	89,5
	> Appui aux pôles de compétitivité et aux filières d'excellence	81,8
	> Accompagnement des mutations économiques et sécurisation des parcours professionnels	100
	Taux moyen	85,8
Axe 2 Environnement et développement durable	> Préservation de la biodiversité	98
	> Préservation de l'eau	100
	> Énergie et éco-développement	95,4
	Taux moyen	97,9
Axe 3 Accessibilité et transport	> Transport ferroviaire	86
	> Grand port maritime	98,7
	Taux moyen	87,3
Axe 4 Développement territorial et cohésion sociale	> Développement des fonctions métropolitaines et attractivité des agglomérations	96,3
	> Attractivité des pôles intermédiaires et maillage des équipements de proximité	98,1
	> Accompagnement de projets de territoires spécifiques	87,2
	> Création d'un portail d'information géographique	78,3
	> Observation économique et sociale	53,2
	Taux moyen	92,4
Taux global		88,7

Le contrat de plan État-Région 2015-2020

Le contrat de plan État-Région 2015-2020 recouvre 6 volets thématiques :

- > mobilité multimodale ;
- > enseignement supérieur, recherche et innovation ;
- > transition écologique et énergétique ;
- > numérique ;
- > innovation, filières d'avenir et usine du futur ;
- > emploi, orientation et formation professionnelle.

S'ajoute à ces thématiques un volet territorial.

Après une phase préparatoire d'échanges entre les partenaires du contrat sur les priorités et projets, un protocole d'accord a été signé le 1er décembre 2014 en présence du Premier ministre. Les négociations se sont poursuivies en décembre et janvier sur la base du mandat de négociation adressé au préfet le 18 novembre 2014 pour aboutir à la signature du contrat le 23 février 2015 (<http://www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr/Dossiers-regionaux/Contrat-de-plan-État-Region-CPER>).

¹ - La situation des crédits engagés et mandatés par les collectivités cofinanceurs est arrêtée au 31/12/2013.

Objectifs	TOTAL M€	ETAT M€	REGION M€	Autres financeurs M€
Transport ferroviaire	395,303	105,031	141,09	146,101
Infrastructures routières	164,71	102,559	2,432	59,719
Développement du Grand Port Maritime	53,7	18,1	16,3	19,3
Mobilité	613,713	225,69	159,822	225,12
Enseignement supérieur	120,9	49,154	33,516	38,23
Recherche – Innovation & Transfert	103,531	19,859	25,246	29,074
Enseignement Supérieur Recherche et Innovation	224,431	69,013	58,762	67,304
Énergie et changement climatique	30,98	15,48	15,5	
Economie circulaire et économie de ressources	8,4	7,2	1,2	
Prévention des risques naturels	10	4	6	
Reconquête de la biodiversité	19,42	6,42	13	
Préservation des ressources en eau	61,7	35,2	26,5	
Projets territoriaux de développement intégré	19,21	4,51	14,7	
Transition Écologique et Énergétique	149,71	72,81	76,9	
SIG	0,85	0,425	0,425	
Gouvernance	0,5	0,25	0,25	
Infrastructures	0,076	0,038	0,038	
Numérique	1,426	0,713	0,713	
Observation	6,06	3,03	3,03	
SPRO	3,9	0,9	3	
Parcours professionnels	11,2	5,87	5,33	
Emploi	21,16	9,8	11,36	
Soutien territoires ruraux et périurbains	78,3	23,3	55	
Renforcement métropoles	82,1	11,29	32,88	37,93
Territorial	160,4	34,59	87,88	37,93
Total	1170,84	412,616	395,437	330,354

Le contrat représente un engagement de l'État (412,6 M€) et de la Région (395,4 M€) permettant, avec les cofinancements qui seront apportés principalement par les autres collectivités, de mobiliser près de 1,2 Md€ de crédits publics.

En outre, 904,8 M€ sont valorisés dans le CPER pour mener à bien des projets soutenus par des programmes nationaux dédiés :

- > le plan campus (30 M€, financés en totalité par l'État) pour l'enseignement supérieur ;
- > le programme d'investissements d'avenir (PIA) avec 369,9 M€ d'apport de l'État :
 - les projets innovants dans l'enseignement supérieur et la recherche (154,8 M€, financés en totalité par l'État) ;
 - les infrastructures numériques régionales (582,9 M€ dont 138 M€ de l'État) ;
 - l'appel à projets « Ville de demain » - Ecocité Nantes Saint-Nazaire (17,1 M€, financés en totalité par l'État) ;
 - le plan usine du futur (120 M€ dont 60 M€ de l'État).

6.2 Les fonds européens

Le bilan de la génération 2007-2014

Le fonds européen pour le développement régional (FEDER)

Le FEDER constitue l'un des instruments financiers de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il vise à réduire les principaux déséquilibres régionaux sur le plan économique et social en finançant des mesures en faveur de la compétitivité régionale, de l'emploi et de l'essor des régions européennes. L'enveloppe financière attribuée à chaque région est définie en fonction du niveau de développement de celle-ci.

< Chiffres-clés >

Pour rappel, programme 2007-2013 : **302 M€**.

Au 31 décembre 2014 :

- > crédits programmés : **291 M€** (soit 96 % de l'enveloppe globale) ;
- > crédits payés : **156 M€** (soit 52 % de l'enveloppe globale) dont **43 M€** pour la seule année 2014.

< Focus sur l'avancée de certains projets FEDER en 2014 >

Centre de recherche animale préclinique – équipements radiothérapie et chirurgie expérimentale » - École nationale vétérinaire agroalimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique

Le centre de recherche animale préclinique, composante du centre d'expertise des modèles animaux (CEMA) a pour vocation de proposer une offre de services (l'accompagnement et la mise à disposition d'outils d'évaluation au pilotage des essais précliniques) aux laboratoires de recherche académique, aux laboratoires pharmaceutiques et aux entreprises de biotechnologies.

Ce projet a pour ambition d'aménager une plateforme de chirurgie expérimentale et de radiothérapie. La demande de financement FEDER de 162 500 € permettra :

- > d'aménager une structure support innovante afin de développer un axe de recherche dans le domaine de la cancérologie animale ;
- > de réunir les conditions optimales pour la conduite d'interventions chirurgicales, en matière de normes réglementaires et de considérations techniques.

Centre d'éducation à l'environnement de Grand Lieu (travaux-2ème tranche)

Fruit d'une réflexion entre divers acteurs locaux de Grand Lieu, la création d'un centre d'éducation à l'environnement vise à faire découvrir la richesse du lac de Grand Lieu, patrimoine naturel remarquable de la Loire-Atlantique. Il a également vocation à responsabiliser le public, notamment le public scolaire, aux enjeux de la protection et aux problématiques environnementales.

Le projet s'appuie sur trois composantes : la construction d'un pôle éducatif, l'aménagement d'un site d'observations sensorielles des spécificités naturelles et environnementales du lac et la construction d'un parcours écologique en plein air.

Alors que la première phase du projet a porté sur la réhabilitation des espaces bâtis et des espaces paysagers, la deuxième porte sur l'acquisition de mobilier et d'équipements, d'éléments scénographiques et de paysage. En 2014, 400 000 € d'aides européennes ont été attribuées à ce projet.

« Les rencontres de l'emploi 2013 », maison de l'emploi – Saumur Loire Vallées d'Anjou

La 6ème édition des rencontres de l'emploi a été organisée par la maison de l'emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou, qui a pour ambition de mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle.

L'objectif des rencontres de l'emploi est de mettre en relation des entreprises et des demandeurs d'emploi afin de faciliter les échanges avec les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de la création d'entreprises. Il s'agit également d'informer et de préparer les candidats à l'emploi, tout en se consacrant aux secteurs d'activité porteurs d'emploi dans le bassin saumurois.

Cette journée a proposé diverses actions en relation avec les savoir-faire locaux et les besoins du territoire.

L'aide de 28 000 € a porté sur les dépenses de communication, d'organisation et sur le coût salarial des personnels de la maison de l'emploi.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

Le FEADER constitue l'instrument financier unique du deuxième pilier de la politique agricole commune (PAC). Il vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'environnement et la gestion de l'espace rural, la qualité de vie ainsi que la diversification des activités en zones rurales. Il a également pour ambition d'accompagner les mutations de l'espace rural.

< Chiffres-clés >

Pour rappel, programme 2007-2013 : **204,8 M€** (socle national et volet régional).

Au 31 décembre 2014 :

- > crédits programmés : **195,5 M€** (soit 95 % de l'enveloppe globale) ;
- > crédits mandatés : **211,9 M€** (soit 77 % de l'enveloppe globale).

Le fonds social européen (FSE)

Le FSE constitue l'instrument financier de la stratégie européenne pour l'emploi qui s'articule autour de 4 axes : contribuer à l'adaptation des territoires aux mutations économiques ; améliorer l'accès à l'emploi ; renforcer la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations ; investir dans le capital humain, l'innovation et la mise en réseau. La grande majorité des crédits disponibles au titre de ce fonds (85 %) sont mis à disposition des préfets de région afin de soutenir des projets au plus près du territoire.

< Chiffres-clés >

Pour rappel, programme 2007-2013 : **201,1 M€**.

Au 31 décembre 2014 :

- > crédits programmés : **223 M€** (soit 111 % de l'enveloppe globale).

Le fonds européen pour la pêche (FEP)

Le FEP est l'un des principaux instruments des dépenses effectuées au titre de la politique commune de la pêche (PCP) : il permet d'accorder des aides européennes aux secteurs de la pêche et de l'aquaculture pour la conservation et l'exploitation durable des ressources de la mer, et la modernisation des secteurs amont et aval de ces filières. Le montant des fonds alloués à la région Pays de la Loire pour la programmation 2007-2013 est de 7,27 M€.

< Chiffres-clés >

Pour rappel, programme 2007-2013 : **7,27 M€**

Au 31 décembre 2014 :

- > crédits engagés : **7,075 M€** (soit 97 % de l'enveloppe globale pour 517 dossiers d'aides) ;
- > crédits mandatés : **5,21 M€** (soit 458 dossiers).

L'élaboration des nouveaux programmes européens 2014-2020

La Région assume depuis le 1er janvier 2014 l'autorité de gestion des fonds européens FEDER, FEADER et FSE. En matière d'emploi et d'inclusion, l'État continue à gérer une part du FSE déconcentré pour 90,3 M€. L'élaboration des nouveaux programmes européens 2014-2020 s'est poursuivie en 2014 avec le concours de l'État qui passe le témoin à la Région.

Le programme opérationnel régional FEDER-FSE a été présenté lors du comité régional de suivi des fonds européens du 12 décembre 2014 et validé fin décembre par la commission européenne.

6.3 La coopération territoriale – le programme INTERREG Espace Atlantique

Le programme de coopération territoriale européenne INTERREG Espace Atlantique associe l'Espagne, la France, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni autour de projets communs bénéficiant à l'espace atlantique européen. Pour la France, l'autorité responsable de ce programme est le préfet de la région des Pays de la Loire.

Le projet de programme opérationnel pour 2015-2020 a été approuvé en septembre 2014. Après de nombreuses négociations au sein du groupe de travail multinational, un accord a été trouvé pour affecter plus de 140 M€ de FEDER au soutien de projets répondant à 4 priorités :

- > stimuler l'innovation et la compétitivité afin d'améliorer les capacités d'innovation et favoriser la compétitivité, ainsi que de renforcer les résultats du transfert de l'innovation pour faciliter l'émergence de nouveaux produits, services et processus ;
- > favoriser l'efficacité des ressources pour encourager les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la croissance verte, l'éco-innovation et l'efficacité environnementale ;
- > renforcer la résilience des territoires aux risques d'origine naturelle, climatique et humaine pour renforcer les systèmes de gestion des risques ;
- > promouvoir la biodiversité et les atouts naturels et culturels avec pour objectif d'améliorer la protection de la biodiversité, de promouvoir les services écosystémiques, et valoriser les atouts naturels et culturels pour stimuler le développement économique ;

Les 5 États membres se concertent sur les futures modalités de gestion, contrôle et audit du programme. Le projet du programme opérationnel doit être soumis à la commission européenne courant 2015.

6.4 La coopération décentralisée

Depuis le contrat de plan État-Région 2000-2007 qui comprenait un volet coopération et solidarité internationale, la Région entretient avec l'État un partenariat actif en faveur du développement de la coopération décentralisée et la promotion des actions de solidarité internationale soutenues par les collectivités locales du territoire.

Ce partenariat innovant a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2013-2015 entre l'État et la Région. Les Pays de la Loire sont la seule région ayant contractualisé dans ce domaine. Le recours à la contractualisation permet d'améliorer, sur un principe paritaire, le niveau de financement des projets et de donner une visibilité régionale à la démarche de coopération décentralisée. Le contrat-cadre assure un appui méthodologique et un soutien financier aux collectivités locales ligériennes dans le cadre de la mise en place de projets avec leurs collectivités partenaires.

Ce contrat s'articule autour de 2 volets : l'appui à la mise en œuvre des projets de coopération décentralisée des collectivités locales ligériennes et l'appui à l'intégration des jeunes dans l'action internationale de celles-ci. Les engagements prévisionnels de l'État portent sur un montant de 395 000 € par an, soit au total 1,005 M€.

En 2014, 5 projets pour un montant de 1,504 M€ ont bénéficié de 230 000 € de subventions au titre du contrat État-Région dont 115 000 € de subventions de la part de l'État.

7.1 Les effectifs de l'État

Evolution des effectifs cibles des administrations de l'État entre 2013 et 2014 (périmètre ATE)

Effectifs-cibles au 31/12/2013*	Effectifs-cibles au 31/12/2014*	Evolution de 2013 à 2014
4 987	4 852	-2,7 %

À périmètre constant 2014*, les effectifs des administrations placées sous l'autorité du préfet de région sont en baisse de 2,7 % en 2014, soit une diminution de 135 ETPT (emploi temps plein travaillé).

*Ensemble des administrations placées sous l'autorité du préfet de région : préfectures, DIRECCTE, DRAC, DRAAF, DREAL, DRJSCS, DIRM et DDI.

7.2 Les moyens budgétaires et financiers¹

L'approche globale du poids financier de l'État en région en 2014 : 15,9 Md€

En 2014, le poids financier (dépenses directes ou indirectes) de l'État en région s'élève à 15,9 Md€ (en crédits de paiement), soit une hausse de 2,1 % par rapport à 2013. Ce montant n'inclut pas les contributions directes de l'État aux organismes de la sécurité sociale.

Plus des deux tiers de cette augmentation est due à la progression entre 2013 et 2014 du montant des remboursements et dégrèvements octroyés par l'État (+ 8,6 %), soit 228,8 M€ supplémentaires. Ces remboursements et dégrèvements interviennent en diminution du montant des impôts collectés au bénéfice de l'État et des collectivités territoriales.

Cette augmentation reflète l'évolution constatée au plan national. La part des remboursements et dégrèvements dans les recettes fiscales a augmenté de plus de 50 % en 15 ans : en 2014, les remboursements et dégrèvements d'impôts de l'État ont représenté 23,2 % des recettes fiscales brutes du budget général contre 15 % en 2000².

Les remboursements et dégrèvements bénéficient principalement aux entreprises. L'augmentation significative observée depuis 2013 est liée à la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et dans une moindre mesure du crédit d'impôt recherche (CIR).

Les dépenses budgétaires de l'État en région, y compris les dépenses de personnel, sont de l'ordre de 4,8 Md€ pour l'année 2014, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2013. Additionnées aux pensions civiles et militaires, ces dépenses représentent 43,3 % du poids financier de l'État en région Pays de la Loire en 2014. Cela s'explique par l'importante rigidité structurelle des dépenses de rémunération des agents publics, actifs ou retraités.

En 2014, l'État a versé 2,1 Md€ au titre des pensions civiles et militaires au bénéfice de 179 069 pensionnés. Le montant des pensions continue à progresser, mais sur un rythme moins élevé qu'en 2013, + 1,8 % en 2014 contre + 2,6 % en 2013.

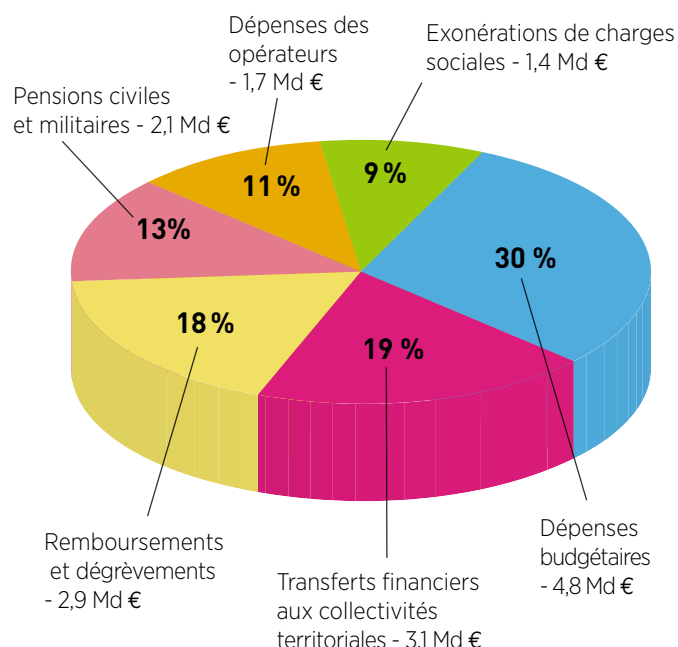
Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales ligériennes enregistrent une diminution de 1 % entre 2013 et 2014, conformément à la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 et aux engagements pris dans le pacte de confiance et de responsabilité du 16 juillet 2013. Les transferts de l'État aux collectivités territoriales restent cependant le deuxième poste financier en région (19,3 % du total des dépenses), après les dépenses budgétaires.

Les dépenses des opérateurs de l'État s'élèvent à 1,7 Md€ pour l'année 2014, soit une progression de 2,6 % par rapport à 2013. Un opérateur de l'État est un organisme chargé d'une activité de service public dont la majorité du financement et du contrôle est assurée par l'État.

En 2014, les exonérations de charges sociales compensées par l'État se stabilisent à 1,4 Md€ (+ 0,4 %), après la forte baisse enregistrée en 2013 (- 8,8 %).

Les dépenses publiques engagées au bénéfice du territoire régional (15,9 Md€) demeurent nettement supérieures aux recettes qui y sont collectées (12,4 Md€ en 2014).

Le poids financier de l'État en Pays de la Loire en 2014 (15,9 Md€)



Source : DRFIP

1 - En 2014, la méthodologie de recueil des données et leur présentation ont été affinées. Les données chiffrées présentées ne peuvent pas être rapprochées de celles figurant dans le rapport de 2013.
Les différentes rubriques et natures de dépenses sont définies à la fin de l'analyse.

2 - Rapport général de la commission des finances du sénat du 20 novembre 2014 relatif au projet de loi de finances pour 2015.

Evolution du poids financier de l'État en Pays de la Loire entre 2012 et 2014

	2012	2013	2014	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
Dépenses budgétaires (1)	4 718 565 389	4 729 010 814	4 785 786 363	0,2%	1,2%
Transferts financiers de l'État aux CT	3 123 648 140	3 103 209 664	3 073 433 666	-0,7%	-1,0%
Remboursements et dégrèvements	2 739 520 717	2 672 462 019	2 901 297 308	-2,4%	8,6%
Pensions civiles et militaires (2)	2 024 649 876	2 078 109 260	2 115 201 213	2,6%	1,8%
Exonérations de charges sociales	1 518 884 806	1 385 342 548	1 390 286 513	-8,8%	0,4%
Dépenses des opérateurs de l'État (3)	1 639 919 698	1 633 357 359	1 676 388 669	-0,4%	2,6%
Total (4)	15 765 188 626	15 601 491 665	15 942 393 732	-1,0%	2,2%

Source : DRFIP, ASP, URSSAF, opérateurs.

(1) Données extraites du logiciel comptable et budgétaire CHORUS afin de retracer l'ensemble des dépenses concernant les Pays de la Loire. Sont incluses dans le périmètre des données issues à la fois de budgets opérationnels de programme (BOP) centraux, régionaux, inter-régionaux ou zonaux. Les dépenses de personnel sont comprises dans le montant (chaque fois qu'il est possible de les identifier) mais pas les avances sur les impositions aux collectivités territoriales, simples opérations de trésorerie.

(2) Données communiquées par le Centre de gestion des retraites de Nantes.

(3) Les opérateurs de l'Etat pris en compte sont : l'ASP, les universités de Nantes, Angers, du Maine, Pôle emploi (interventions, fonctionnement et investissement hors allocations), l'ADEME, l'Agence de l'eau Loire Bretagne, l'Agence régionale de santé, le CROUS, l'École centrale de Nantes, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, ONIRIS,

l'IFREMER, l'École des mines, l'INRA, l'INSERM, l'ANRU, l'ANR, l'IRA de Nantes, l'EPF de Vendée, le CNDP, l'ACSE, l'École nationale supérieure d'architecture, le CREPS, la COMUE l'UNAM, le Lycée public maritime, l'AFITF, les GIP Expérience, Gemac, Carif-Oref, Arronax, Cancéropole et Loire estuaire.

Cette liste ne comprend pas tous les opérateurs de l'Etat dans la région. Certains d'entre eux implantés sur plusieurs sites en France, sont dans l'incapacité de fournir des données à l'échelle régionale, faute de disposer d'une comptabilité appropriée.

(4) Le montant total présenté ne comprend ni les contributions directes de l'Etat aux organismes de sécurité sociale, ni les dépenses de certains opérateurs, non identifiables à l'échelle régionale.

Les dépenses budgétaires de l'État par nature

En 2014, les dépenses budgétaires³ de l'État progressent de 1,2 % pour atteindre 4,8 Md€..

Les dépenses de personnel : en 2014, les dépenses de personnel de l'État en région augmentent de 1,9 %, soit une évolution de 2,5 % sur la période 2012-2014. Le ministère de l'éducation nationale concentre à lui seul près de 75 % du montant de ces dépenses. Le poids relatif des charges de personnel varie sensiblement selon les ministères : de l'ordre de 94 % pour les ministères de l'éducation nationale, il représente à peine plus de 34 % au ministère du travail et de l'emploi.

Les dépenses de fonctionnement : l'effort de maîtrise des coûts de fonctionnement des services de l'État se traduit par un taux d'évolution en baisse de 2,8 % par rapport à 2013. Depuis 2012, les dépenses de fonctionnement ont diminué de 3,3 %.

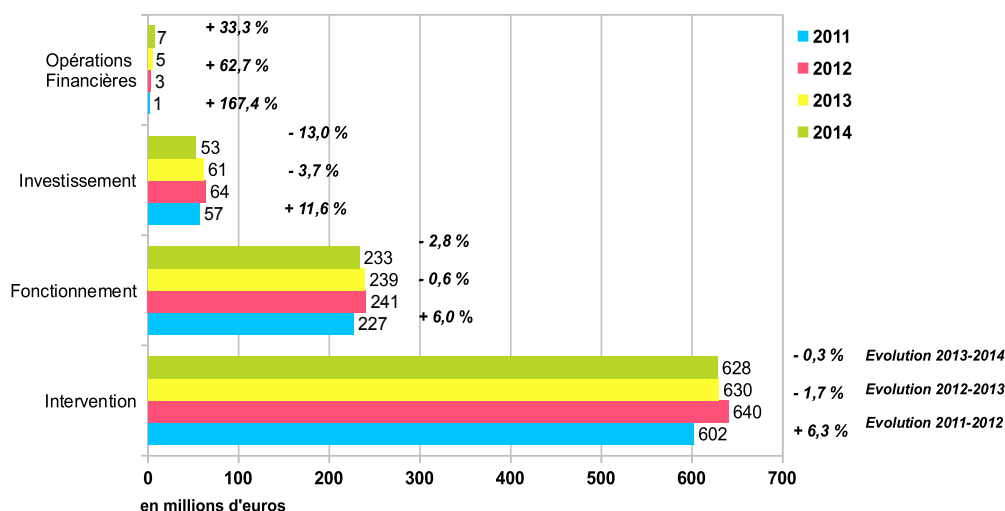
³ - Les dépenses budgétaires correspondent aux dépenses sur le budget de l'État hors opérateurs (ASP)

Les dépenses d'investissement : les dépenses d'investissement de l'État diminuent de 13 % en 2014, dans la continuité de la baisse amorcée en 2013 (- 3,7 %). Ces dépenses recouvrent les investissements corporels ou incorporels que l'État fait pour son propre compte. Une part importante des dépenses d'investissement est réalisée, soit sous forme de subventions à des tiers (comptabilisées dans les dépenses d'intervention), soit par les opérateurs.

Les dépenses d'intervention : en 2014, les dépenses d'intervention se stabilisent à 627 M€ (- 0,3%) après une diminution de 1,7 % en 2013. Cette évolution s'inscrit dans le mouvement global de maîtrise des dépenses publiques.

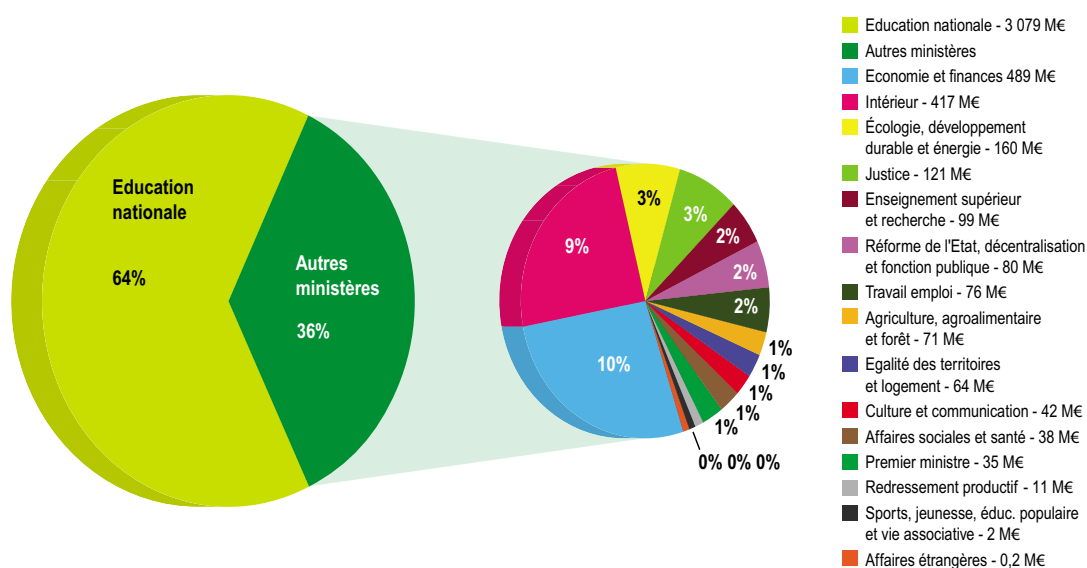
Les opérations financières : les opérations financières poursuivent leur progression en 2014 (+ 33,3 %). Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à des participations financières de l'État à des projets d'investissement immobilier dont la maîtrise d'ouvrage est portée par des collectivités territoriales ou des universités.

Evolution des dépenses budgétaires par nature de l'État en Pays de la Loire entre 2011 et 2014 (hors dépenses de personnel)



Source : DRFIP

Répartition par ministère des dépenses budgétaires en Pays de la Loire en 2014 (4,8 Md€)



Source : DRFIP

Les dépenses budgétaires de l'État par principaux ministères

En 2014, les ministères de l'éducation nationale (3 Md€) et de l'économie et des finances (489 M€) concentrent la majorité des dépenses budgétaires en Pays de la Loire en totalisant 3,5 Md€, soit près de 75 % du montant total.

Les ministères de l'intérieur (417 M€), de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (160 M€) et de la justice (121 M€) suivent, représentant 15 % du total des dépenses budgétaires.

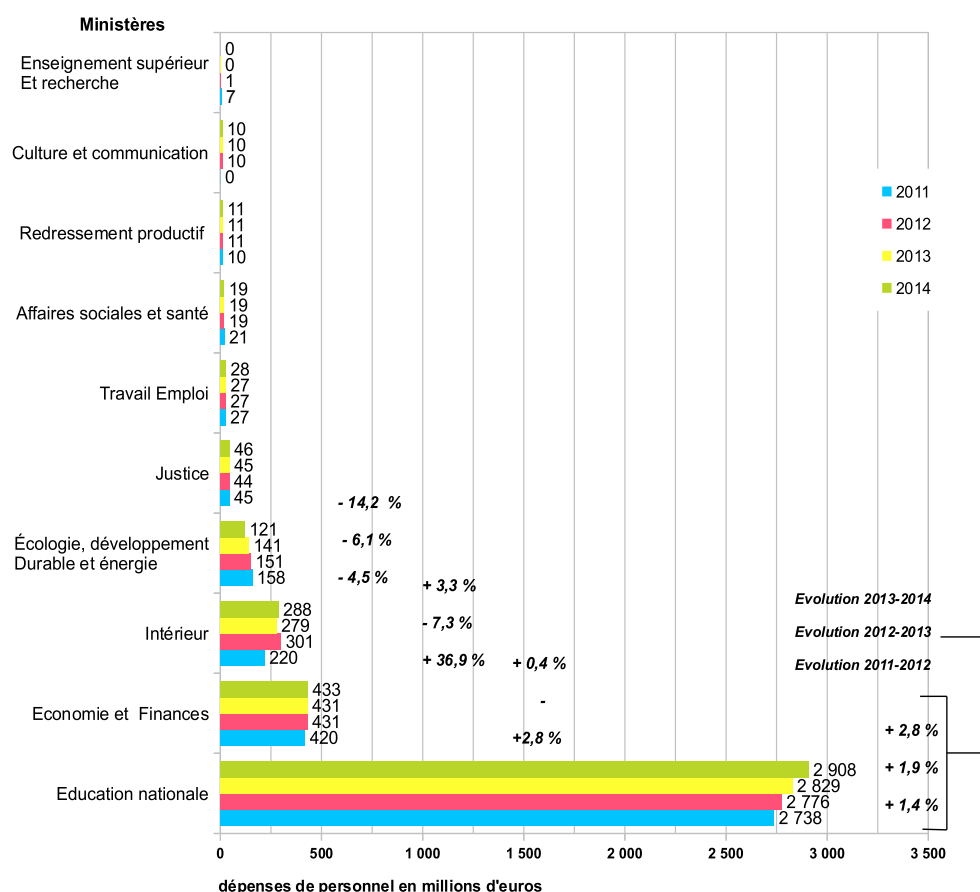
On peut relever une légère augmentation des dépenses de personnel dans les secteurs jugés prioritaires par le gouvernement : les ministères de l'éducation nationale (+ 2,8 %), de l'intérieur (+ 3,3 %) et du travail et de l'emploi (+ 2,4 %). A contrario, les dépenses de personnel diminuent au sein des autres ministères afin de compenser les hausses mentionnées et de répondre à l'objectif de maîtrise des coûts en la matière : culture et communication (- 1,1 %), écologie, développement durable et énergie (- 14,2 %).

Les dépenses de personnel dans la région par ministère

Les dépenses de personnel de l'État en région croissent en 2014. Elles représentent 3,9 Md€ soit une évolution de 1,9 % par rapport à 2013. Le ministère de l'éducation nationale consacre 2,9 Md€ à la rémunération de ses personnels en région des Pays de la Loire, soit 75,2 % de l'ensemble des dépenses régionales de personnel. Ce type de dépenses agrège 3 composantes :

- > la rémunération du personnel de l'État dont la part relative est en légère diminution. Elle représente en 2014 près de 60 % du total des dépenses de personnel ;
- > les charges de sécurité sociale demeurent en 2014 au même niveau qu'en 2013, soit 39,6 % de l'enveloppe globale ;
- > les prestations sociales obligatoires et facultatives versées directement par l'État à ses agents ainsi que les versements qu'il effectue au profit des organismes chargés de l'action sociale et culturelle en faveur des dits agents de l'ordre de 0,4 % de la dépense.

Evolution des dépenses de personnel par ministère en Pays de la Loire entre 2011 et 2014



Les principaux postes budgétaires de l'État en région

Dans le cadre budgétaire français issu de la LOLF⁴, une présentation des dépenses par destination est nécessaire, et même privilégiée, afin de permettre à chacun de comprendre à quelle politique publique ou mission⁵ sont affectés les deniers publics.

En 2014, les 4 principaux postes de dépenses de l'État, hors avances aux collectivités territoriales, sont :

- > l'enseignement scolaire (66 %) ;
- > la gestion des finances publiques et des ressources humaines (10 %) ;
- > la sécurité (6 %) ;
- > l'écologie, le développement et l'aménagement durable (3 %).

Ces quatre missions représentent près de 4023 M€, soit 85 % de la totalité des dépenses budgétaires.

Principaux éléments d'analyse :

Dans un contexte budgétaire national marqué par le redressement des comptes publics de la France, l'évolution des dépenses budgétaires 2014 en région varie sensiblement selon les missions concernées.

- > **Enseignement scolaire** : l'enseignement scolaire est le principal poste de dépense de l'État dans la région (3,1 Md€). Le budget est en hausse constante avec une évolution de 2,6 % entre 2013 et 2014. Cette croissance doit permettre la concrétisation de politiques ciblées comme les mesures prises en faveur des élèves en situation de handicap.
- > **Gestion des finances publiques et des ressources humaines** : deuxième poste de dépense en région avec 455 M€, cette mission a vu ses crédits baisser de 2013 à 2014 (- 0,9 %) en diminution continue depuis 2012, signe de sa contribution à l'effort de réduction des dépenses publiques.
- > **Sécurités** : cette mission améliore durablement la sécurité des personnes et des biens, en luttant contre toute forme de délinquance. Les dépenses de cette mission concernent à 80 % les dépenses de personnel de la police nationale. Celles de la gendarmerie nationale ne sont pas prises en compte, car elles ne peuvent pas être territorialisées⁶. De fait, le poids réel de la mission « sécurités » en région est donc plus important que celui affiché. Après une baisse importante de 20 M€ (- 7 %) enregistrée en 2013, les dépenses budgétaires de cette mission repartent à la hausse en 2014 pour atteindre 270 M€ (+ 2,8 %).
- > **Écologie, développement et mobilité durables** : le budget de cette mission fait l'objet d'une diminution continue depuis 2012, pour arriver à près de 160 M€ en 2014, soit une baisse de 15,4 % par rapport à 2013.
- > **Justice** : après une hausse sur la période 2011-2013 (+ 23,6 %), les dépenses ont diminué en 2014 (- 4 %) pour un montant global de 120,9 M€. Cette évolution ramène la mission à son niveau de 2012 (120,8 M€).
- > **Recherche et enseignement supérieur** : comme en 2013 (+ 4,5 %), les dépenses progressent de 5,7 % entre 2013 et 2014, soit 110 M€. Le programme 231 « vie étudiante », ayant vocation à permettre aux étudiants un égal accès aux études supérieures et une même chance de réussite, représente l'essentiel des crédits de cette mission avec 88,8 M€, soit 6,2 M€ de plus qu'en 2013 (82,6 M€).
- > **Relations avec les collectivités territoriales** : cette mission comporte une faible part des concours aux collectivités versée sous forme de dépenses budgétaires, notamment la dotation d'équipement

des territoires ruraux (DETR), la dotation globale d'équipement (DGE) des départements et la dotation générale de décentralisation (DGD) des départements et des régions. L'essentiel des dotations affectées aux collectivités territoriales est ouvert sous la forme de prélèvement sur recettes, la dotation globale de fonctionnement (DGF) en particulier.

Après la baisse constatée en 2012 et 2013 (- 6,3 %), cette mission fait apparaître en 2014 une augmentation de 1,9 %. (97,7 M€). Cette augmentation est portée par le programme 121 « concours financiers aux régions », soit + 2,2 M€ (+ 13,4 %), composé de crédits essentiellement dévolus à la DGD des régions et dont la majeure partie a été affectée à la DGF.

- > **Administration générale et territoriale de l'État** : l'évolution des dépenses sur cette mission est tributaire de celle du programme 232 « vie politique, culturelle et associative », mais est sujette à de fortes variations d'une année à l'autre, en fonction du calendrier électoral. En baisse en 2013, ce programme est reparti à la hausse en 2014, (8,6 M€), du fait des élections municipales et européennes. Ainsi, les dépenses sur cette mission ont augmenté de 10,5 % en 2014.
- > **Égalité des territoires, logement et ville** : depuis 2013, cette mission accueille le programme 135 « développement et amélioration de l'offre de logement ». Les dépenses s'élèvent à 64 M€ (+ 2,1 % par rapport à 2013), ce qui marque un ralentissement après une augmentation importante en 2013 (+ 22,9 %).
- > **Travail et emploi** : en 2014, les dépenses sont de 56,5 M€ retrouvant ainsi leur niveau de 2011, soit une baisse globale de 1 % qui masque certaines disparités. Le programme 102 « accès et retour à l'emploi » a diminué de 5 % mais cette baisse est compensée par l'augmentation des dépenses des autres programmes.
- > **Culture** : en 2014, la baisse des dépenses est principalement liée aux fluctuations des dépenses du programme 175 « patrimoines » qui passe de + 15,7 % en 2013 à - 22,1 % en 2014. Seul le programme 131 « création » croît de près de 6 % par rapport à 2013 avec pour objectif de soutenir la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle. Les dépenses de cette mission se montent à 41,7 M€.
- > **Solidarité, insertion et égalité des chances** : les dépenses sont en baisse de 3,7 % et retrouvent leur niveau de 2012, près de 39 M€. Après une forte progression en 2013 (+ 36 %) le programme 157 « handicap et dépendance » a diminué de 26 % et se retrouve proche de son niveau de 2012, tout comme le programme 137 « égalité entre les femmes et les hommes » (- 10,5 %).
- > **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales** : les dépenses de l'enseignement agricole ne sont pas intégrées à cette mission, malgré leur destination, et sont rattachées à la mission enseignement scolaire. Les dépenses de la mission continue de décroître de manière significative en 2014 (- 18,5 %). pour atteindre 12 M€. Cette baisse s'explique par l'effort demandé au ministère de l'agriculture dans la maîtrise des dépenses publiques.

4 - LOLF : Loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 entrée en vigueur au 1er janvier 2006.

5 - Les dépenses par mission présentées ci-après sont financées sur le budget de l'État. Les missions « agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », « travail et emploi » et « solidarité, insertion et égalité des chances » notamment, sont également financées par l'ASP en tant qu'organisme payeur.

6 - Dépenses effectuées en interrégional, au niveau de la zone de défense, sans qu'il soit possible de les répartir par région, il en est de même des dépenses d'investissement des services de police.

Evolution des dépenses budgétaires par mission en Pays de la Loire entre 2011 et 2014 - Classement par montant décroissant

Programmes budgétaires regroupés par mission	2011 Montant en €	2012 Montant en €	2013 Montant en €	2014 Montant en €	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014
Enseignement scolaire	2 957 862 897	3 002 602 210	3 059 715 346	3 137 865 035	1,9%	2,6%
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	443 795 382	462 290 604	459 583 818	455 386 993	-0,6%	-0,9%
Sécurités	202 627 344	283 105 058	262 819 256	270 133 790	-7,2%	2,8%
Écologie, développement et mobilité durables	222 975 531	218 978 776	189 072 249	159 925 332	-13,7%	-15,4%
Justice	101 903 535	120 807 946	125 980 404	120 935 728	4,3%	-4,0%
Recherche et enseignement supérieur	103 921 175	99 698 681	104 179 720	110 131 253	4,5%	5,7%
Relations avec les collectivités territoriales	99 267 617	102 245 375	95 819 043	97 678 470	-6,3%	1,9%
Administration générale et territoriale de l'État	76 337 467	80 317 631	75 141 601	83 008 275	-6,4%	10,5%
Égalité des territoires, logement et ville	54 961 177	51 343 815	63 093 489	64 418 949	22,9%	2,1%
Travail et emploi	56 502 469	57 140 665	57 129 939	56 550 141	-0,0%	-1,0%
Culture	34 590 327	42 483 659	44 141 880	41 736 861	3,9%	-5,4%
Solidarité, insertion et égalité des chances	42 578 735	38 764 710	40 438 003	38 933 008	4,3%	-3,7%
Économie	37 731 390	37 345 761	32 512 792	35 399 213	-12,9%	8,9%
Direction de l'action du Gouvernement	24 636 834	25 428 054	25 654 369	24 517 030	0,9%	-4,4%
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	3 539 007	24 059 972	21 378 560	23 448 585	-11,1%	9,7%
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage (1)	19 500 000	21 000 000	22 575 000	19 500 000	7,5%	-13,6%
Immigration, asile et intégration	20 548 388	21 591 912	21 876 141	21 575 734	1,3%	-1,4%
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales (2)	14 940 526	16 894 505	14 922 830	12 157 414	-11,7%	-18,5%
Autres missions (3)	14 417 212	12 195 128	12 620 778	12 484 553	3,5%	-1,1%
TOTAL	4 532 637 015	4 718 294 464	4 728 655 216	4 785 786 363	0,2%	1,2%

Source : DRFIP

(1) La mission « Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage » ne relève pas du budget général mais d'un compte d'affectation spéciale créé par la loi de finances rectificative fin 2011.

(2) Les dépenses d'intervention au titre de l'agriculture dans la région sont principalement retracées dans les paiements effectués par l'Agence de services et de paiement et ne sont donc pas prises en compte ici dans la présentation par mission.

(3) Missions dont le montant est inférieur à 10 millions d'euros en 2014 : Politique des territoires - Sport, jeunesse et vie associative - Conseil et contrôle d'Etat - Médias, livre et industries culturelles - Aide publique au développement - Santé (montant faible car la majorité des dépenses relatives aux politiques de santé relèvent de l'ARS).

Focus sur 5 politiques publiques en région

Afin d'illustrer l'effort financier de l'État, 5 grandes thématiques correspondant aux priorités gouvernementales ont été retenues :

- > emploi et formation professionnelle : 1957 M€ ;
- > enseignement supérieur et la recherche : 567,3 M€ ;
- > hébergement d'urgence et logement social : 129,2 M€ ;
- > environnement et transition énergétique : 119,9 M€ ;
- > développement des entreprises : 119,6 M€.

Au titre de l'**emploi et de la formation professionnelle**, l'effort financier de l'État s'élève à 1,96 Md€ en 2014. L'essentiel des crédits, (71 % correspondant à 1,39 Md€), est destiné à inciter les entreprises à embaucher, grâce aux exonérations de charges sociales compensées par l'État. Le dispositif « Fillon », appliqué aux salaires versés inférieurs à 1,6 fois le SMIC (allègement des cotisations patronales dues au titre des assurances sociales et des allocations familiales) avec 1,3 Md€ représente plus de 93 % de ce poste de dépense.

Sur l'enveloppe totale des contrats aidés, soit 126,2 M€, 34,3 M€ ont été consacrés aux contrats uniques d'insertion :

- > 31,9 M€ pour le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le secteur non marchand ;
- > 2,4 M€ pour le contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand

Les emplois d'avenir signés en 2014 représentent 16 M€.

43,4 M€ ont été payés par l'ASP pour les contrats d'emplois d'avenir prescrits depuis leur création en 2012 : 40,2 M€ au titre des emplois d'avenir non marchands et 3,2 M€ pour les emplois d'avenir marchands. En outre, 1,3 M€ sont consacrés au financement de l'accompagnement en emploi des emplois d'avenir.

Sur les 66,6 M€ consacrés à la formation professionnelle et à l'apprentissage, 58,8 M€ sont relatifs à la compensation du transfert de compétence aux régions. Cette compensation financière est alimentée par la contribution au développement de l'apprentissage et le programme 788 du compte d'affectation spéciale « financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage ».

En 2014, l'État a consacré en 2014, directement ou indirectement, 567,3 M€⁷ à l'**enseignement supérieur et à la recherche**. Ce montant reste stable par rapport à 2013 (567,5 M€). L'enseignement supérieur bénéficie de 88,6 % des crédits alloués à ce secteur, soit 502,7 M€. A ce titre, l'université de Nantes se voit allouer 237,2 M€, soit à 47,4 % de l'enveloppe. L'État a financé la recherche à hauteur de 64,6 M€ en participant au budget de centres de recherche spécialisés et par les financements apportés par l'agence nationale de la recherche, notamment au titre du PIA. Cette ventilation mérite d'être nuancée dans la mesure où la plupart des établissements d'enseignement supérieur consacre une partie non négligeable de leur activité à la recherche.

L'effort financier de l'État en faveur de l'**hébergement d'urgence et du logement social** représente 129,2 M€ en 2014 pour les Pays de la Loire⁸. L'État a consacré, directement ou indirectement, 62,4 M€ à la politique de l'hébergement qui vise les personnes sans domicile ou mal logées et les demandeurs d'asile. Au titre du logement social, 66,8 M€ ont été versés directement par l'État ou par l'intermédiaire de l'ANAH (réhabilitation de logements privés) ou de l'ANRU (financement du plan de rénovation thermique des logements).

L'État a consacré 119,9 M€ à la **protection de l'environnement et à la transition énergétique** en 2014. La majeure partie des dépenses est relative à la politique de l'eau (68,2 %), soit 81,9 M€ via notamment l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB). Le financement de la politique énergétique regroupant les mesures en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables est assuré par des crédits budgétaires ainsi que par l'ADEME et l'AELB.

En 2014, l'État a consacré 119,6 M€ au **développement des entreprises** (hors Bpifrance). L'essentiel des interventions se traduit par des crédits d'impôt et des facilités de paiement. Le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue le principal mode de financement public des dépenses en recherche et développement des entreprises. Il vise à réduire les charges des entreprises innovantes afin qu'elles dégagent des capacités de financement pour la recherche et l'innovation. La part prise en charge par l'État sur le montant déclaré par les entreprises en 2012, dernière donnée disponible, s'élève à 89,1 M€. Le soutien aux filières représente 7,7 M€, dont 7,6 M€ en faveur de l'agriculture.

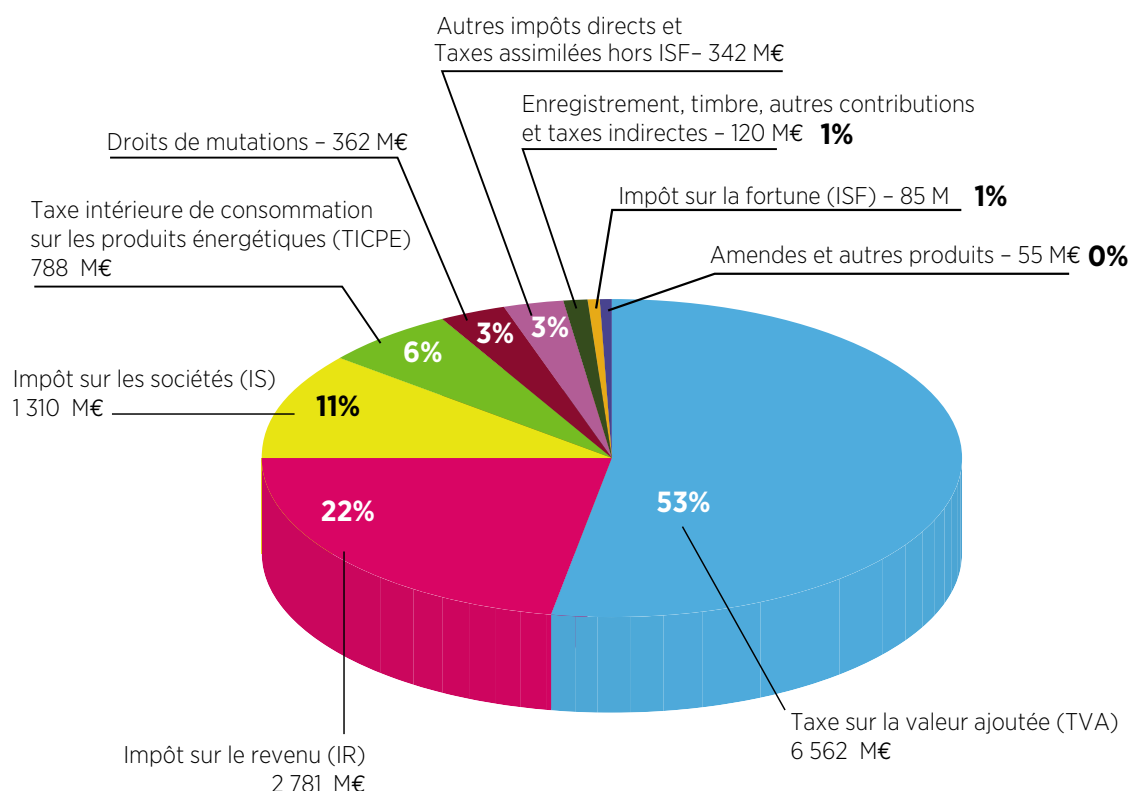
Bpifrance intervient à hauteur de 1,1 Md€ au bénéfice de 6 071 entreprises afin de soutenir et les petites et moyennes entreprises exportatrices et les entreprises innovantes en appui des politiques publiques de l'État en région.

Les recettes de l'État

Les recettes présentées ci-après correspondent aux ressources collectées en Pays de la Loire en 2014. Pour l'année 2014, celles-ci s'élèvent à 12,4 Md€ et sont en hausse de 1,8 % par rapport à 2013. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a progressé de 5,2 % (+ 326 M€). L'essentiel de ces ressources provient des recettes fiscales (plus de 95 % du total des recettes) constituées d'impôts directs ou indirects prélevés à la fois auprès des ménages et des entreprises. Les autres produits proviennent de recettes non fiscales telles que le produit des amendes ou des jeux.

7 - Hors centres de recherche et établissements qui disposent d'une antenne en région, mais dont les dépenses ne peuvent être régionalisées faute de comptabilité analytique appropriée (exemples : CNRS, ENSAM, INRIA, IFSTTAR).

8 - Hors aides personnelles au logement (APL, ALF, ALS).



Source : DRFIP

Les dépenses budgétaires recouvrent les dépenses des unités opérationnelles de programme, les dépenses des opérateurs, les dotations aux collectivités territoriales, les exonérations de charges sociales, les remboursements et dégrèvements ainsi que les pensions civiles et militaires, inscrites au budget de l'État dans le cadre des lois de finances.

Les dépenses budgétaires citées dans ce rapport sont les suivantes :

- > **les dépenses de personnel (titre 2)** : elles sont décomposées en plusieurs catégories de dépenses, la rémunération d'activité, les cotisations et contributions sociales, les prestations sociales et allocations diverses. Les crédits ouverts sur le titre « dépenses de personnel » sont assortis de plafonds d'autorisation d'emplois rémunérés par l'État (autorisation unique exprimée en « équivalent temps plein travaillé » ETPT). Ces plafonds sont spécialisés par ministère ;
- > **les dépenses de fonctionnement (titre 3)** : elles comprennent deux catégories de dépenses : les dépenses de fonctionnement des services de l'État, autres que celles de personnel, et les subventions pour charges de service public versées notamment aux opérateurs de l'État ;
- > **les dépenses d'investissement (titre 5)** : il existe deux catégories de dépenses, les dépenses pour immobilisations corporelles de l'État et les dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État ;

> **les dépenses d'intervention (titre 6)** : elles recouvrent plusieurs catégories de dépenses : les transferts aux ménages, les transferts aux entreprises, les transferts aux collectivités territoriales, les transferts aux autres collectivités et les appels en garantie (charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'État) ;

> **les dépenses d'opérations financières (titre 7)** : ce sont les prêts et avances, les dotations en fonds propres et les dépenses de participations financières⁹.

Les dotations aux collectivités sont des prélèvements opérés sur le budget de l'État et distribués aux collectivités territoriales. Elles sont de trois ordres : fonctionnement, équipement, compensation et participent au budget des collectivités.

Les exonérations de charges sociales sont les dispenses accordées par l'État à des entreprises, par le biais législatif, de s'acquitter des charges qui leur incombent. Ces exonérations ont un but d'incitation vis-à-vis des partenaires sociaux.

Les remboursements et dégrèvements sont des modalités de recouvrement de l'impôt qui se traduisent par une dépense en atténuation de recette pour l'État au profit des contribuables.

9 - Source : www.performance-publique.gouv.fr

A

ADIT :	Agence pour la Diffusion de l'Information Technologique.
ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AELB :	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AILE :	Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement
ALF :	Allocation de Logement Familiale
ALS :	Allocation de Logement Sociale
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
APL :	Aide personnalisée au logement
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASP :	Agence de Services et de Paiement
AVAP :	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

B

BIEC :	Brigade d'Interrégionale d'Enquête de Concurrence
BPI :	Banque Publique d'Investissement

C

CAE :	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CAF NAMO :	Commission administrative de Façade Nord Atlantique Manche Ouest
CAS FNDMA :	Compte d'Affectation Spéciale « Financement National de Développement et de Modernisation de l'Apprentissage
CCAPEX :	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCI :	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCSTI :	Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CCREFP :	Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CEPPP :	Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé
CFA :	Centre de Formation d'Apprentis
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CICE :	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi
CIE :	Contrat Initiative Emploi
CIFRE :	Conventions Industrielles de Formation à la Recherche
CII :	Crédit Impôt Innovation
CIR :	Crédit Impôt Recherche
CLTE :	Contrat Local de la Transition Énergétique
CMF NAMO :	Conseils Maritimes de la Façade Nord Atlantique Manche Ouest
CNAM :	Conservatoire National des Arts et Métiers
CNDP :	Commission Nationale du Débat Public
CNDS :	Centre National de Développement du Sport

CNOUS :	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CNRS :	Centre National de la Recherche Scientifique
COGEPOMI :	Comité de Gestion des Poissons Migrateurs
COM :	Convention d'Objectifs et de Moyens
COREAM :	Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural.
CPER :	Contrat de Projets État-Région / Contrat de Plan État-Région
CREPS :	Centre Régional Éducation Physique et Sportive
CRESS :	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CRH :	Comité Régional de l'Habitat
CR2H :	Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
CROUS :	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROS :	Comité Régional Olympique et Sportif
CRP :	Commissaire au Redressement Productif
CTMA :	Contrat Territorial Milieux Aquatiques
CUI :	Contrat Unique d'Insertion

D

DALO :	Droit Au Logement Opposable
DDT(M) :	Direction Départementale des territoires (et de la mer)
DETR :	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DGD :	Dotation Générale de Décentralisation
DGCCRF :	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
DGF :	Dotation Globale de Fonctionnement
DIRM NAMO :	Direction interrégionale de la mer Nord-Atlantique Manche Ouest
DIRECCTE :	Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DJA :	Dotation Jeune Agriculteur
DRAAF :	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC :	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRFIP :	Direction Régionale des Finances Publiques
DRJSCS :	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
DROPEC :	Dispositif Régional d'Observation Partagée Énergie Climat
DRRT :	Délégation régionale à la recherche et à la technologie
DSF :	Document Stratégique de Façade

E

EDEC :	Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences
---------------	---

EMR :	Énergies Maritimes Renouvelables
ENSAM :	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
EPV :	Entreprise du Patrimoine Vivant
ERP :	Établissements Recevant du Public
ESBANM :	École Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole
ESS :	Économie Sociale et Solidaire
ETP :	Emploi Temps Plein

F

FART :	Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique.
FEADER :	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEAGA :	Fonds Européen Agricole de Garantie
FEDER :	Fonds Européen pour le Développement Régional
FEP :	Fonds européen pour la pêche
FISAC :	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT :	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNARS :	Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion sociale
FRAB :	Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques
FRAM :	Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées
FRAR :	Fonds Régional d'Aide à la Restauration
FSE :	Fonds Social Européen
FSN :	Fonds pour la Société Numérique
FtH :	Fibre Optique de Bout en Bout
FUI :	Fonds Unique Interministériel

G

GIE :	Groupement d'Intérêt Économique
GIEE :	Groupement d'Intérêt Économique et Écologique.
GIP :	Groupement d'Intérêt Public
GPEC :	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GPMNSN :	Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

I

IAA :	Industrie Agroalimentaire
IAE :	Insertion par l'activité économique
IFSTTAR :	Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux
INRIA :	Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique
IRT :	Institut de Recherche Technologique

J

JEI :	Jeunes Entreprises Innovantes
--------------	-------------------------------

L

LNOBPL :	Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire
LGV :	Ligne à Grande Vitesse
LIR :	Librairie Indépendante de Référence
LR :	Librairie de Référence

M

MLDS :	Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
MSP :	Maison de Santé Pluriprofessionnelle

O

ONEMA :	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF :	Office National des Forêts
ORAC :	Opération de Restructuration de l'Artisanat, du Commerce et des services.

P

PAC :	Politique Agricole Commune
PACTE :	Plan d'Action pour la qualité de la Construction et la Transition Énergétique
PAIT :	Point Accueil Installation Transmission.
PAMM :	Plans d'Actions pour le Milieu Marin
PAN :	Programme d'Actions National
PAPI :	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PAR :	Plan d'Actions Régional
PCET :	Plan Climat Énergie Territorial
PCP :	Politique Commune des Pêches
PDRR :	Plans de Développement Régional Rural
PEM :	Pôles d'Échanges Multimodaux
PIA :	Programme d'Investissements d'Avenir
PIAVE :	Projet Industriel d'Avenir
PIDIL :	Programme régional pour l'Installation et le Développement d'Initiatives Locales
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLAGEPOMI :	Plan de Gestion des Poissons Migrateurs
PLU :	Plan Local d'Urbanisme
PNA :	Programme National pour l'Alimentation
PNSE :	Plan National Santé Environnement
PPR :	Plan de Prévention des Risques
PPRDF :	Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier.
PPRT :	Plan de Prévention des Risques Technologiques
PRAD :	Plan Régional de l'Agriculture Durable
PRDAR :	Plan Régional de Développement Agricole et Rural
PRE :	Programme de Réussite Éducative
PREH :	Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat
PRIE :	Plan Régional d'Internationalisation de l'Économie

PRIS :	Points de Rénovation Info Service
PRPI :	Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
PRSE :	Plan Régional Santé Environnement
PSAD :	Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
PSLA :	Prêt Social Location-Accession
PSR :	Plan Submersions Rapides
PTZ :	Prêt à Taux Zéro

R

R&D :	Recherche et Développement
RUI :	Référent Unique pour l'Investissement

S

SAGE :	Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCORAN :	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SCoT :	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE :	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAP :	Secrétariat Général pour l'Administration de la Police
SIAO :	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SIG :	Système d'Information Géographique
SMIC :	Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SNML :	Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral
SPEL :	Service Public de l'Emploi Local
SPO :	Service Public d'Orientation
SPRO :	Service Public Régional d'Orientation
SRCAE :	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie
SRCE :	Schéma Régional de Cohérence Écologique
SRE :	Schéma Régional Éolien terrestre

T

TAP :	Technologies Avancées de Production
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
TPE :	Très Petites Entreprises
TRI :	Territoires à Risque Important d'Inondation
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée

U

UNESCO :	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
URIOPSS :	Union régionale inter-fédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
USH :	Union Sociale pour l'Habitat

V

VIE :	Volontaires internationaux en entreprises
--------------	---

Les services de l'État en région

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
5 rue Françoise Giroud CS 16 326
44 263 NANTES cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Immeuble Skyline
22 mail Pablo Picasso - BP 24 209
44 042 NANTES cedex 1
Tél. 02 53 46 79 00
www.pays-de-la-loire.directe.gouv.fr

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER
Nord Atlantique - Manche Ouest
2 boulevard Allard BP 78 749
44 187 NANTES cedex 4
Tél. 02 40 44 81 10
www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
1 rue Stanislas Baudry BP 63 518
44 035 NANTES cedex 1
Tél. 02 40 14 23 00
www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
5 rue Françoise Giroud CS 67 516
44 275 NANTES cedex 2
Tél. 02 72 74 70 00
www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE
M.A.N - 9 rue René Viviani - CS 46 205
44 262 NANTES cedex 02
Tél. 02 40 12 80 00
www.pays-de-la-loire.drjcs.gouv.fr

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE NANTES
4 rue de la Houssinière BP 72 616
44 326 NANTES cedex 3
Tél. 02 40 37 37 37
www.ac-nantes.fr

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
4 quai de Versailles BP 93 503
44 035 NANTES cedex 1
Tél. 02 40 20 50 50
www.economie.gouv.fr

Agences régionales

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
17 boulevard Gaston Doumergue CS 56 233
44 262 Nantes Cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET
DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)
5 boulevard Vincent Gâche BP 90 302
44 203 NANTES cedex 02
Tél. 02 40 35 68 00
<http://paysdelaloire.ademe.fr>

DIRECTION RÉGIONALE DU PÔLE EMPLOI
1 rue de la Cale Crucy
44 179 NANTES cedex 4
Tél. 02 40 38 44 00
www.pole-emploi.fr

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Délégation Ouest Atlantique
1 rue Eugène Varlin BP 40 521
44 105 NANTES cedex 4
Tél. 02 40 73 06 00
www.eau-loire-bretagne.fr

Bilan 2014 des actions stratégiques



Secrétariat général pour les affaires régionales

6, quai Ceineray - BP 33 515
44 035 NANTES Cedex 1
tel. 02 40 41 20 20
www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr

[ISSN 1263-5235]

édition juillet 2015